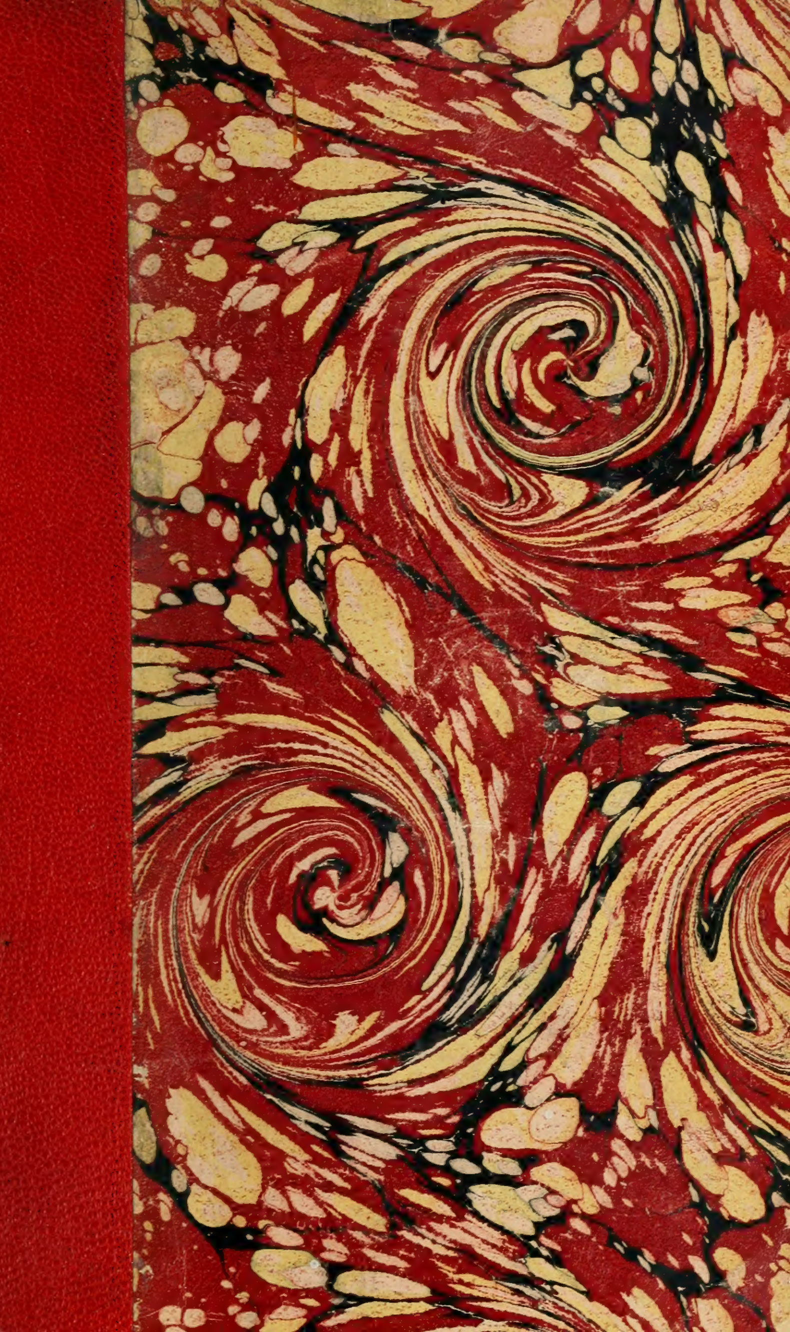
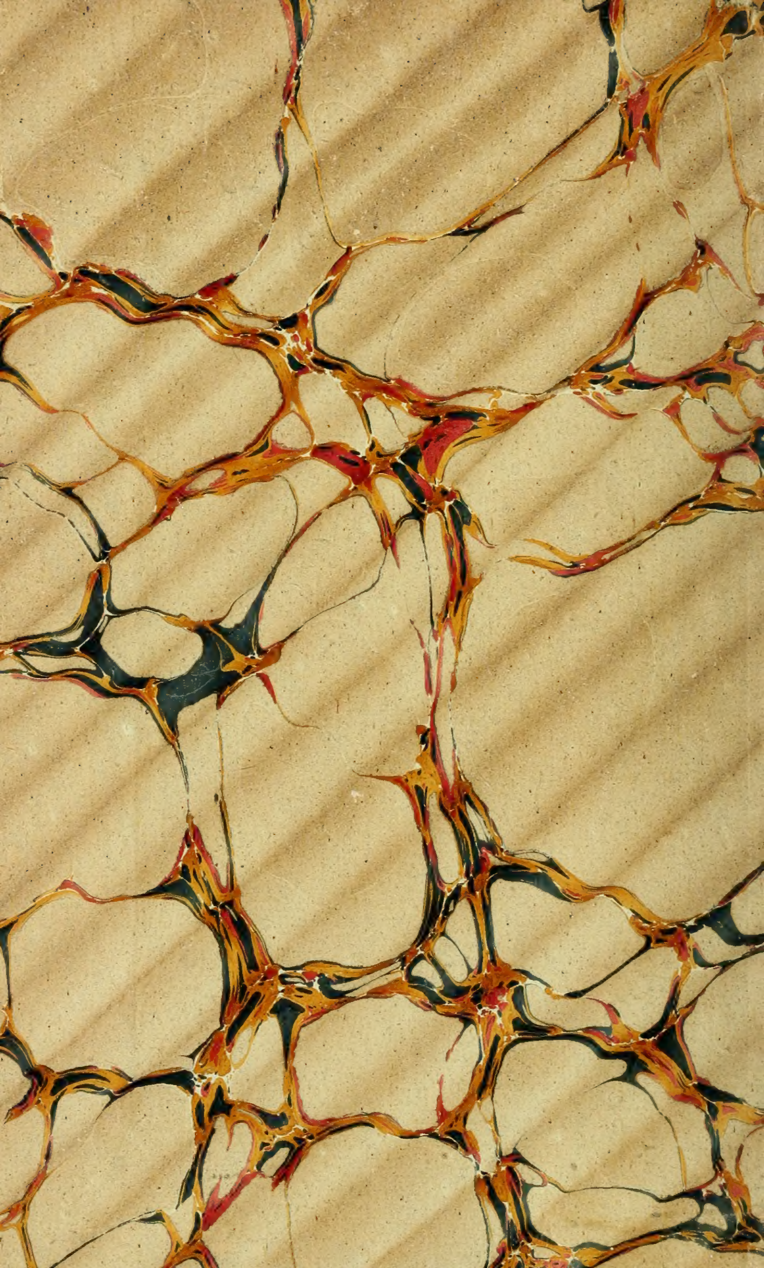






HISTOIRE

DE LA RÉPUBLIQUE

DE 1876 A 1879

DU MÊME AUTEUR, A LA MÊME LIBRAIRIE

L'Assemblée nationale de 1871. PREMIÈRE PARTIE : *Gouvernement de M. Thiers.* Un vol. in-16..... 3 fr. 50

DEUXIÈME PARTIE : *La Présidence du maréchal de Mac-Mahon.* Un vol. in-16........................ 3 fr. 50

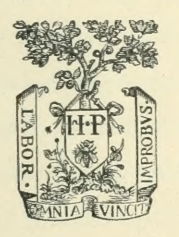
Le Seize Mai et la fin du Septennat. Un vol. in-16. Prix .... 3 fr. 50

M. DE MARCÈRE

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
DE 1876 A 1879

PREMIÈRE PARTIE

DE LA FIN DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AU 16 MAI 1877



PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1908

AVANT-PROPOS

Le troisième volume de l'histoire que j'ai entrepris de raconter comprend les faits accomplis depuis les débuts de la République constitutionnelle, 1er janvier 1876, jusqu'au 16 mai 1877, ou plutot jusqu'à la dissolution de la Chambre des députés, c'est-à-dire jusqu'au 25 juin 1877.

Cette période constitue le premier essai de la République, sous les ministères Dufaure et Jules Simon, essai interrompu par l'événement du 16 mai qui l'a terminée.

Une réflexion s'impose à moi, au moment où je commence l'histoire de la République constitutionnellement établie.

L'historien a deux devoirs à remplir : premiè-

rement, raconter les faits avec exactitude ; secondement, les expliquer ; c'est-à-dire en faire connaître les causes et les conséquences. Or, je me trouve, à cet égard, placé dans une situation très particulière.

Un des facteurs de l'histoire que je raconte était ignoré de ceux qui y ont pris part. Le récit des faits accomplis, tels que je les retrouve dans mes souvenirs, sans cesser d'être véridique, serait incomplet si je ne tenais pas compte de ce facteur : je parle de la Franc-maçonnerie. Cette puissance d'ordre moral, qui a eu une influence si considérable sur les événements contemporains, était très réellement occulte alors.

En faisant la part de cet élément nouveau de l'histoire contemporaine, j'ajoute à mes souvenirs. Et toutefois, ce n'est pas adultérer les faits que de leur donner l'explication et le sens que des notions nouvelles autorisent, obligent même l'historien à faire connaître. Je me compare à un auteur qui, écrivant l'histoire d'une époque lointaine, aurait découvert un document jusqu'alors ignoré, et qui jette un jour nouveau

sur les événements qu'il raconte. La seule différence est en ceci : que j'étais contemporain des faits dont je fais le récit. Mais je ne cesse pas d'être exact, en étant plus complet.

On aurait pu croire que, la Constitution étant votée, le gouvernement qu'elle fondait étant établi, la France aurait enfin goûté le repos auquel elle aspire depuis plus de cent ans sans le trouver jamais. Vain espoir ! Avec d'autres personnages, et au milieu de péripéties nouvelles, c'est la même histoire troublée qui recommence. Il y avait une différence toutefois. Le Régime dont le cours fut interrompu par l'acte du 16 mai était constitutionnellement établi, tandis que l'Assemblée nationale étant souveraine, et n'étant soumise à aucun ordre légal, avait le droit de modifier à son gré, dans leur cours, des institutions qui reposaient uniquement sur sa volonté.

C'est que, si les circonstances n'étaient plus les mêmes, les causes profondes, qui ont occasionné la série des faits aboutissant au 16 mai, sont pareilles à celles qui avaient empêché l'Assem-

blée nationale de fonder un gouvernement définitif, jusqu'au jour où, avec une sorte de découragement, et sans grand enthousiasme, elle vota la Constitution de 1875.

Ces causes de révolutions incessantes ne sont point d'ailleurs spéciales à la période prise isolément qui s'étend du 11 janvier 1871 au 16 mai 1877, et même jusqu'à nos jours. Elles existaient auparavant ; et ce sont elles qui seules peuvent donner la clef des extraordinaires péripéties que la France a traversées depuis 1789 jusqu'à nos jours. Je me suis efforcé de dévoiler le mal qui nous ronge : fausses doctrines, abandon des traditions nationales, abjurations plus ou moins officielles et complètes de l'esprit chrétien, divisions et acharnement réciproque des partis, etc., etc. J'estime que l'histoire n'a pas pour objet seulement de satisfaire la curiosité des lecteurs ; qu'elle doit être un enseignement, et renfermer une leçon. L'historien, il est vrai, en s'appliquant avec conscience à remplir sa tâche ainsi comprise, ne peut se leurrer de l'espoir de remporter beaucoup de suffrages, car il est

exposé à dévoiler des plaies un peu partout.

Pour mon compte, et sans braver l'opinion publique, je ne saurais lui subordonner tout à fait mes jugements. Les susceptibilités des partis ne sauraient pas davantage m'impressionner. Les partis politiques sont orgueilleux, passionnés et parfois féroces. Il ne faut pas s'étonner qu'ils soient injustes. Tout ce qu'on peut exiger d'eux, c'est qu'ils soient sincères. C'est leur honneur; et il n'est que là. Encore pourrait-on demander qu'ils soient éclairés et de sain jugement. A ce compte seulement, leur appréciation sur l'œuvre de l'historien peut avoir du prix.

Dans la poursuite de l'ouvrage que j'ai entrepris, j'ai une grâce spéciale à demander désormais au public. Depuis la date à laquelle s'ouvre le livre que je lui soumets, jusqu'à son achèvement, c'est-à-dire jusqu'à l'élévation à la Présidence de M. Jules Grévy, je suis nécessairement un peu en scène, par la raison que j'ai fait partie du gouvernement en qualité de ministre de l'Intérieur, pendant presque toute cette période; et que, dans les intervalles où j'ai cessé

d'être ministre, les circonstances m'ont fait un rôle un peu en vue. Je serai donc dans l'obligation délicate de parler de moi. Je m'en excuse, sans avoir besoin, je pense, d'affirmer que cette nécessité n'influencera pas mes jugements. Sans trop en chercher le motif, je puis dire que, dans les affaires publiques auxquelles j'ai été mêlé, je n'ai jamais mis beaucoup de moi — peut-être pas assez. Cela a pu me nuire, mais aussi cela me rend l'impartialité plus facile.

Il semble qu'il en devrait être de même de la part des partis à mon égard. Et pourtant il n'en est rien. Les partis politiques, en cela, sont femmes. Ils n'admettent pas qu'on ait l'air de ne pas apercevoir leurs beautés. Qui les néglige ou les juge sans complaisance, n'est pas un bon citoyen; et s'il se mèle d'écrire leur histoire, même avec ses tares, il ne peut être qu'un méchant écrivain.

Pour mon compte, je pense que, au milieu des péripéties souvent tumultueuses qui ont bouleversé notre pays depuis plus d'un siècle, les Français ont subi des entraînements presque

irrésistibles, qu'ils ont obéi à des mobiles très divers, qui n'étaient pas tous indignes de la beauté morale de la race. Leur plus grand tort a été dans le péché d'ignorance, et dans la légèreté d'esprit avec laquelle ils ont subi des influences funestes et accepté des enseignements corrupteurs. Il ne sied d'ailleurs à personne de se croire autorisé à condamner ses concitoyens, sauf les traîtres; parce qu'il n'est pas, à ma connaissance, de catégories de Français qui n'aient des reproches à se faire à l'égard de la Patrie Française. Tous, à mon sens, ont le devoir d'être modestes.

Plus qu'à personne, ce devoir m'est imposé. Je m'efforce de le remplir. En revanche, je demande un peu d'indulgence.

De Marcère.

HISTOIRE
DE LA RÉPUBLIQUE
1876-1879

TITRE PREMIER
ORGANISATION DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

CHAPITRE PREMIER
ÉLECTIONS SÉNATORIALES ET DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS

L'Assemblée nationale élue le 21 février 1871 avait achevé sa carrière et avait fait son œuvre constitutionnelle. La République était fondée. Cette République reposait sur les principes généraux légués par les Régimes du passé, et acceptés par tous les partis. Son caractère essentiel était d'être l'émanation directe de la volonté nationale ; à ce point, que la Constitution avait réservé, pour la nation, la faculté de changer ultérieurement la forme du gouvernement. Mais l'esprit fondamental des institu-

tions était républicain, et en ce sens, exclusif d'une autorité intangible attribuée à une famille formant dynastie, et se transmettant indéfiniment un pouvoir qui serait inviolable, comme l'auraient été les personnes royales elles-mêmes. Cette idée avait peu à peu pénétré toutes les couches sociales, même celles qui, par intérêt ou par sentiment, auraient été prédisposées à préférer un régime politique placé sous la sauvegarde d'une royauté héréditaire, dans lequel elles avaient eu une place de faveur et assurée. Ce détachement d'un passé, qui pourtant avait duré tant de siècles, s'était opéré dans une heure de désintéressement et de vertu civique, après tant de maux que la royauté n'avait pu conjurer; et sous l'empire des douleurs patriotiques de l'année terrible. La politique sensée, féconde en résultats et rassurante de M. Thiers, celle de l'Assemblée nationale tout entière, y avait grandement contribué.

La nation, dans ses groupements divers, avait donc accepté avec satisfaction, avec même l'entrain de l'espérance ou, si l'on veut, d'illusions généreuses, les institutions nouvelles. Et cette bonne volonté très générale, l'impression fortifiante de la réalité d'un gouvernement définitif et fondé sur la volonté du pays entier, expliquent un fait qui parut alors très naturel et normal, bien qu'il fût très extraordinaire et nouveau.

Ce fait fut une dictature transitoire dont se trouva investi un homme, un soldat, un Maréchal de France, sans que personne s'en soit ému, et ait songé, le dictateur moins que personne, que l'on

pourrait en mésuser. Cette dictature était celle du Maréchal de Mac-Mahon, qui s'en trouva investi par la force des choses.

L'Assemblée nationale, en qui résidait l'autorité souveraine, était dissoute; les Pouvoirs nouvellement créés par la Constitution n'existaient pas encore. Le Maréchal avait été chargé d'un mandat d'une durée de sept ans, exercé sous l'autorité de l'Assemblée. Mais, celle-ci étant dissoute, il ne restait plus que le mandat demeuré en quelque sorte en l'air, et n'ayant pour soutien que les pouvoirs mal définis du Président et sa loyauté. Il y avait bien une commission permanente, élue par l'Assemblée nationale et qui devait en quelque sorte la continuer jusqu'à l'organisation des Pouvoirs nouveaux. L'autorité de cette commission n'avait en réalité aucun fondement ni aucune valeur.

Mais il régnait alors, en France, un sentiment de loyalisme général; et ce sentiment donnait une impression de sécurité complète dans un état de chose qui, en réalité, ne s'étayait sur rien. On avait confiance dans un gouvernement encore inexistant, mais qui allait surgir des élections auxquelles le pays était appelé, et qui n'avait pour représentant qu'un Maréchal de France, mais un soldat sur la foi de qui la confiance publique se reposait. Ce progrès dans les mœurs publiques était fait pour donner confiance dans les institutions nouvelles.

La France allait donc mettre en œuvre la constitution qui venait d'être votée, et organiser la République. C'était la première fois, depuis 1789, que la nation accomplissait une telle œuvre politique, sans

révolution violente, dans l'ordre et dans la paix. Il semblait que ce fût un prélude heureux de cette vie nouvelle qu'elle avait envisagée, et qui serait la suite naturelle d'une existence quinze fois séculaire.

*
* *

Les élections du Sénat et de la Chambre des députés avaient été fixées, les premières au 30 janvier, les secondes au 20 février. Mais il fallait, tout d'abord, former le collège électoral du Sénat qui se composait des délégués des communes (un par commune). Les autres électeurs, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement, étaient déjà désignés par leur fonction même.

Ce premier acte de la vie nationale fut accompli dans le pays entier dans un esprit de pondération et de sagesse conforme à l'esprit même de l'institution sénatoriale. Il sembla alors que la France était pénétrée de la pensée qui avait sans cesse inspiré et guidé le Centre gauche de l'Assemblée nationale ; et qu'elle envisageait avec résolution et avec confiance l'avenir du Régime nouvellement fondé.

Et pourtant on put constater dans le gouvernement lui-même, investi par la force des choses d'une dictature momentanée, des divergences de vues, qui firent pressentir, dès ce moment même, certaines résistances à cet entraînement général. Jugées à distance, ces résistances expliquent les difficultés que la République naissante rencontra dans la volonté des hommes qui avaient mission de la fonder ; et elles permettent, à longue distance, de discerner les causes de son échec final.

Le ministère constitué le 6 mars 1875 était resté le même : il se composait de :

M. Buffet, président du conseil, ministre de l'Intérieur;

M. Dufaure, Garde des Sceaux;

M. le duc Decazes, ministre des Affaires étrangères;

M. Léon Say, ministre des Finances;

M. le général de Cissey, ministre de la Guerre;

M. Caillaux, ministre des Travaux publics;

M. le marquis de Montaignac, ministre de la Marine;

M. Wallon, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts;

M. le vicomte de Meaux, ministre de l'Agriculture et du Commerce.

Sous-Secrétaires d'Etat :

M. Louis Passy, aux Finances;

M. Bardoux à la Justice;

M. Desjardins à l'Intérieur.

Le ministre des Finances, M. Léon Say, avait posé sa candidature dans le département de Seine-et-Oise, sur une liste où se trouvaient les noms de M. Ferey, grand industriel, ami de M. Thiers, ancien président du premier Centre gauche, et de M. Gilbert Boucher, magistrat très considéré et conseiller général, tous les deux d'opinions extrêmement modérées. Mais le président du conseil, M. Buffet, aperçut dans cette liste comme une intrusion de je ne sais quel radicalisme dans le gouvernement; et il manifesta l'idée que M. Léon Say ne pourrait, étant candidat sur cette liste, continuer à faire partie

du ministère. M. Léon Say dut même s'en expliquer devant M. le Maréchal de Mac-Mahon ; et sa démission de ministre allait lui être imposée, lorsque M. Dufaure et M. Wallon firent connaître qu'ils se retireraient en même temps que lui. M. Léon Renault, préfet de police, déclara qu'il se retirerait avec eux. L'affaire prenait une telle tournure et allait devenir, dans la situation hétéroclite du gouvernement tout entier, tellement embarrassante, que M. Buffet dut renoncer à son étrange prétention. M. Léon Say demeura candidat sur la liste telle qu'elle avait été formée, et garda en même temps son portefeuille.

Si je cite ce fait peu important en lui-même, c'est qu'on y voit le germe du mal qui a, dès le début, travaillé le nouveau Régime. Ce virus mortel fut la résistance invétérée, le refus de concours sincère opposé à son établissement, par une fraction considérable de la nation, celle qui, par sa situation acquise, par ses traditions, par les qualités d'ordre et de lumière qu'elle a, aurait pu avec avantage contre-balancer et même annihiler l'élément turbulent et révolutionnaire auquel les institutions nouvelles permettraient sans doute de se produire. C'était une sorte d'entêtement aveugle, obstiné, contre une fatalité inéluctable ; sans autre justification qu'une volonté opiniâtre comme celle d'un enfant gâté. Et de fait, un grand nombre de ceux qui tenaient, la veille, la tête de la société française, étaient, depuis cent ans, gâtés par une Fortune que leurs mérites n'ont pas toujours justifiée.

Sans doute les anciennes classes gouvernantes pouvaient concevoir quelques appréhensions; mais leur tort fut de prendre ces appréhensions pour de bonnes raisons. Sous prétexte que cette société, dont pourtant elles ne pouvaient s'abstraire, contenait des germes d'anarchie et de dissolution, elles se sont refusées à lui venir en aide, s'imaginant sans doute que, par une protection spéciale du Ciel, elles échapperaient, pour leur compte, aux dangers qu'elles prévoyaient. Leur prévoyance était bien courte; et elle ne les justifie pas d'avoir refusé leur concours à ceux qui allaient assumer la charge d'asseoir le Régime nouveau.

*
* *

Le Maréchal de Mac-Mahon eut le sentiment que sa haute dignité de Président, investi d'une sorte de dictature, lui imposait des devoirs particuliers; qu'il lui appartenait d'inaugurer l'ère nouvelle par un acte personnel; qu'il ne pouvait mieux faire que de s'adresser directement à la France.

Il fit publier dans le *Journal officiel* un manifeste ainsi conçu :

« Français,

« Pour la première fois depuis cinq ans, vous êtes appelés à des élections générales. Il y a cinq ans, vous avez voulu l'ordre et la paix. Au prix de cruels sacrifices, à travers les plus redoutables épreuves, vous les avez obtenus.

« Aujourd'hui, vous voulez encore l'ordre et la paix. Les sénateurs et les députés que vous élirez

devront, avec le Président de la République, travailler à les maintenir.

« Nous devrons appliquer ensemble, avec sincérité, les lois constitutionnelles, dont j'ai seul le droit, jusqu'en 1880, de provoquer la revision. Après tant d'agitations, de déchirements et de malheurs, le repos est nécessaire à notre pays, et je pense que nos institutions ne doivent pas être revisées avant d'avoir été loyalement pratiquées.

« Mais pour les pratiquer comme l'exige le salut de la France, la politique conservatrice et vraiment libérale, que je me suis constamment proposé de faire prévaloir, est indispensable.

« Pour la soutenir, je fais appel à l'union des hommes qui placent la défense de l'ordre social, le respect des lois, le dévouement à la patrie, au-dessus des souvenirs, des aspirations et des engagements de parti. Je les convie à se rallier autour de mon gouvernement.

« Il faut que, à l'abri d'une autorité forte et respectée, les droits sacrés qui survivent à tous les changements de gouvernement et les intérêts légitimes que tout gouvernement doit protéger, se trouvent en pleine sécurité.

« Il faut non seulement désarmer ceux qui pourraient troubler cette sécurité dans le présent, mais décourager ceux qui la menacent dans l'avenir, par la propagation de doctrines anti-sociales et de programmes révolutionnaires.

« La France sait que je n'ai ni recherché, ni désiré le pouvoir dont je suis investi ; mais elle peut compter que je l'exercerai sans faiblesse, et pour

remplir jusqu'au bout la mission qui m'est confiée, j'espère que Dieu m'aidera, et que le concours de la Nation ne me fera pas défaut. »

Le Président de la République française :

Maréchal DE MAC MAHON,
duc DE MAGENTA.

Par le Président de la République :

Le vice-président du Conseil, ministre de l'Intérieur,

BUFFET.

Ce langage était politique et correct. Il était d'ailleurs en accord avec les opinions très générales de la nation. Il y eut alors, sauf dans les rangs des bonapartistes et des Légitimistes irréductibles, un mouvement général d'accord et d'espoir dans le pays; ralliement chez les uns, joies sincères chez les autres. Parmi les premiers, M. Bocher, qui avait une situation à part et en vue, en raison de sa valeur propre, et aussi de son attachement connu pour les princes de la maison d'Orléans, donna la note vraie des partis disposés à rendre les armes. Il dit aux électeurs du Calvados : « J'ai voté la Constitution parce que je l'ai crue nécessaire, parce qu'elle était une œuvre de transaction et de rapprochement, provoquée par le chef de l'État, et à laquelle il pressait de concourir les hommes modérés de tous les partis... Vous avez à choisir entre les partisans et les adversaires avoués ou cachés du Régime actuel, entre ceux qui, conservateurs véritables, l'acceptent de bonne foi et sans arrière-pensée, qui peuvent en prévoir le changement, *mais*

sans le désirer, surtout sans rien faire eux-mêmes pour le rendre nécessaire, et les faux conservateurs qui ne croient à la stabilité des institutions nouvelles qu'en en souhaitant la ruine, et feront tout pour la précipiter. »

On ne pouvait, certes, demander une déclaration républicaine plus explicite. Partout d'ailleurs, sauf peut-être à Paris, la note fut à peu près pareille. Gambetta lui-même qui avait, dès cette époque, pris le ton de commandement dans le vieux parti républicain, se montra trés modéré dans sa déclaration publique. Il adressa même aux anciens conservateurs un appel fort sensé.

« Vous pouvez prendre dans cette république, leur dit-il à Aix, un rôle immense, un rôle privilégié, vous qui avez les loisirs de la fortune, l'éducation et l'influence sociale. Venez à nous ; nous vous assurerons un rang, un honneur, une force qui vous permettront d'exercer vos aptitudes au bénéfice de tous... »

Excellents conseils ! et plût à Dieu que ceux à qui il les donnait les eussent suivis ; et que celui qui les donnait y fût lui-même resté fidèle !

Parmi les résultats du scrutin ouvert le 30 janvier, deux sont à signaler, parce qu'ils expriment avec une précision singulière la pensée publique sur le Régime que l'on inaugurait. M. Thiers fut élu à l'unanimité sénateur de Belfort, quoiqu'il ne fût pas candidat ; et M. Buffet, président du Conseil des ministres, ne fut pas élu dans les Vosges, son pays.

Le résultat final fut celui-ci :

Le Sénat était composé de 84 membres du Centre

gauche ; 50 de la Gauche républicaine ; 15 de l'Extrême Gauche ; Constitutionnels, 21 ; Droite modérée, 81 ; extrême Droite, 13 ; et Bonapartistes, 40. La majorité était dès lors acquise à l'opinion républicaine modérée, à la condition toutefois que les sénateurs dits Constitutionnels et la Droite modérée se maintiendraient sur la ligne de loyalisme qu'ils avaient adoptée devant le Corps électoral.

* * *

Tout ce commencement de l'année 1876 était rempli par les affaires d'élections. Les élections législatives allaient succéder immédiatement aux élections sénatoriales : elles étaient fixées au 20 février. Le mouvement d'opinion fut le même, pendant cette période, que pendant le travail préparatoire des élections sénatoriales : plus accentué toutefois dans le sens républicain.

Les menées des membres de la Droite du temps de l'Assemblée nationale ; leurs tentatives de restauration d'une monarchie alors impopulaire, leur opposition à M. Thiers qui avait su gagner l'opinion publique universelle, avaient fait naître dans le pays une opinion tout opposée, et avaient converti à l'idée républicaine une grande quantité d'hommes qui, par origine, par tendances et par leurs intérêts mêmes, auraient plutôt, en 1871, penché pour une restauration monarchique. L'exemple d'hommes des anciens temps tels que Thiers, Dufaure, Rémusat, Montalivet, et de beaucoup d'autres appartenant aux générations nouvelles, mais plutôt classés comme conservateurs, avait déterminé un courant

très étendu et très vif vers les institutions d'un nouveau Régime, dans lequel on voyait, à la fois, un port et un refuge.

La bataille fut vive, mais sans violence, et elle donna un très réconfortant spectacle. Les procédés électoraux des époques antérieures étaient alors l'objet d'une sorte de mépris et de colère par souvenir des candidatures officielles. Un vent d'honnêteté politique avait passé sur le pays ; et on répudiait les procédés louches et violents des anciens temps. Ce fut un renouveau d'honneur et de probité civique. L'idéal qui soulève parfois les âmes de France soulevait alors les esprits et les volontés. Ce fut un très beau moment et un noble spectacle. Je l'ai vu de près : j'y étais mêlé (1). Dans les cinq cantons qui composaient ma circonscription électorale il se trouva de jeunes hommes, dévoués à l'idée républicaine, désintéressés, pris du noble souci de la chose publique qui, avec l'impétuosité généreuse de leur âme, se jetèrent dans la mêlée, et me donnèrent le réconfortant spectacle de ce que valent des cœurs généreux tout pleins d'un bel idéal politique, de l'esprit de sacrifice et du goût des luttes civiques pour la Patrie ! Ce fut la jeunesse de la République.

(1) On aura l'idée exacte du caractère des luttes électorales de ce temps-là, et de quelques-unes des périodes électorales qui suivirent, quand je dirai que les frais de l'élection, sauf quelques menus détails, étaient faits par les électeurs, et avec le concours effectif des hommes qui marchaient alors pour leur idéal, avec le noble souci du succès de leur cause. Ainsi se firent les élections des cantons de Maubeuge, Berlaimont, Bavai et le Quesnoy (Nord) où je fus candidat, et élu.

A très peu d'exceptions près, représentées par MM. Raspail père, Madier de Montjau, et Naquet dans le Vaucluse, la note donnée par les candidats, même de nuance républicaine accentuée, fut très modérée, et sensiblement pareille à celle des candidatures conservatrices. Gambetta qui, dès ce temps-là, affectait le rôle de chef et de porte-parole des républicains attitrés, se montrait très pondéré dans son langage ; et il jouait le rôle de modérateur. Emportés que nous étions dans le mouvement général, on n'y regardait pas de très près, à la vérité. Quand on relit à distance les harangues et les écrits qu'il répandait un peu partout, on y découvre aisément le germe de desseins d'un esprit très différent, et des réserves faites pour des temps ultérieurs. Il appuyait principalement sur cette idée qu'il fallait réduire l'Eglise à son rôle purement spirituel. Personne ne se doutait alors des desseins de guerre religieuse qui se cachaient derrière ce langage, approprié par les sectaires aux nécessités du temps. C'est maintenant que l'on peut y démêler cet esprit d'exclusivisme, de persécution qui a sévi depuis.

Mais alors on applaudissait à sa modération ; et beaucoup d'entre nous pensaient que, dans l'œuvre ardue qui était à fonder, nous devions accueillir tous les concours, nous servir de toutes les bonnes volontés, sauf à maîtriser plus tard les tendances qui dépasseraient la mesure de ce que nous voulions. Notre ardeur à atteindre le but poursuivi nous aveuglait quelque peu sur la valeur de ces concours que l'on nous offrait. Il est arrivé aussi

que, beaucoup plus tard, lorsque la Fortune parut faire pencher la balance du côté de Gambetta et de ses fidèles, des conservateurs Centre gauche sentirent un certain fléchissement de courage qui les fit s'incliner du côté de leur intérêt; et ce fut la République jacobine qui recueillit alors ces épaves de notre parti Centre gauche.

Mais nous étions loin de ces époques, et à l'heure où nous sommes, les républicains modérés allaient allégrement vers le succès de leur cause, la main dans la main, avec les républicains de tous bords, en qui ils ne voyaient que de solides et de chaleureux alliés.

Les chefs les plus en vue du parti conservateur républicain furent élus sans lutte; M. Thiers quoique déjà précédemment nommé sénateur du territoire de Belfort, fut élu député du neuvième arrondissement de Paris; et M. Dufaure, qui n'avait pu être nommé sénateur de la Charente, fut élu député par la circonscription de la Rochelle.

Par contre, le même courant d'opinion fit échouer M. Buffet, pourtant ministre de l'Intérieur, dans quatre circonscriptions électorales : des Vosges, de la Meuse, du Cher et du Tarn-et-Garonne, dans lesquelles sa candidature avait été posée. Et, comme au second tour de scrutin, on lui offrait un collège électoral dans lequel, disait-on, le succès était certain, il répondit, non sans sagacité mêlée d'amertume, que si ce collège était assuré, il deviendrait mauvais dès qu'on saurait qu'il s'agissait de lui. C'est qu'en effet le pays faisait connaître ses sentiments vrais, en frappant d'une sorte d'ostracisme

l'homme qui s'était montré vraiment hargneux à l'endroit des membres de la Gauche de l'Assemblée nationale, et récalcitrant à l'idée républicaine, bien qu'en dernier lieu il y eût adhéré, et quoiqu'il eût d'ailleurs tous les titres et toutes les qualités propres à le recommander aux suffrages des électeurs. Sa rentrée dans le Parlement fut l'occasion d'un incident dont j'aurai à parler.

La manifestation du suffrage universel était telle que M. Buffet ne pouvait conserver même transitoirement la direction de la politique. Il donna, le 23 février, sa démission de vice-président du conseil et de ministre de l'Intérieur : M. Desjardins, son sous-secrétaire d'Etat, se retira également. M. Dufaure, ministre de la Justice, fut chargé de l'intérim.

Le résultat complet des élections pour la formation de la Chambre des députés donna 339 députés de la Gauche de toutes nuances, 153 députés de l'opposition très décidément inconstitutionnelle, comprenant des Bonapartistes, des Légitimistes et même des Orléanistes ; et enfin 32 députés, dits constitutionnels, appartenant à l'ancien Centre droit rallié à la République; en totalité, 514 députés.

CHAPITRE II

CONSTITUTION DES DEUX CHAMBRES

Les nouveaux élus soit au Sénat, soit à la Chambre des députés, étaient arrivés de Province, mais ne purent guère se rencontrer et encore moins se concerter, les uns s'étant rendus à Versailles, où ils comptaient se fixer, les autres s'étant établis à Paris. Les deux Assemblées devaient continuer à siéger à Versailles, en vertu de la décision prise par l'Assemblée nationale de Bordeaux en mars 1871. Au Sénat était réservée l'ancienne salle du Palais où avait siégé l'Assemblée nationale. On avait construit, en annexe, pour la Chambre des députés une nouvelle salle, la même qui sert aujourd'hui pour les réunions du Congrès. Mais tout ce nouveau monde politique se retrouvait au hasard des circonstances, sans se connaître, et sans avoir l'occasion de s'entretenir entre eux, et d'échanger leurs vues sur l'attitude à prendre. Au surplus, la situation était un peu complexe, à la fois neuve, et engagée encore dans un passé récent. Les nouveaux venus et les anciens membres de l'Assemblée réélus étaient étrangers les uns aux autres. Mais sous l'influence de l'esprit général de pacification et d'adhésion au nouvel état de choses qui avait manifeste-

ment présidé aux élections récentes, ce nouveau personnel politique était, en général, disposé à se prêter à l'organisation du nouveau Régime dans des vues de bien public.

Les premiers actes de cette période préliminaire s'accomplirent sans apparat et sans tapage, avec une simplicité qui contrastait avec l'importance de l'événement. Il sembla que ce fût tout simple, et que l'établissement de la République constitutionnelle fût la suite naturelle, et comme un lendemain pacifié d'un temps orageux déjà oublié.

Cependant, la transmission des pouvoirs de l'Assemblée nationale aux Assemblées nouvellement élues se fit avec un certain cérémonial, qui n'eut pas d'ailleurs un grand retentissement, tant le régime de la veille paraissait déjà relégué dans un lointain désormais ignoré.

*
* *

L'Assemblée nationale, en prévision de l'interrègne qui devait suivre sa dissolution, avait formé une commission sur le modèle des Commissions permanentes qui l'avaient représentée pendant les vacances qu'elle se donnait ; de sorte que l'autorité souveraine subsistât même en son absence.

La Commission nommée cette fois, en fin de règne, était en réalité une véritable fiction, puisque l'Assemblée nationale avait prononcé sa dissolution au 31 décembre. Mais cette fiction suffisait aux circonstances : et, de fait, n'y a-t-il pas toujours une part de fiction dans ces affaires d'État!

Le tout, et cela suffit, est que la fiction s'impose,

ou qu'elle soit acceptée sans conteste par le consentement tacite du pays qui s'y subordonne.

La cérémonie eut lieu à Versailles, dans le salon d'Hercule du Palais.

Lés nouveaux Pouvoirs établis étaient représentés par M. Gaultier de Rumilly, président provisoire du Sénat, et par M. Dufaure, vice-président du Conseil des ministres. M. le duc Pasquier, en sa qualité de dernier président de l'Assemblée nationale, prononça l'allocution suivante :

« Messieurs les Sénateurs,
« Messieurs les Députés,
« Messieurs les Ministres,

« Vous tous qui représentez ici les Nouveaux Pouvoirs du pays, soyez les bienvenus. Librement consultée, la France vient de donner aux décisions de l'Assemblée nationale une éclatante sanction. C'est avec cette double autorité que ses décisions s'imposent à l'obéissance et au respect de tous.

« La Constitution républicaine du 25 février a été, vous le savez, une œuvre de conciliation et d'apaisement. C'est à vous qu'il appartient de la continuer et de la défendre. Serrés autour du Maréchal de Mac-Mahon, vous saurez donner à notre pays un gouvernement d'ordre et de paix. Vous saurez lui assurer le repos qu'il désire, dont il a besoin, pour achever de réparer ses désastres, et pour porter les charges qui en ont été la dure conséquence.

« Comme nous, vous voudrez le rendre à vos successeurs, pacifié, prospère et libre. C'est donc avec confiance que j'ai l'honneur de vous remettre, au

nom de l'Assemblée nationale, les Pouvoirs souverains que la nation lui avait donnés. »

M. Gaultier de Rumilly, président du bureau provisoire du Sénat, répondit en ces termes :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

« Appelé à la présidence provisoire du Sénat. comme doyen d'âge, je suis heureux de répondre aux vœux patriotiques et aux cordiales félicitations de bien venue que vous nous adressez.

« Le Sénat, gardien fidèle de la Constitution républicaine que l'Assemblée a votée, et que la France vient de consacrer avec résolution par ses suffrages librement exprimés, veut, comme vous le voulez, assurer le respect et l'obéissance à ces lois constitutionnelles qui doivent inaugurer une ère d'apaisement, de paix, de sécurité pour tous les intérêts. et de prospérité publique durable.

« Le gouvernement de M. le Maréchal de Mac-Mahon, président constitutionnel de la République légalement organisée, repose sur la base la plus solide : La sanction du pays qui veut l'ordre, la liberté et la paix ; et c'est dans ce concours bienfaisant, dans cette intime union des Pouvoirs publics, du Sénat, de l'Assemblée nationale et du Gouvernement de M. le Maréchal de Mac-Mahon que la France jouira de la paix au dedans et au dehors, et reprendra le rang légitime qui lui appartient. »

M. Dufaure, garde des sceaux, vice-président du

Conseil des ministres, prononça les paroles suivante :

« Nous sommes désignés par M. le Président de la République, mes collègues et moi, pour recevoir de vos mains le Pouvoir exécutif, avec ses devoirs et ses prérogatives, tel qu'il lui est attribué par la Constitution républicaine du 25 février. Nous avons mission de vous déclarer, en même temps, qu'il a l'intime confiance qu'avec l'aide de Dieu et le concours des deux Chambres, il ne l'exercera jamais que conformément aux lois, pour l'honneur et pour l'intérêt de notre grand et bien aimé pays. »

M. le Président déclare que les bureaux provisoires du Sénat et de la Chambre des députés étant constitués, les pouvoirs de l'Assemblée nationale sont épuisés.

Et ont signé le procès-verbal,

Duc d'Audiffret-Pasquier, E. Duclerc, Martel, A. Ricard

Les membres de la commission nommée par l'Assemblée nationale.

Antonin Lefèbvre-Pontalis, le général d'Aurelles, Noël Parfait, Tirard, Léon Say, Michel Ladichère, Gaulthier de Rumilly, Lacave-Laplagne, La Rochefoucauld Bisaccia, de Raineville, A. de Colombet, Magnin, Jules Favre, Vandier, général Mazure, E. Charton, duc Decazes, Maurice, Combier, Tamisier, Danelle Bernardin, Lepère, Villain, Vicomte Alain de Bourdon, Louis de Ségur, Dufaure, Henri Martin, Wallon, A. Dupouy, Audren de Ker-

drel, Raspail, Lepetit, Comte de Saint Vallier, Eschasseriaux, Janvier de La Motte, Marcelin Pellé, Roy de Loulay.

Le chef des rédacteurs
de l'Assemblée nationale,

MAUREL DUPEYRÉ.

*
* *

Les deux Assemblées politiques, le Sénat et la Chambre des députés, prirent possession de leurs salles respectives à Versailles, tranquillement et comme un souverain qui s'installe, sans grand apparat; ainsi qu'il convenait à un régime républicain, qui se pare de simplicité et de sérénité dans sa force.

M. le duc d'Audiffret-Pasquier avait joué un rôle très marqué et très efficace dans les derniers événements qui avaient violemment agité l'Assemblée nationale. Il était entouré du prestige d'un beau talent oratoire, de services rendus à la cause libérale, et du nom. Il fut élu président du Sénat presqu'à l'unanimité des votants. M. Grévy fut élu président de la Chambre également à l'unanimité des votants, dans la séance du 13 mars. Il sembla qu'il y avait, de toutes parts, une égale bonne volonté, pour inaugurer sous les meilleurs auspices le Régime nouveau.

En prenant possession du fauteuil de la présidence, à la séance du 14 mars, M. le duc Pasquier prononça l'allocution suivante :

« Messieurs les sénateurs, je suis profondément touché de l'honneur que vous m'avez fait en m'ap-

pelant à la présidence. Pour remplir la tâche que votre confiance m'impose, j'ai besoin du bienveillant appui de tous mes collègues.

« Je le demande, bien décidé à m'en rendre toujours digne par mon impartialité dans la direction des débats, par mon dévouement pour la défense des droits et des prérogatives de cette Assemblée ».

Le même jour, dans la séance de la Chambre des députés, M. Grévy dit, en prenant possession de son fauteuil :

« Mes chers collègues, je ne sais comment vous exprimer toute ma gratitude. Cette grande Assemblée faisant taire les dissentiments politiques, en s'unissant dans un témoignage unanime de confiance et de sympathie pour un de ses membres, c'est le plus précieux honneur auquel puisse aspirer un homme qui met au dessus de tous les biens l'estime de ses concitoyens.

« Nous avons, Messieurs, une grande mission. Nous avons à inaugurer l'application de la Constitution nouvelle, et à montrer que la République est un gouvernement d'ordre, de liberté et de progrès.

« Nous n'oublierons pas que le premier besoin de ce gouvernement est que l'accord soit toujours maintenu entre les grands Pouvoirs qui le constituent. Nous nous efforcerons d'y concourir par notre modération, par notre sagesse, par toutes les concessions compatibles avec l'intérêt supérieur de la République. Et, comme nous sommes assurés de rencontrer dans les deux autres Pouvoirs un égal désir de cordiale entente, une égale sollicitude pour l'exé-

cution loyale de la Constitution, nous avons le ferme espoir de voir la France en possession durable des bienfaits qu'elle a le droit d'attendre du gouvernement auquel elle s'est attachée, depuis cinq ans, avec tant de constance, et qu'elle vient de consacrer avec tant d'éclat. »

Il n'est pas difficile, surtout à distance, de voir dans cette allocution en même temps qu'une affirmation triomphante de l'avènement de la République, un avertissement et des conseils distribués à gauche aussi bien qu'à droite. M. Jules Grévy avait l'autorité nécessaire pour prendre cette attitude et pour tenir ce langage.

CHAPITRE III

CONSTITUTION DU GOUVERNEMENT

Le nouveau ministère avait été formé en conséquence des événements accomplis. Un décret du 20 mars en indiquait la composition :

MM. Dufaure, président du Conseil et ministre de la Justice et des Cultes;
Ricard, ministre de l'Intérieur;
Duc Decazes, ministre des Affaires étrangères;
Léon Say, ministre des Finances;
Christophle, ministre des Travaux publics;
Teisserenc de Bort, ministre du Commerce;
De Cissey, ministre de la Guerre;
Amiral Fourichon, ministre de la Marine.

C'était un ministère Centre gauche. Les noms de la plupart des nouveaux ministres avaient été souvent mis en avant au milieu des agitations politiques de l'Assemblée nationale, lors des tentatives d'entente entre le maréchal de Mac Mahon et la Gauche de cette Assemblée.

Ricard m'avait demandé de lui servir de second à l'Intérieur, et je fus nommé sous-secrétaire d'État.

Par une de ces iniquités dont le suffrage univer-

sel est capable, Ricard n'avait pas été élu par la ville de Niort. Mais il avait joué un rôle si utile dans la précédente Assemblée, et sa personnalité était tellement en relief, que l'on jugea sa présence, dans le premier ministère de la République, nécessaire : et d'ailleurs, il était entendu, d'un commun accord, qu'à la première occasion il serait élu membre du Sénat qui, comme on le sait, avait le privilège de se renouveler, par cooptation, pour un quart de ses membres, le quart des inamovibles. Ricard était atteint, depuis longtemps déjà, d'un mal incurable; son échec dans son pays natal, qui lui devait tant, lui avait porté le dernier coup. Ses amis le savaient; et je n'en avais été que plus porté à me prêter à son désir. J'avais à cœur aussi que la première impulsion donnée à la République que nous voulions fonder le fût dans le sens que j'avais conçu. M. Thiers avait tenu à cette occasion un propos malicieux qui me fut naturellement rapporté, où il faisait allusion au concours que je pouvais apporter à Ricard : je n'avais cure d'autre chose que de la chose publique, et, par une grâce spéciale, en fait d'ironie et d'appréciations plus ou moins sévères et justes, j'en ai toujours eu à revendre. On pourra constater l'absolu détachement de moi-même que j'apporterai dans le récit des événements auxquels, à partir surtout de ce jour, j'ai été forcément et de très près mêlé.

Le 14 mars, le jour même où les deux présidents des Assemblées avaient pris possession de leurs fauteuils, le ministère exposa son programme politique. M. Decazes, à la Chambre des députés; M. Dufaure,

au Sénat, lurent une déclaration gouvernementale ainsi conçue :

« ... Au milieu de notre nation calme et laborieuse, un grand événement vient de s'accomplir... Expression de la souveraineté nationale, le suffrage universel sous des formes et dans des conditions diverses, mais toujours avec une égale autorité, a sanctionné par ses votes comme par les déclarations de principes des candidats préférés, les résultats constitutionnels qu'après cinq années d'efforts patriotiques la dernière Assemblée a laissés après elle.

« Le Pouvoir ne peut avoir une plus haute origine dans nos sociétés humaines, et il nous est permis de vous dire que jamais gouvernement ne fut plus légitimement établi.

« Dans sa proclamation du 13 janvier, M. le Président de la République traçait ainsi le programme des travaux que nous aurons à accomplir avec vous :

« *Nous devrons appliquer ensemble avec sincérité les lois constitutionnelles dont j'ai, seul, le droit jusqu'en* 1880, *de provoquer la revision. Après tant d'agitations, de déchirements et de malheurs, le repos est nécessaire au pays, et je pense que nos institutions ne doivent pas être revisées avant d'avoir été loyalement pratiquées.* »

« Ces sages paroles seront notre règle de conduite. Nous exigerons que nos subordonnés à tous les degrés y soient fidèles comme nous. Nous ne saurions en effet admettre que le gouveruement trouve

des détracteurs parmi les gens qui ont mission de le servir.

« Rapprochés des populations, ils peuvent leur faire comprendre et apprécier le Régime sous lequel elles vivent; ils seconderont nos vues, en leur disant que la République, telle qu'elle est sortie des votes de l'Assemblée nationale, donne au Pouvoir sa plus grande force, parce qu'il est exercé au nom et dans l'intérêt de tous; qu'elle a besoin, plus que toute autre forme de gouvernement, de s'appuyer sur les lois de la Religion, de la morale et de la famille, sur la propriété inviolable et respectée, sur le travail encouragé et honoré; et qu'enfin elle répugne à ces aventures guerrières dans lesquelles les gouvernements ont trop souvent engagé l'honneur et la fortune de la Nation...

« Deux questions ont pris, dans les derniers temps, vous le savez, un caractère politique : l'une, la collation des grades dans l'enseignement supérieur; l'autre tient à la composition des municipalités; nous vous en proposerons la solution, en cherchant à concilier d'importantes libertés justement réclamées avec les droits de l'Etat et les prérogatives nécessaires du Pouvoir exécutif. »

Cette déclaration ministérielle fut accueillie favorablement par une majorité très accentuée dans les deux Chambres. Mais dès ce premier jour, les deux partis extrêmes de Gauche et de Droite crurent devoir faire des réserves; et, sous forme de fâcheux pronostics pour l'avenir ou de menaces déguisées, mettre une sourdine au contentement général.

« Le gouvernement du Maréchal, disait *l'Union*, organe du parti royaliste, sera la première victime de cette politique néfaste, qui, depuis le 25 février (1875), le pousse sur la pente révolutionnaire. »

Et de son côté la *République française*, organe de Gambetta et de son parti, reprochait au ministère « de ne pas s'expliquer nettement sur le personnel administratif; sur la résistance qu'il comptait opposer à la *faction cléricale;* et sur l'extension des franchises communales. »

Ainsi se précisait, dès le début, le terrain sur lequel le parti républicain, celui du moins qui s'attribuait cette qualité à titre privatif, devait porter désormais la lutte politique : question de personnel, question religieuse; c'est-à-dire donner satisfaction à la fois à des appétits ouverts, et aux sentiments haineux de la secte philosophique qui préparait la guerre à l'Église catholique. Dans le sens extrême opposé, le parti ultra-religieux et monarchiste manifestait l'opposition radicale qu'il allait faire au nouveau Régime, méconnaissant cette vérité si simple : qu'en se séparant de nous, il nous affaiblissait contre l'ennemi commun, qui était la Révolution. Ainsi, avant même que ce Régime, duquel nous attendions une pacification bienfaisante, fût constitué, se manifestaient encore une fois, sur cette terre de France convulsionnée par d'incessantes révolutions, les germes de ces mêmes conflits qui, depuis plus d'un siècle, troublent profondément notre pays à la surface; tandis que, en vertu de ses forces intimes, et on pourrait dire malgré les Régimes politiques

qu'il subit, il poursuit avec peine mais non sans grandeur sa destinée, au milieu de nations puissantes et ennemies.

*
* *

C'est ainsi qu'en présence des tristesses de l'heure, j'ai quelque peine à retracer le souvenir des temps heureux, aurore de la République. Et ceci me rappelle les paroles de Barthélemy Saint-Hilaire qui disait souvent que, depuis plus de cent ans, la France était gouvernée en dépit du sens commun. Et toutefois cette destinée singulière ne parvient pas à épuiser sa sève active. Par une anomalie étrange, cette race offre le spectacle d'une nation travailleuse, riche, fertile en ressources de tout genre, féconde en merveilles d'arts et de littérature, de science surtout, de tout ce qui, en un mot, est soustrait à l'influence directe du gouvernement. Le contraste est réel en effet, et les politiciens en tirent avantage pour célébrer leurs mérites, et pour taxer de mauvaise humeur et d'esprits chagrins les bons citoyens qui déplorent la prédominance dans le gouvernement de doctrines fausses et de principes anti-sociaux; qui suivent et qui dénoncent les progrès de cet empoisonnement lent mais continu du corps social.

Les optimistes par tempérament ou par intérêt ne s'attachent qu'à la surface des choses, et ils se refusent à prévoir les événements, surtout ceux qui seraient de nature à les chagriner. Mais un optimisme entêté ne saurait prévaloir contre la réalité des conséquences. La nation est saine, disent-ils,

puisqu'elle est prospère. Cela semble ainsi, en effet, mais les tempéraments les plus vigoureux et les âmes les mieux douées ne sauraient résister indéfiniment aux ravages plus ou moins lents de l'empoisonnement moral. Et n'est-ce pas cette leçon que nous donne la vie?

C'est qu'en effet la destinée des hommes n'est pas de bien vivre, à l'abri de Régimes politiques qui leur agréent; mais elle consiste à suivre les lois morales qui dominent le monde, et à atteindre, dans l'obéissance à ces lois, les fins dernières qui les attendent.

Les nations vigoureuses, comme l'est la France, peuvent résister pendant lougtemps aux effets pernicieux d'un gouvernement dirigé par des doctrines anti-sociales et immorales, au sens providentiel du mot; mais si elles ne parviennent pas à se soustraire à ces influences délétères; si surtout, à mesure qu'elles se gangrènent, elles s'y complaisent, il arrive fatalement que la nation perd peu à peu ses qualités natives, qu'elle devient impropre à remplir le rôle qu'elle jouait dans la civilisation générale, et qu'elle peut disparaître, comme un être inutile et par là même nuisible.

C'est cette différence de vues qui sépare irrémédiablement les bons Français des maîtres du jour. Les questions d'ordre purement politique ne sont plus alors seulement des questions de prédominance d'une catégorie de citoyens sur l'autre dans la direction des affaires publiques; mais une question de direction morale selon l'ordre de la Providence ou contre lui. Et de là le caractère tragique du drame

qui se joue dans les temps où nous sommes, sur la terre de France.

Il n'est pas déraisonnable de penser que la Providence réserve à des races privilégiées des faveurs spéciales : ainsi le peuple d'Israël sous l'ancienne Loi. Et de même la France, semble-t-il, a reçu cette faveur particulière d'être le bras de Dieu dans ce monde, *gesta Dei per Francos*.

Notre race continuera-t-elle à accomplir cette fonction providentielle qui semblait lui être dévolue, ou se fera-t-elle l'ennemie même de Dieu? L'alternative est terrible ; car c'est la mort ou la vie qui sont au bout.

CHAPITRE IV

MORT DE M. RICARD, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR PREMIERS ACTES DU GOUVERNEMENT

Ricard avait été élu, par le Sénat, sénateur inamovible en remplacement de M. de la Rochette, un des soixante-quinze inamovibles élus naguère par l'Assemblée nationale. Le gouvernement se trouvait ainsi constitué. Il dut s'occuper d'abord, ainsi qu'il s'y était éngagé par la déclaration ministérielle, du personnel administratif et judiciaire.

Ce personnel avait été en grande partie formé par les ministères du Régime dit de l'ordre moral, qui avait tendu, avec plus ou moins de discrétion, au remplacement de la République par un gouvernement monarchique. Il inspirait des défiances assez justifiées aux républicains. Ceux-ci avaient de plus contre ce personnel de réels sujets de mécontentement, en raison de la lutte électorale toute récente. Ils avaient trouvé, dans les fonctionnaires en général, plutôt des dispositions hostiles qu'un concours bienveillant. Les nouveaux élus, et plus encore leurs amis dans les provinces, en avaient conservé un vif ressentiment et des projets de vengeance.

Ce fut une des difficultés du Régime naissant.

Nous avions tous, dans le gouvernement, le désir de ménager la transition d'un Régime à l'autre; de respecter dans la mesure du possible les situations acquises. Nous étions loin de partager les passions rancunières des électeurs contre le personnel administratif. Nous avions tous le sens gouvernemental, ennemi des bouleversements. Nous savions d'ailleurs que ce personnel était en général attaché par devoir, et aussi par son intérêt, à sa fonction. Il était encore, à cette époque, tout plein des sentiments de l'honneur professionnel qui avait fait pendant longtemps la force des gouvernements, et qui avait maintenu la fortune de la France à travers les tempêtes qu'elle a subies depuis plus d'un siècle. Tout dernièrement encore, ce personnel avait coopéré, avec un admirable esprit du devoir, au sauvetage de la France, pendant et après les catastrophes de la guerre. L'expérience du passé nous permettait de compter sur la fidélité des fonctionnaires, en général, dans l'accomplissement de leurs devoirs.

Mais le personnel plus spécialement politique, tel que celui des préfectures et sous-préfectures et des chefs de parquet dans les cours de justice, était fort attaqué et, très souvent, à juste titre. Il s'était compromis dans l'œuvre anti-constitutionnelle de la plupart des ministères du Septennat. Il était impossible de ne pas donner, sous ce rapport, une satisfaction à l'opinion républicaine. Nous étudiâmes à l'Intérieur, les états de service des préfets et des sous-préfets, avec le plus grand souci de respecter les situations acquises, et de ne frapper que les fonctionnaires trop compromettants et trop

compromis. Nous avions apporté tant de scrupule dans ce travail d'épuration que, par le décret du 21 mars, nous n'éliminions que dix préfets, dont la plupart furent mis à la retraite, ou placés en disponibilité avec un traitement d'attente.

On ne manqua pas de jeter les hauts cris dans le camp de nos adversaires. Ils avaient oublié qu'après le 24 mai 1873, le lendemain de la chute de M. Thiers, l'hécatombe avait été autrement complète : dix-huit préfets démissionnaires, vingt-deux révoqués, dix mis à la disponibilité ou en non-activité : c'étaient cinquante fonctionnaires sur quatre-vingt-deux qui, alors, avaient été sacrifiés.

Le personnel judiciaire fut beaucoup plus ménagé encore. Il était, il est vrai, moins compromis. Mais la résistance de M. Dufaure à tout changement dans le personnel fut un des grands griefs que le parti républicâin ne cessa d'élever contre lui, et dont il lui fit sentir la peine. M. Dufaure obéissait à une idée juste en ménageant les transitions, et en maintenant, même dans le corps des fonctionnaires, un élément de stabilité dans une démocratie, mobile par nature; mais d'autre part il fournit ainsi à la fraction avancée du parti républicain un prétexte pour s'entremettre dans le gouvernement, et pour y faire sentir son ingérence.

*
* *

Au ministère de l'Intérieur, nous nous occupions activement d'installer et d'organiser le nouveau Régime, dans les municipalités, dans les conseils délibérants, dans l'administration générale du pays.

Ricard était plein d'un zèle ardent qui dépassait ses forces. La cruelle maladie dont il était atteint lui laissait à peine le loisir de s'occuper des affaires publiques... Je dus, dans les derniers temps de sa vie, le suppléer; et je m'appliquais, dans les instructions verbales données aux préfets, dans les instructions écrites, adressées aux fonctionnaires, à faire pénétrer partout l'esprit des institutions, à en imprégner en quelque sorte la politique générale.

C'est ainsi que, dans une circulaire du 5 mai sur la liberté de la presse, nous disions : « Il doit être entendu que vous ne refuserez ou ne retirerez jamais la permission (du colportage) que pour des motifs sérieux; et que jamais le fait de vendre ou d'avoir vendu tel ou tel journal ne pourra servir de raison ou de prétexte au refus ou au retrait de ces permissions. Le gouvernement a la ferme volonté, monsieur le Préfet, de faire à la liberté des écrits, et particulièrement à celle des journaux, la part la plus large possible... » C'était une nouveauté alors, et qui faisait contraste avec le mode de gouverner des derniers ministères.

J'avais rédigé, sur la pòlitique générale, une circulaire aux Préfets, en date du 6 mai, que je transcris ici parce qu'elle est pour ainsi dire la formule de la République telle que je la comprenais, la seule que j'avouasse, celle que j'avais l'ambition d'établir, telle enfin qu'elle me paraissait pouvoir devenir le mode de vivre définitif de la France, sortie enfin — je l'espérais alors! — des agitations du siècle écoulé.

« Paris, le 6 mai 1876.

« Monsieur le Préfet,

« La Constitution votée par l'Assemblée nationale, ratifiée par les électeurs, pratiquée avec tant de loyauté et de patriotisme par M. le Maréchal de Mac-Mahon, Président de la République, aurait suffi dans tout autre temps pour donner à l'administration reconstituée son véritable caractère; mais les circonstances qui ont précédé ces événements, et dont l'effet ne pouvait cesser en un jour, exigent davantage.

« Depuis quelques années, les hommes préposés à la conduite des affaires du pays ont pu croire que, le Régime politique n'étant pas fixé, ils pourraient, sans manquer à leurs devoirs, conserver ouvertement leurs opinions personnelles et en préparer le succès. De là des équivoques et des contradictions qui ont dérouté et blessé le sentiment public. Il est donc nécessaire de faire cesser des doutes injurieux pour le Gouvernement, de faire tomber des défiances que le passé peut justifier, et de ruiner dans l'esprit des partis des espérances désormais factieuses.

« C'est pourquoi vous devrez, si vous ne l'avez point fait encore, déclarer nettement qui vous êtes. Vous êtes le représentant de la République dans votre département; vous êtes appelé à coopérer à une œuvre de conciliation et d'apaisement que vous poursuivrez avec une inaltérable constance sur le terrain administratif, mais qui, dans le domaine

politique, ne doit se prêter à aucune équivoque ni à aucune complaisance.

« Le Régime constitutionnel a ses règles propres auxquelles, dans un autre ordre d'idées, vous devrez conformer votre conduite. L'harmonie des Pouvoirs organisés, si nécessaire à leur œuvre commune, exige dans leurs rapports respectifs une déférence et des égards mutuels. Vous ne méconnaitrez pas cette obligation, dans vos relations avec les conseils électifs qui fonctionnent près de vous. Même dans les régions où vous êtes placé, on s'est cru parfois autorisé, pour des divergences d'opinions politiques, à manquer à ces devoirs envers des élus du pays. C'est un tort; et ce tort s'aggrave en raison de votre responsabilité, parce qu'il occasionne presque toujours des difficultés dans la conduite des affaires.

« Sans insister davantage sur ces devoirs de courtoisie que nos mœurs démocratiques seules rendraient si naturels, le moyen d'entretenir avec les corps délibérants les relations qui conviennent est de respecter scrupuleusement les attributions de chacun. Ce devoir est et deviendra pour nous, à mesure que nous avancerons dans la voie libérale, à la fois plus impérieux et plus difficile : car il exige de la part du Gouvernement et de l'administration une sorte de désintéressement, et en même temps une vigilance attentive. Les libertés rendues aux conseils locaux sont en quelque sorte détachées de l'ensemble des attributions qui avaient été concentrées entre les mains de l'administration. Nous devons faciliter au pays la reprise de possession de

ses propres affaires, et en même temps veiller à maintenir au pouvoir central la part qu'il importe au bien de l'État de lui réserver.

« La disposition aux empiètements est naturelle dans les corps constitués qui ne sont émancipés que d'hier. Votre devoir est d'y résister, mais en vous défendant de cette préoccupation jalouse qui fait naître les conflits et les envenime.

« Ainsi, l'administration, déposant une charge excessive, contribuera à transformer l'État sans l'affaiblir. Elle a été, depuis des siècles, et elle restera une des grandes forces du pays; mais il faut que cette force, se pliant à un usage nouveau, habitue la nation à se servir, sans péril pour sa prospérité et pour sa puissance, des libertés qu'elle a conquises.

« Vous êtes l'intermédiaire naturel entre les citoyens et le Pouvoir central. Le devoir de bienveillance et d'impartialité que ce rôle impose vous sera facile, si vous considérez que la République exclut, dans le Gouvernement, toute idée de parti.

« Vous, monsieur le Préfet, vous représentez un Gouvernement qui n'est ni celui d'une classe particulière, ni celui d'une secte; aussi n'est-il pas à craindre que l'esprit de parti guide votre conduite envers les hommes ou dicte vos décisions dans les affaires. De même, dans l'exercice des pouvoirs qui vous appartiennent, pour remplir votre mission d'ordre et de sécurité sociale, vous ne chercherez pas des prétextes pour sacrifier légèrement les droits individuels, d'autant plus sacrés qu'ils sont les droits des faibles.

« La République ne méritera la reconnaissance du pays qu'à la condition de mettre fin à nos divisions, de satisfaire les grands intérêts créés chaque jour au sein d'une société industrieuse; de faire enfin que la France apaisée, rassurée, protégée sans contrainte, jouisse du bonheur réservé aux nations libres, bonheur qui consiste à se sentir vivre et à concevoir d'elles-mêmes une légitime fierté.

« Vous êtes, monsieur le Préfet, un des instruments de cette grande œuvre. Le Gouvernement compte sur vous pour faire sentir, dans votre département, les bienfaits de notre Régime politique, si noble en sa simplicité. Vous êtes aussi, pour une grande part, responsable du sort des populations que vous administrez; et, lorsque j'évoque par la pensée, le résultat que j'attends de vos efforts et de ceux de vos collègues, je crois pouvoir affirmer que telle sera votre action, tel sera aussi le jugement que porteront sur la République les nations qui nous observent. »

« Recevez, monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée.

« *Le ministre de l'Intérieur*,

« A. RICARD. »

*
* *

Le 11 mai, Ricard mourait à la suite d'une attaque soudaine du mal dont il souffrait. Sa mort

fut un grand deuil pour ses amis et fit un vide dans nos rangs. Il était admirablement doué pour la parole publique. Orateur politique, il aurait rendu de grands services au parti conservateur libéral; et peut-être eût-il tenu tête, dans les assemblées, aux orateurs des partis plus avancés, et notamment à Gambetta avec qui il était de taille à se mesurer. Les régimes parlementaires exigent des qualités d'entregent et de négociateur qu'il avait à un haut degré. Il était de façons commodes et aimables; il avait du trait dans l'esprit, et la repartie facile; de la bonne humeur, de la gaieté même, et de la rondeur, toutes qualités qui servent grandement dans les négociations perpétuelles dont se compose la vie politique des assemblées.

L'exercice du Pouvoir lui eût fait acquérir ce qui lui manquait en fait d'expérience des choses, de connaissance des hommes, et des hautes notions nécessaires pour achever un esprit supérieur. Dans les luttes suprêmes de la République libérale, il a manqué à son parti.

Par qui allait-on le remplacer? — Dès le premier moment, ma résolution était prise de ne pas rester sous-secrétaire d'État avec un autre ministre que lui. J'avais accepté le poste pour des raisons toutes personnelles et par amitié pour Ricard. Je voulais imprimer à la politique intérieure la direction qui me convenait; j'aurais mal servi celle d'un autre. Le parti dans lequel j'étais classé ne se souciait guère, alors, de me voir garder la place, qui fût devenue la première; et je savais que M. Thiers ne s'en souciait pas non plus. Il était plein de bonne

grâce pour moi : mais il me connaissait bien. Je reçus de nombreux émissaires qui avaient mission de me sonder, et de me persuader surtout de rester sous-secrétaire d'État où, me disait-on, je faisais merveille; et on me citait les noms de ceux avec qui je pourrais faire bon ménage. Mon attitude était la plus commode du monde : je ne disais rien. Après plusieurs jours, et de guerre lasse, on se décida à donner un remplaçant à mon ami, et ce fut moi. Je désignai pour prendre ma place de sous-secrétaire d'État, M. Faye, député du Lot-et-Garonne. Il était qualifié de nuance d'opinion plus foncée que la mienne. Mais il était plein d'esprit, et de cette humeur commode des Gascons qui se plient fort bien aux circonstances. Je n'ai eu qu'à me louer — et c'est un mérite — de M. Faye pendant que nous avons été ensemble attachés à la même besogne. Les louches abandons et les petites lâchetés sont fréquents dans ces parages : je n'eus pas le chagrin de constater rien de pareil dans mon entourage. M. de Rouville, que je conservai comme chef de cabinet, aujourd'hui conseiller d'État, était l'honneur même, et le devoir fait homme. Il était seul et suffisait à tout. Dans ce temps-là, le cabinet du ministre se composait d'un chef de cabinet, de six ou huit attachés non payés, et d'un secrétaire. J'ai ouï dire que les titres et les grades et aussi les émoluments se sont multipliés depuis. Il y eut alors un bel entrain de bonne humeur, de vaillance, de bonne volonté, chez tous mes collaborateurs; et ce fut gaiement que fut inaugurée cette République, à laquelle nous donnions tout ce que de bons citoyens

peuvent avoir de cœur et de courage consacrés à la chose publique.

C'est avec un entier détachement de toute préoccupation personnelle que je m'appliquai à organiser le nouveau Régime, à lui imprimer l'impulsion que je crus la plus favorable à l'intérêt public; et je ne soupçonnais pas assez, je veux dire au point où cela était vrai, que des partis politiques pussent avoir d'autres vues et d'autres raisons d'agir.

Les divergences d'ordre purement politique finiraient bien, faute de tout espoir, par cesser quelque jour. Je le pensais du moins; et nos anciens adversaires se résoudraient à rendre les armes, en les sentant impuissantes. Je ne soupçonnais pas assez que derrière les opinions politiques, lesquelles peuvent se modifier et s'atténuer avec le temps, il y a presque toujours des intérêts qui, eux, ne désarment jamais.

Ma confiance dans le bon sens, dans la compréhension du véritable intérêt public devait être soumise à bien des épreuves. Et dès le premier jour en quelque sorte de mon entrée en fonctions, j'eus la surprise de rencontrer une hostilité violente chez les conservateurs. Il s'agissait de la circulaire que l'on m'attribuait, avec raison d'ailleurs, et où on relevait de toutes parts, dans le Parlement et dans la Presse, le passage où j'avais dit : « Il est donc nécessaire de faire cesser des doutes injurieux pour le Gouvernement, de faire tomber des défiances que le passé peut justifier, et de ruiner dans l'esprit des partis des espérances factieuses. »

Des espérances factieuses! l'épithète fut relevée

dans le camp conservateur comme un abus de pouvoir intolérable, voire comme une atteinte à la Constitution !

En saisissant une occasion aussi inopportune de manifester leur mauvais vouloir, les conservateurs ne se rendaient pas compte qu'ils montraient ainsi, dès le début du Régime, une hostilité et un esprit de résistance qui seraient jugés sévèrement par le grand public, lequel s'attachait de plus en plus à la République. Par contre, ils rejetaient cette fraction de la nation du côté des républicains attitrés, dont ils grossissaient ainsi l'armée. C'est cette faute, toujours répétée, qui a fini par livrer la République, et le pays avec elle, à la faction jacobine et franc-maçonnique. Jacobins et francs-maçons n'ont plus eu d'autre peine que de laisser fonctionner cette admirable manœuvre des conservateurs attitres, pour mettre la main sur les rouages essentiels de la vie nationale, et pour s'emparer du pays.

Précisément parce que j'avais cru qu'il serait possible de fonder enfin un Régime politique vraiment libre, avec tous les éléments vitaux de la nation, je devins, de la part des conservateurs, le principal objet de ce que je puis appeler une véritable haine, à en juger par la nature des attaques qui furent dirigées contre moi. En relisant les journaux de ce temps-là, je suis confondu de toutes les sottises, des dispositions haineuses, mêlées à de grossières erreurs sur ma personnalité, que peuvent se permettre des hommes que la passion politique aveugle. C'est grande pitié, quand on songe que derrière ce beau zèle pour de prétendus principes, se cachent en

réalité, le plus souvent, de très vulgaires intérêts!

De quoi s'agissait-il? J'avais qualifié d'espérances factieuses les manifestatious que se permettaient des hommes de parti contre la Constitution de 1875. Sans doute, cette Constitution avait autorisé les congrès à changer les dispositions constitutionnelles, voire à changer la forme du gouvernement, si à la fin du septennat, les deux Assemblées réunies croyaient devoir le faire. Mais cela ne pouvait pas signifier que la Constitution eût été faite dans ce but : puisque c'eût été associer deux idées contradictoires. Jusqu'à cette date, donc, les espérances des partis hostiles, si elles se manifestaient par des actes, étaient en réalité factieuses. Le Maréchal, dans sa proclamation du 13 janvier, avait déclaré que, lui seul, jusqu'en 1880, avait le droit de réclamer la revision de la Constitution. C'est ce que M. Dufaure affirma devant le Sénat; et, en fin de compte, tout le monde tomba d'accord que, par méchante humeur, nos adversaires avaient fait beaucoup de bruit pour rien.

*
* *

L'Assemblée nationale avait légué au nouveau Régime une affaire demeurée irrésolue : c'était celle de l'Enseignement supérieur. Elle avait proclamé la liberté de l'enseignement, mais en laissant la question de la collation des grades incertaine. Nous avions annoncé, dans la déclaration ministérielle, qu'une loi serait présentée aux Chambres à ce sujet. Le ministre de l'Instruction publique, M. Wad-

dington, réalisa dès le commencement de juin cette promesse, en apportant à la Chambre un projet par lequel on supprimait les jurys mixtes précédemment établis, pour remettre les choses dans leur ancien état. On se rappelle que la loi de 1875 avait organisé des jurys mixtes composés de professeurs de l'Université et de professeurs des Facultés libres, qui feraient passer les examens des élèves de ces Facultés, et leur conféreraient des grades.

Immédiatement, sans discuter la question en elle-même, la passion politique s'en empara, et on en fit une affaire de religion, car tout prenait aisément cette couleur. Même aveuglement des deux côtés. Les uns nuisaient à la République naissante en la faisant en quelque sorte complice et solidaire de leur hostilité religieuse ; les autres affaiblissaient la politique conservatrice en l'associant à une lutte religieuse sous couleur de Constitution. Ainsi, dès le début, apparaît le vice essentiel qui a dénaturé, corrompu et finalement anéanti le Régime politique, issu des événements, tel du moins que nous avions eu la pensée de le fonder.

Sans doute, les défenseurs de la loi de 1875 avaient raison de dénoncer, parmi les soutiens du projet de loi de M. Waddington, des ennemis décidés de l'Église : mais ils avaient tort de dénoncer tous les défenseurs du projet comme étant animés du même esprit. Parmi ces partisans de la nouvelle loi, il y avait beaucoup d'hommes politiques aussi bons catholiques qu'eux-mêmes. Le résultat de leur intransigeance fut de désarmer les libéraux dans la lutte qu'ils auraient à soutenir contre la Gauche, lorsque

celle-ci plus tard, levant le masque, se déclara en effet l'ennemie sans rémission de l'idée religieuse et de l'Église de France en particulier. C'est cette déplorable faute de conduite qui a pesé sur notre temps, et qui a faussé toute la politique.

Au fond, la question posée par le ministère était fort simple. On avait, en 1875, institué des jurys mixtes pour rester fidèle à la théorie de la Liberté de l'Enseignement. En fait, on n'avait pas eu le temps de reconnaître la valeur de cette institution des jurys mixtes. D'autre part, les Facultés de l'État avaient montré un esprit d'équité non contesté à l'égard des jeunes gens sortis des écoles des Facultés libres. Aussi fut-il sensible que, dans les débats soulevés à ce sujet, tout le monde s'échauffait à froid. Ce n'était pas la liberté qui, en réalité, était en cause. On ne manqua pas, à Gauche, de dénoncer l'intolérance des catholiques, et d'évoquer le spectre du Syllabus : c'est ainsi que Jules Ferry, découvrant la passion qui était au fond de son âme, invoqua « *le spectre du Césarisme clérical, dont le Concile de* 1870 *avait, en décrétant l'infaillibilité pontificale, donné la formule définitive.* »

D'autre part, la Droite dans les deux Assemblées se montrait injuste, en confondant les auteurs du projet, c'est-à-dire le ministère de M. Dufaure et lui-même, avec les ennemis de l'Église. Et toutefois, devant le Sénat, la passion n'alla pas jusqu'à envelopper le ministère dans la résolution dernière, par laquelle les adversaires du projet le repoussèrent. Le ministère ne fut point renversé; et le système

du jury mixte continua à être appliqué pendant l'année courante.

Mais dès ce temps-là, si l'attention publique n'avait été, comme toujours, distraite et attirée sur mille objets divers, on aurait pu pressentir que les luttes politiques intérieures prendraient désormais couleur de religion. Pour reprendre l'expression de Jules Ferry, le Césarisme jacobin devait se revêtir d'apparences conservatrices, et, une fois dans la place, bannir la Liberté de ce Régime, que nous avions voulu fonder pour elle et par elle.

TITRE II

LE MINISTÈRE, L'ÉLYSÉE ET LES PARTIS

CHAPITRE PREMIER

LE MINISTÈRE ET L'ÉLYSÉE

Le gouvernement était, à ses débuts, par sa composition même, l'expression d'une situation générale. Le pays voulait très certainement alors que la République conservatrice, celle que ses premiers fondateurs avaient qualifiée et garantie, fût définitivement établie. Une majorité considérable à la Chambre des députés était décidée à la soutenir de ses votes : les partis avancés, sous la direction de plus en plus accusée de Gambetta, se rangeaient à cette même attitude, pour un temps du moins. De ce côté, nous n'avions pas, dans les premiers moments, de préoccupations sérieuses.

Le Sénat, dans sa généralité, avait, de son côté, le sentiment de la haute fonction pondératrice que nous avions voulu lui donner par la Constitution de 1875. Sa majorité était, en partie il est vrai, composée d'hommes qui avaient mené la bataille

contre la République jusqu'au vote de la Constitution. Mais ces mêmes hommes, tout en conservant l'arrière-pensée d'une Restauration monarchique que l'article 8 de la Constitution rendait possible, s'étaient résolus à soutenir le septennat, avec la personne du Maréchal. Ils ne furent pas, au début, délibérément hostiles au nouveau gouvernement. Mais, peut-être était-ce attendre un effort dépassant la vertu commune, que de demander à des hommes en proie à toutes les sollicitations de la vie publique, de conserver, sans espoir, une attitude constante d'abnégation ; et surtout de contribuer par leur sagesse à l'affermissement d'un état de choses qu'ils consentaient à conserver, à terme, mais qu'ils entendaient transformer le plus tôt possible en un régime qui conviendrait mieux à leur foi patriotique, à leurs sentiments dynastiques, et pour beaucoup d'entre eux, à leurs vues intéressées.

Le plus petit incident était pour eux un sujet d'alarmes, sincères ou non, et un prétexte à des récriminations contre le Gouvernement. Ils ne dissimulaient pas leur mauvais vouloir, surtout à l'égard des membres du ministère qui affirmaient plus clairement, par leurs actes, la volonté de fonder définitivement la République. Le ministre de l'Intérieur, par sa fonction même, était surtout en butte à leurs critiques et à leur animosité personnelle. Mais nous ne nous en souciions guère dans le Gouvernement, étant tout entiers attachés à la tâche d'établir le nouveau Régime sur ses bases constitutionnelles, et de lui imprimer une impulsion conforme à son esprit et à nos espérances.

Pour ma part, je m'étais tracé une ligne de conduite inspirée par mes idées sur l'état social et politique dans lequel se trouvait la France, à la suite, et j'aurais voulu dire au terme de tant de révolutions. Revenir sur les faits accomplis me paraissait impossible. Mais je sentais que le courant d'idées ou plutôt d'aspirations vagues vers un inconnu plein de chimères, et aussi d'appétits déchaînés, sans le frein d'une foi religieuse qui n'avait plus d'empire sur toutes les âmes; que ce courant créait un danger redoutable pour la France, vaincue et toujours en butte à des menaces du dehors. Cette crise de la vie nationale réclamait le concours de tous les enfants de la France. Et quel Régime politique pouvait le mieux assurer ce concours que le Régime impersonnel appelé République ? Tout autre établissement politique, avec son personnel attitré, n'aurait eu, semble-t-il, pour résultat que de préparer et de rendre inévitables des révolutions nouvelles.

J'avais au cœur l'ambition secrète de rappeler au service de l'État, concurremment avec les nouveaux venus, les représentants des familles anciennes, que les événements avaient tenues à l'écart des affaires publiques. Ils y auraient apporté, pensais-je, un contingent de force morale que l'on trouve dans les traditions, dans la discipline familiale, dans des sentiments de loyalisme qui auraient pu se reporter du Roi sur la Patrie. J'aurais voulu restituer à l'État une partie des forces qu'une sorte d'émigration à l'intérieur avait rendues inactives, au grand détriment de la nation, et aussi de ces familles, partie notable de la société française.

Était-ce trahir la République que de lui assurer de tels concours? Je pensais au contraire que c'eût été pour elle une grande force, que de rallier les hommes de toute condition, qui lui apporteraient l'appoint d'une valeur morale de qualité supérieure. Je trouvai d'ailleurs, installés dans plusieurs des postes administratifs, des hommes appartenant aux anciens partis, rattachés nouvellement au Gouvernement pendant la période dite de l'*ordre moral*. Je les vis isolément dans mon cabinet et je leur tins ce langage : « Je ne vous demande pas de me faire des déclarations d'allégeance envers la République, encore moins des serments : vous êtes gens d'honneur; vous occupez librement des fonctions politiques, je m'en rapporte à vous, et je compte sur votre fidélité à servir le Gouvernement. » Je ne rencontrai que des adhésions plus ou moins chaleureuses, mais très affirmatives sur leur intention de servir fidèlement.

Dans cet ordre de faits, j'étais obligé de tenir compte de sentiments d'une susceptibilité aiguë, qui tenaient en éveil et en défiance la majorité de la Chambre, et même quelques-uns des membres du Gouvernement. Cette politique serait-elle même comprise du côté de l'Élysée, où régnait un esprit de défiance générale contre nous, et en particulier contre moi? La chose était assez douteuse pour que je fusse tenu à une grande réserve : et il ne m'eût pas convenu de faire des avances qui auraient été repoussées.

Lorsque je fus obligé d'éliminer des préfets ou des sous-préfets qui s'étaient signalés ou qui se

signalaient encore par des manifestations éclatantes de mauvais vouloir contre la République, soit que je dusse les révoquer ou les changer de résidence, je ne le fis jamais qu'avec de grands scrupules et un véritable chagrin. Je le faisais par devoir; mais surtout j'éprouvais un vrai déchirement, quand il fallait réclamer et obtenir du Maréchal des décrets de ce genre. Il en souffrait, parce que c'était sacrifier des hommes qui avaient servi son gouvernement personnel, des amis ou des créatures de ses amis ou de ses proches. C'était, à chaque fois, une lutte cruelle, contre laquelle je me raidissais, avec une impassibilité bien plus apparente que réelle. Je me donnais ainsi les apparences d'un exécuteur sans pitié et farouchement républicain; et je ne gardais cette raideur, si contraire à mes tendances naturelles, que dans la conviction où j'étais que les résistances de l'Élysée étaient fondées sur un parti pris d'opposition au Gouvernement, et plus encore peut-être, à ma personne.

Un jour que, à l'appui d'une demande de signature de ce genre, j'invoquais la nécessité d'avoir raison des hostilités dirigées contre la République : « Ah ! dit-il, en se levant brusquement, vous en ferez tant que vous la perdrez, votre République ! » Il s'empourprait, et il était visible qu'il faisait un effort violent pour se contenir. Par contraste voulu, je gardais une attitude d'autant plus rigide. Ce fut un malheur que ce défaut de confiance mutuelle, cet état d'hostilité presque ouverte entre nous, entretenus, d'un côté par des excitations de coteries et de salon, du mien par une correction plus hautaine peut-être qu'il n'eût fallu.

Le Maréchal était d'assez haute taille ; même en habit civil, il avait, comme tous les soldats, une tournure militaire. Il était blond, avait la tête petite, les yeux petits et d'un bleu gris, la figure haute en couleur, et s'enluminant facilement aux impressions qu'il ressentait. Il était embarrassé dans sa personne, comme timide et d'une contenance incertaine. Il avait la parole difficile et hésitante : partout ailleurs qu'à cheval et au milieu de soldats, il ne paraissait pas être sur son terrain. Tel il m'était apparu la première fois que je le vis. C'était après la guerre d'Italie. Il prenait possession de son commandement militaire dans le Nord ; et il vint à Arras, où il fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Il y eut un banquet auquel j'assistais. Il était précédé d'une haute réputation d'homme de guerre, et entouré d'une auréole de gloire. Il avait le prestige d'un grand seigneur et d'un grand soldat. On citait de lui de hauts faits d'arme en Algérie, sa prouesse chevaleresque en Crimée ; et son mot : « J'y suis, j'y reste ! » était dans toutes les mémoires. Dans ce temps-là où la jeunesse libérale était très hostile à l'Empire, on savait vaguement qu'il n'était pas attaché de près à la Cour impériale ; et que, lors de la discussion au Sénat de la loi de sûreté générale en 1858, seul il avait silencieusement voté contre la loi, donnant ainsi l'exemple du courage civique, si rare chez les militaires, et conciliant ses devoirs de sénateur et d'officier en activité par un acte d'opposition muette.

Sa personne ne répondait pas tout à fait à l'idée que l'on se faisait de lui ; mais cette sorte de décep-

tion ne le diminuait nullement. Les hommages dont il était l'objet, les compliments qui lui étaient adressés, souvent sans mesure, l'embarrassaient comme un homme dont la modestie un peu fière s'effarouche aisément. Je pense qu'il n'était tout à fait lui-même et à son aise qu'à cheval, et dans l'action de la bataille.

Après la guerre, nos malheurs avaient fait taire toutes les récriminations vaines ; et lorsque M. Thiers, à Versailles, réorganisa les forces militaires de la France et refit une armée, il fit appel au Maréchal de Mac-Mahon, dont le nom et l'autorité morale avaient conservé quelque prestige parmi tous les généraux de l'Empire. M. Thiers avait de l'armée une haute idée : il comptait sur le Maréchal pour faciliter le ralliement qu'il méditait. Il se réservait d'ailleurs d'être le véritable réorganisateur de l'armée ; et le Maréchal ne serait qu'un fanion, un drapeau. Telle était d'ailleurs un peu sa manière, à l'égard de tous les hommes qu'il employait dans son gouvernement. Il était très autoritaire, et les circonstances, si tragiques alors, en mettant en jeu sa science gouvernementale, et ses aptitudes naturelles, en faisant sentir aussi la nécessité de se grouper autour de lui, sans gêner son action incessante par une opposition ou par une résistance que l'on eût jugée sévèrement dans ce temps-là ; ces circonstances lui donnèrent toute facilité pour développer en lui le goût du commandement. Son ingérence dans les affaires militaires a pu être importune auprès de certains officiers plus ou moins autorisés ; mais elle se fondait sur des connaissances

réelles, et rien n'indique que le Maréchal ait été jamais un embarras pour M. Thiers.

M. de Mac-Mahon paraissait être tout à fait étranger à la politique de l'Assemblée nationale. J'ai raconté, dans le premier volume de cette histoire, comment il s'y trouva mêlé le jour où M. Thiers fut renversé ; et que sa participation à cet événement n'eut pas, selon moi, le caractère de trahison que M. Thiers lui attribuait.

Le Maréchal, devenu président du Gouvernement du 24 mai, avait, par cela même, paru s'associer à la politique de la Droite de l'Assemblée nationale ; et il avait partagé ainsi, peut-être injustement, l'impopularité de cette politique.

Mais, demeuré chef du Gouvernement, après l'échec des conjurés, on pouvait penser que ses sentiments avaient changé, après le vote de la Constitution. Sans doute avait-il sincèrement pris la tâche de maintenir son pouvoir au-dessus des intrigues des partis : et au surplus, l'idée que j'ai conservée de son caractère me porte à penser que M. de Mac-Mahon était au fond assez indifférent ; qu'il se dégageait aisément des passions politiques de ses amis et de ses proches ; et que, en partie par ambition satisfaite, plus encore par une qualité d'âme supérieure, il se tenait en dehors et au-dessus des intrigues nouées autour de lui.

Mais lorsque nous fûmes mis en contact avec lui, après la constitution du ministère Dufaure, le souvenir des luttes d'hier était encore vivace ; des préventions, également injustes de part et d'autre, établissaient une sorte de barrière entre l'Élysée et nous.

Le secrétaire général du Maréchal, M. le général d'Abzac, était un fort galant homme, mais très fermé, ayant peu de goût pour les nouveaux ministres, et de nul secours pour établir des rapports faciles entre le Maréchal et nous.

M. le vicomte Emmanuel d'Harcourt, secrétaire particulier du Maréchal, était jeune alors, mais très au courant des hommes et des choses. C'était un parfait galant homme, aimable, spirituel, avec une pointe de raillerie; mais sérieux à propos, et très propre à entretenir entre les ministres et l'Élysée des rapports faciles. Il avait même, semble-t-il, du goût pour la politique ; il y apportait les manières aisées et le ton de courtoisie familiers aux gens bien nés, qui rendent les rapports entre hommes si commodes, et qui facilitent les solutions dans les affaires. Et toutefois des préventions peu justifiées demeuraient entre nous, qui entretenaient, de part et d'autre, une certaine méfiance, ce qui diminuait l'avantage d'avoir affaire à un galant homme tel que lui. Il avait plus d'entregent que les autres attachés à la personne du Maréchal, plus de bonne grâce et moins de raideur en politique. Il eût facilité volontiers les rapprochements ; et toutefois il ne pouvait vaincre tout à fait les défiances que nous éprouvions presque tous à l'égard de l'Élysée. Au fond, tout cela manquait, sinon de sincérité, du moins de cordialité.

Dans le conseil, M. le Maréchal prenait peu de part aux délibérations. Quand il donnait son avis, il le faisait sobrement, avec justesse et bon sens. Il paraissait avoir pour M. Dufaure une sorte de révé-

rence, avec une pointe de timidité, tout au moins de surface; et cette gêne était apparente quand il s'adressait à lui, ou réciproquement : de son côté, M. Dufaure n'osait pas laisser paraître, en face de lui, son autorité de président du Conseil ; il semblait qu'ils avaient peur l'un de l'autre. Et cela n'était point ridicule, parce qu'ils obéissaient tous les deux à un sentiment respectable.

J'étais, par ma fonction, obligé d'avoir avec le Maréchal des rapports fréquents, et le plus souvent, j'avais à l'entretenir des questions touchant le personnel administratif. C'étaient tantôt des maires de villes, tantôt des fonctionnaires, dont j'étais amené à lui demander la révocation. Il mettait de la politesse dans ses relations avec moi ; mais je sentais l'effort, et qu'il se défendait mal de préventions, que de mon côté je savais être injustes et qui me blessaient. Il me rendait pourtant justice : je le sus beaucoup plus tard par Chanzy qui lui parlait de moi, et à qui il répondit : « Ah ! oui, celui-là du moins ne m'a jamais trompé. » Il avait deviné juste. Il y eut toujours entre lui et moi une certaine gêne, entretenue par la méchante humeur de son entourage, mais je ne l'ai jamais trompé en effet.

Ce n'est pas que le Maréchal de Mac-Mahon fût délibérément hostile aux institutions nouvelles. Il était non rallié, en ce sens que, par sentiment personnel, il était resté monarchiste ; mais il était décidé à être fidèle à son mandat, tel qu'il l'avait accepté dans la nuit du 24 mai 1873. Il se considérait comme une sentinelle. Il donnait à sa fonction le sens militaire qu'on attache à ce mot. Il ne pou-

vait se détacher tout à fait des habitudes et des procédés politiques qu'il avait vu pratiquer sous l'Empire. Les idées que nous avions, et que nous désirions faire pénétrer dans le système général de l'administration, idées empreintes de projets de décentralisation, et des libertés communales que, pour mon compte, je désirais faire passer dans le nouveau Régime et que je ne dissimulais nullement, lui semblaient subversives. Il se trouvait aussi lié d'honneur au personnel administratif qui avait servi le septennat, et il se croyait obligé de le défendre.

Sa prud'homie était, sous ce rapport, mise à une rude épreuve, dans sa situation de Président irresponsable, obligé de souscrire aux sacrifices de personnes que les ministres et principalement le ministre de l'Intérieur lui imposaient.

Son entourage était plutôt hostile au nouveau gouvernement, et attaché par des liens de parenté ou par des souvenirs aux Régimes du passé. Ce monde de l'Élysée connaissait peu ou ne connaissait pas du tout le monde politique du Régime nouveau. Aux motifs d'éloignement, tirés des opinions politiques, s'ajoutaient des antipathies entre les personnes ; et cette dernière cause d'hostilité mutuelle était bien plus puissante que l'autre. Elle devenait aiguë quand les femmes s'en mêlaient. Le personnel féminin mondain qui fréquentait les salons de l'Elysée était, il est vrai, sous ce rapport, intraitable.

Les femmes ne sont pas tenues à cette courtoisie qui est de règle entre hommes bien élevés, même dans les rapports où la politique peut être mêlée.

Quand elles sont bien nées, et qu'une fausse éducation mondaine n'a pas gâté leur naturel qui est fait de bonté, elles se montrent aimables, même envers les hommes qui ne sont pas, comme on dit, de leur monde... Mais ce ne fut pas toujours ainsi que se montrèrent les femmes de l'entourage immédiat et habituel de Mme de Mac-Mahon. Elles ne firent pas toujours preuve, sous ce rapport, de vrai bon ton, et, si elles pouvaient relever quelques erreurs de tenue chez les républicains, elles n'étaient pas elles-mêmes à l'abri de critiques; ce que, d'ailleurs, ayant toutes les prétentions, elles ne pouvaient admettre. Le salon de l'Elysée devint ainsi, par la force des choses, une sorte de salon politique, mais superficiel, très frivole, tout en manières, et, dès le début, il fut considéré dans le camp républicain comme un foyer d'opposition, et même presque de conspiration permanente.

Le Maréchal aurait voulu qu'il en fût autrement. Il se montrait disposé à faire bon accueil à tout le monde. Mais, en fait d'hommes politiques, il ne connaissait que ceux des anciens partis. Il n'avait pas la mémoire des noms : on le sentait désorienté, et il n'était pas apte à donner le ton, ni, au besoin, à imposer à ce cercle mondain d'un genre particulier les mœurs nouvelles qu'eût exigées sa situation de chef de l'Etat et de Président de la République.

La Duchesse marquait un certain dédain des hôtes nouveaux, qu'elle paraissait plutôt subir que rechercher. Elle n'avait pas compris le rôle supérieur qu'il lui eût été si facile de prendre, et qui lui

eût fait grand honneur, pour le plus grand profit de la Présidence.

On ne saurait imaginer combien de telles niaiseries ont fait de mal, et à quel degré d'irritation ces façons discourtoises ou visiblement malveillantes, des affectations de rang et de savoir-vivre, portaient des hommes que la moindre politesse, de la bonne grâce, des façons aimables eussent facilement attachés à la politique présidentielle.

*
* *

Ainsi, dès le premier jour, s'étaient organisées : à l'Elysée d'une part, au journal *la République française,* de l'autre, les deux forces divergentes entre lesquelles le nouveau Régime commençait à fonctionner.

Ce Régime avait pour lui la majorité certaine du pays, la confiance publique, toute la fraction modérée de l'ancienne Assemblée nationale, représentée dans les deux Chambres, des ministres de l'Ecole constitutionnelle, pleins d'ardeur et tout entiers dévoués à leur œuvre. Il avait encore la signature assurée du Maréchal, mais non son appui convaincu et hautement avoué.

Dans les premiers temps, le ministère eut, dans le camp républicain proprement dit, l'appui de M. Jules Grévy, président de la Chambre, lequel d'ailleurs ne poussa jamais son zèle jusqu'au sacrifice, et l'appui de M. Jules Ferry, qui exerçait une autorité réelle sur ses amis. Gambetta lui-même lui donnait son adhésion, avec, il est vrai, quelque affectation de protecteur. Il n'entendait pas d'ail-

leurs être ou paraître associé de trop près à l'œuvre du jour, ce qui eût été en contradiction avec le rôle qu'il entendait jouer, que ses clients surtout voulaient qu'il jouât : le rôle du chef de parti de l'avenir.

Un début de règne, au milieu de tant de contradictions et de concours boiteux, aurait fait reculer les plus fiers courages. Mais nous étions alors pleins des plus nobles sentiments du devoir envers la patrie ; et nous nous jetions dans l'arène des partis avec l'entrain d'un beau zèle, et avec la confiance que pouvait donner la jeunesse d'un Régime politique.

Hélas ! tous sont morts à présent ! Tous ceux qui avaient au cœur la fierté de cette grande entreprise : fonder un nouveau Régime politique, qui nous paraissait être le port après tant de tempêtes ! Je suis seul resté pour assister à la ruine de nos espérances. Mais, consigner ici l'ardeur, la sincérité, l'entrain joyeux, la fougue même qui méprisait les périls et qui nous faisait négliger les menaces ; rendre hommage aux vertus civiques, faites de dévouement, de désintéressement, avec les lumières les plus vives, les capacités gouvernementales les plus réelles quoique improvisées de mes collègues, c'est ajouter un trait véridique à l'histoire que je raconte, et léguer ce passé comme un exemple aux générations qui vont suivre. Et c'est encore, si l'on veut, une satisfaction de cœur que je me donne.

* * *

Au début de ce Régime, les questions les plus irritantes étaient les questions de personne, tant il

est vrai que les intérêts priment les principes dans les affaires humaines. Il s'en présenta une dès les premiers moments, qui prit l'aspect d'une véritable crise gouvernementale, tant à cause de la qualité des personnes en jeu, que de la nature de la querelle à la fois personnelle et politique qui s'ensuivit. Il s'agissait de remplacer au Sénat M. Ricard qui était mort sénateur inamovible. On apprit tout à coup qu'une candidature se dressait comme un défi porté par le parti monarchique du Sénat au gouvernement nouveau ; et l'on disait avec affectation, que cette candidature était ouvertement produite et soutenue par M. le Maréchal de Mac-Mahon. Il s'agissait de M. Buffet. M. Buffet avait été rejeté hors de la vie politique par le suffrage universel d'abord, par le suffrage restreint sénatorial ensuite : il avait porté la peine de son impopularité, que lui avait value son attitude plutôt aggressive contre le Parti républicain de l'Assemblée nationale.

A la nouvelle de la réapparition sur la scène de M. Buffet, couvert de la protection du Maréchal, un violent mouvement de colère se produisit dans le parti républicain de toutes nuances, et eut son contre-coup dans le ministère. Nous nous sentions touchés. Peut-être cette impression était-elle exagérée ; peut-être le Maréchal n'avait-il pas usé, comme on le disait, de son influence personnelle sur le Sénat autant qu'on l'avait cru ; peut-être même avions-nous le tort de ne pas considérer comme légitimes, de la part de M. de Mac-Mahon, ses dispositions bienveillantes à l'égard d'un homme qui

l'avait fidèlement servi, et qui, après tout, avait sa place dans les assemblées politiques. Ces considérations étaient alors de nulle valeur au milieu de l'animation des esprits ; et je dus me faire l'interprète des sentiments du gouvernement, ministère et majorité parlementaire, en faisant prévaloir par un acte accentué la suprématie du ministère.

M. Buffet avait été élu sénateur, contre M. Renouart, notre candidat. Ce dernier était un personnage des plus considérables dans la magistrature, étant procureur général à la Cour de Cassation, et dans la société parisienne, par son alliance avec la famille Say et par ses relations personnelles. L'émotion était tellement vive dans les milieux politiques, que M. Dufaure avait cru devoir se faire auprès de M. le Maréchal l'organe de nos impressions à ce sujet. Rien n'y fit ; et, que ce fût plus ou moins justifié, ce fut contre le Maréchal que s'éleva, à cette occasion, un violent accès de colère. Je résolus de répondre à ce que nous considérions comme un défi, par un acte d'autorité ministérielle. J'avertis mes collègues du ministère que, dès le lendemain, je présenterais au Conseil un projet de révocation de quatre préfets, qui d'ailleurs se signalaient eux-mêmes fort imprudemment comme des partisans déclarés des Régimes déchus, et peu disposés à servir le nouveau gouvernement. Je leur demandai de me soutenir dans la résistance que je prévoyais de la part du Président de la République.

La lutte fut dure en effet, pénible et presque douloureuse. Le Maréchal se sentait atteint dans ses sympathies pour les fonctionnaires en jeu, et

aussi dans sa dignité de chef d'État. Il ne fallait rien moins que la conviction profonde de remplir un devoir civique, en faisant prévaloir l'autorité ministérielle, pour me placer dans cette attitude de suprématie dominatrice, en face du pouvoir et de la personne du Maréchal, qui défendait ce qu'il croyait être sa prérogative, et plus encore ses sentiments personnels, mis en jeu, de toute manière, dans cette aventure. Il défendit pied à pied son terrain, et les fonctionnaires qui lui tenaient au cœur. Il n'ignorait pas que ce qui était en jeu, dans cette affaire, c'était son autorité personnelle, un peu compromise dans l'affaire de l'élection de M. Buffet. Je ne cédai sur aucun point, à peu près seul ; car mes collègues, malgré l'appui promis, assistaient à cette sorte de duel tragique plutôt en témoins passifs qu'en alliés... jusqu'au dernier nom placé sur ma liste, lorsque le Maréchal, à bout de forces, m'apprit — ce que j'ignorais — que le préfet en question était son parent. Je cédai immédiatement, le nom de ce préfet fut rayé du décret que le Maréchal signa, avec un sentiment à peine contenu de douleur et de dignité blessée.

Ainsi m'exposais-je à ne pas m'attirer les bonnes grâces du Maréchal ; et son entourage, avec un sentiment de malveillance marqué, mettait à profit contre ma personne toutes les occasions de critique auxquelles je m'exposais, sans y regarder, — sans y regarder assez, — tant je poursuivais avec passion la vue unique de défendre et de fonder le Régime politique dont j'avais, pour une bonne part, la garde et la responsabilité.

CHAPITRE II

LE GOUVERNEMENT ET LES FONCTIONNAIRES

Les affaires du personnel des fonctionnaires étaient alors — était-ce alors seulement? — l'affaire presque unique du gouvernement. Je suis porté à penser que les intérêts privés de cet ordre, ont eu, dans tous les temps, une influence immédiate sur la direction des affaires publiques. Un passage des mémoires de Villèle m'a, sous ce rapport, singulièrement frappé. Chateaubriand, qui était son collègue dans le ministère, désirait une certaine place pour un protégé à lui ; et le ministre de l'Intérieur se montrait peu disposé à accorder cette mince faveur à son candidat. De là une grande colère de Chateaubriand qui en fit un tel grief que, de partisan qu'il était de ce ministère qui eût pu consolider la Restauration, il en devint l'ennemi, et quel ennemi! Combien de gouvernements ont pâti de misères pareilles!

Je ne m'étonnais pas trop d'ailleurs de l'importance donnée à des intérêts en eux-mêmes si vulgaires. Je pensais qu'au début d'un Régime, il était assez naturel que le choix des fonctionnaires fût de première importance. Mais je me suis aperçu depuis que cette poussée des fonctionnaires et des aspi-

rants fonctionnaires est incessante, et dure toujours, après même que le Régime est établi. Cela tient à différentes causes plus spéciales à notre pays.

Après la Révolution, la classe des fonctionnaires est devenue une sorte d'aristocratie dans l'État. C'est à cette classe qu'appartinrent l'importance, les honneurs, un rang.

La Centralisation administrative, qui fut le principal instrument de règne des Régimes politiques du siècle dernier, se prêtait à cette formation d'un nouvel ordre dans l'État. Ce système tendait à accroître le nombre des fonctionnaires; et il devait se fortifier à mesure que grandirait le fonctionnarisme. Ainsi la nation, dans la partie qui avait le plus profité de la Révolution, tendait les mains vers les chaînes qui allaient l'enserrer. Par la raison correspondante, la Centralisation gouvernementale devint plus puissante, au fur et à mesure que le nombre des fonctionnaires s'accroissait. Ainsi s'était constituée une oligarchie nouvelle, dans laquelle la plupart des familles françaises aspiraient à prendre place. On y trouvait à la fois un rang — objet de si fervents désirs chez nous — et des moyens d'existence, une somptuosité plus ou moins relative, la vie assurée, avec quelque décor, une situation sociale en vue, non sans quelque distinction dans les cérémonies : ces avantages alléchaient toutes les familles, les fils, et les filles aussi, ambitieuses de prendre rang dans ce qu'on appelait le monde. Les fonctions publiques furent des situations recherchées, et l'objet d'ambitions de plus en plus en éveil. Et c'est ainsi que la passion de l'égalité se manifesta

surtout par la recherche des distinctions sociales. Ce fut l'ère de la fonctiomanie.

Mais il devait arriver que la poussée des générations avides des mêmes avantages forcerait les barrières, et préparerait l'envahissement des carrières publiques. A mesure que la société française se transformait en une démocratie égalitaire, l'état social fondé sur le fonctionnarisme allait devenir de plus en plus accessible à tout le monde. La nation peu à peu se transformait en faméliques ayant soif de servir le peuple et d'en vivre. On donnait à ces appétences des dehors respectables. En cela comme en tout, on se couvrait de grands principes, de ceux qui dérivaient de la Révolution. Mais, pour prendre rang chacun à son tour, il fallait bien faire place nette. Aussi est-il permis de voir, en partie du moins, dans ces appétits ouverts, l'origine des troubles civiques qui ont abouti successivement au renversement des institutions. Et c'est ainsi que, dans ces mouvements suscités en apparence par de nobles passions, il s'agissait, le plus souvent, beaucoup moins de faire prévaloir dans les affaires publiques telle ou telle opinion se rattachant à un ordre d'idées supérieures, que de donner satisfaction aux intérêts qui se pressent, sans grand souci de philosophie politique.

Ce vice des démocraties, qui les incline à ne voir et à ne chercher dans la politique, c'est-à-dire dans le maniement des affaires publiques, que le procédé le plus sûr pour satisfaire des intérêts vulgaires, n'eût pas été inguérissable jusqu'au point de devenir un mal organique, si les hommes que leurs

talents ou le hasard ont portés au gouvernement avaient fait en sorte d'élever l'esprit des gouvernés jusqu'au souci du bien général. Mais les hommes que leur fortune a poussés au faîte ont fait tout le contraire. Ils ont surexcité les appétits en flattant les passions égalitaires; ils ont abaissé l'âme des citoyens jusqu'à la recherche unique de leur bien-être, et ils se sont servis de ces âmes avilies comme d'un piédestal pour se hausser eux-mêmes. Nous n'en étions pas encore là, à l'époque où nous sommes; mais déjà les appétits étaient assez ouverts pour qu'il me fût quasi impossible de mettre en pratique les visées que j'avais eues, d'associer à l'œuvre gouvernementale des hommes de toute origine, pris dans tous les anciens partis. Les préposés, par grâce spéciale, à la République, faisaient déjà bonne garde au guichet.

CHAPITRE III

M. DUFAURE ET M. GRÉVY

M. Dufaure résistait vigoureusement à la poussée des solliciteurs et de leurs soutiens, presque tous gens qualifiés dans la démocratie. Son personnel, il est vrai, était, de la classe des fonctionnaires, le moins exposé aux coups. Mais, lui surtout, n'était pas d'abord facile, et on redoutait ses rebuffades. Il avait d'ailleurs conservé, dans le gouvernement, des traditions qui avaient figure de maximes d'État respectables. Et toutefois, il ne put, comme on le verra plus tard, maintenir jusqu'au bout sa complète indépendance, qu'il considérait, avec raison, comme la dignité de sa fonction.

Sur son lit de mort, M. Dufaure, avec un sentiment de modestie et d'humilité dont il était très capable, et qui tenait aussi à ses croyances religieuses, aurait dit qu'il était un homme de second rang. Cela était vrai, et pourtant, quand on l'a vu de près, on se demande ce qui lui manquait pour être au premier. Il est exact, toutefois, qu'il n'avait pas cette absolue bonne opinion de soi qui désigne, comme chefs, des hommes qui, sous certains rapports, seraient plutôt d'ordre secondaire.

Son esprit était ouvert aux plus hautes spécula-

tions de la pensée ; sa science de juriste était complète ; il pouvait appliquer son intelligence à tous les genres de travaux ; et, pourtant, il était inférieur, par certains côtés, à un homme comme Thiers dont le génie gouvernemental s'étendait à tout, et qui avait le goût de la domination ; car il faut cela, aussi.

Sa personne était bien celle de son genre de supériorité. Il était petit de taille, et bâti comme un homme de peine. La tête était forte, taillée comme à la hache ; quelque chose d'un peu hirsute dans sa tenue et dans sa manière. Il avait une grosse main dont les doigts tremblaient quand il parlait ; son geste était simple et rude, la voix était prenante avec un accent de terroir, sa moquerie était terrible, il était mordant parfois jusqu'à la cruauté, quand sa passion était en jeu. Il avait une dialectique serrée, vigoureuse et sans diversion, comme une flèche. Sa voix était un peu nasillarde, ce qui donnait à sa parole acérée un accent presque cruel ; son argumentation était puissante et ressemblait aux deux branches d'une tenaille fortement maniée. La langue châtiée, et du français le plus pur, sans vains ornements ni développements inutiles. Son éloquence était réelle, faite de démonstrations solides, et d'une ironie à laquelle son accent donnait une puissance redoutable. Et pourtant, cet homme, si bien armé pour les luttes de la tribune, était timoré à ce point qu'il tremblait d'y monter ; il se dérobait le plus qu'il le pouvait à ses triomphes. A gauche, on le tenait en suspicion, comme un homme d'ancien régime. Et pourtant,

son libéralisme était aussi large que sincère. Plusieurs fois, il me refusa des poursuites contre des journaux qui avaient dépassé toute mesure. Rompu aux pratiques parlementaires, il se tenait à l'écart des couloirs, et en dehors de toutes les intrigues..

Il était d'ailleurs peu ouvert ; et sans jamais de familiarité : je parle de l'homme public. Je suis porté à croire que, dans son privé, il était tout autre. Pendant le séjour de l'Assemblée nationale à Versailles, il habitait la ville ; il tenait maison ouverte une fois la semaine ; et là, il semblait transformé. On se trouvait chez lui dans une atmosphère sociale de la plus haute bourgeoisie des temps antérieurs. Il avait une urbanité parfaite, presque gracieuse, ce qui surprenait, tout d'abord, de la part d'un homme dont l'écorce était rude. Le ton général révélait chez les maîtres de la maison un goût relevé pour toutes les manifestations de l'esprit, et même pour les joies de l'art. Presque chaque jeudi, on y entendait un concert organisé par les premiers artistes exécutants du Conservatoire.

Dans son cabinet, l'homme d'affaires prévalait. Sa science de juriste était sûre; son expérience d'homme d'État était complète ; et, sous ce rapport, sa présence à la tête du cabinet était, pour nous autres, nouveaux venus dans l'exercice du Pouvoir, un gage de sécurité. Toutefois, il n'était pas assez chef. Il semblait se désintéresser de la politique générale, et se renfermer dans la gestion des affaires judiciaires. On ne sentait ni sa volonté, ni sa main dans le mouvement général des affaires publiques. Point de direction forte et révélatrice d'un plan pré-

conçu. Il laissait chacun de nous diriger à son gré son département, et il s'en désintéressait. Il eût mieux valu que l'on sentît une direction autorisée. Elle eût prévalu assez facilement, je pense, sur l'influence des coteries de l'Élysée ; et le Maréchal lui-même, en la subissant davantage, aurait pu imposer à une fraction assez importante de la Droite des deux Chambres, un renoncement plus décidé à leurs espoirs anti-constitutionnels; tandis qu'ils les conservaient sous le couvert d'une adhésion provisoire au pouvoir personnel du Maréchal.

Rien n'était d'ailleurs plus curieux, je dirais presque amusant, quand on s'abstrayait du sérieux de notre rôle ministériel, que l'attitude respective du Maréchal et de M. Dufaure. On aurait dit qu'ils s'inspiraient mutuellement une sorte de crainte révérencieuse. Manifestement le Maréchal redoutait M. Dufaure; et celui-ci, au contraire, avait un peu l'air qu'on se figure des anciens commis aux affaires vis-à-vis du Grand Roi. Nous étions presque tous des inconnus pour M. de Mac-Mahon. Par le fait des luttes du passé et des commérages de l'Élysée, il avait à notre égard des sentiments de méfiance, peut être pis encore. On eût dit souvent qu'il cherchait un secours dans M. Dufaure, qui avait été son ministre même après la chute de M. Thiers, qui était à ses yeux un homme des anciens temps, et sur qui il comptait pour se rassurer sur nos entreprises. M. Dufaure ne nous abandonnait ni ne nous soutenait trop ouvertement. Il n'usait pas assez, dans l'intérêt commun, de la grande autorité dont il jouissait, et qu'aucun de nous ne lui disputait.

M. Dufaure aurait pu, je pense, rendre les rapports plus confiants entre le ministère et l'Élysée, et rompre la glace entre le Maréchal et nous. Mais il ne chercha point à opérer ces rapprochements. Il en résulta que cette méconnaissance des hommes chez M. de Mac-Mahon, et, par choc en retour, notre méfiance contre lui, furent une des causes qui rendirent précaires et infructueux nos efforts sincères tendant à l'établissement et à l'affermissement du nouveau Régime, dans des conditions qui l'eussent rendu vraiment national et durable.

Dans son cabinet de la place Vendôme, à la Chancellerie, M. Dufaure était peu abordable : les sollicitations, les dénonciations surtout, avaient peu d'accès auprès de lui. Il défendait son personnel avec le juste sentiment de la force morale et de la respectabilité qui s'attachent à la fixité dans l'exercice des fonctions de la magistrature. Il n'entendait pas d'ailleurs qu'on empiétât sur ses attributions de Garde des sceaux. Il tenait surtout à distance les membres en vue, plus ou moins importants et turbulents du parti républicain, dont, en général, il faisait un cas médiocre. Même du temps du gouvernement de M. Thiers, il était le seul ministre sur lequel M. Thiers n'eût pas de prise, et qui menât son ministère sans subir aucune ingérence. Il maintenait vis-à-vis des nouveaux chefs du parti républicain, surtout de ceux qui, comme Gambetta, affichaient volontiers la prétention de mener les affaires publiques, son autorité intacte. Il tenait d'ailleurs en médiocre estime Gambetta et ses amis. Son républicanisme, qui était sincère, était tempéré par

l'esprit libéral et conservateur du parti *Juste milieu* du temps de Louis-Philippe. D'ailleurs, très catholique, mais point clérical, il était plus éclairé ou plus clairvoyant que nous au sujet des doctrines antireligieuses du parti républicain proprement dit. Il eut le tort, peut-être, de rester dans son quant à soi, de se tenir à côté du mouvement général de la politique d'alors, et de ne pas essayer de nous faire profiter de son expérience. Il négligeait, dédaignait peut-être, ou bien encore se faisait-il scrupule d'user de son autorité.

Grévy, devenu président de la Chambre, avait toujours eu un grand crédit dans le monde politique. Il manifestait, sobrement toutefois, son accord avec nous ; mais son concours était plutôt nominal et inerte, moitié par égoïsme et moitié par paresse. Par son caractère très personnel, par son esprit très fin et avisé, par parti pris d'une ligne de conduite correcte, maintenue avec une habileté profonde, il demeurait en quelque sorte en marge de la politique courante. Il conservait ainsi une situation à part, situation d'arbitre et de directeur sans l'être ; excellent moyen d'échapper aux responsabilités, et de conserver son autorité morale sans l'exposer. Il était de ceux dont on dit qu'ils ne se trompent jamais ; et la raison en est qu'ils ne font rien... ou encore qu'ils ont un esprit avisé et perspicace, parce que, après coup, ils peuvent toujours dire qu'ils « l'avaient bien prédit ». Et après tout, quand cela ne lui coûtait pas trop, il était ouvertement du bon côté. Très en froid avec M. Thiers qui ne faisait de lui qu'un cas assez médiocre, il était

plutôt *persona grata* auprès du Maréchal, à qui il en imposait par sa froideur, par sa simplicité un peu affectée, et par une apparence de rudesse dans son républicanisme. Mais à l'égard du Maréchal comme à l'égard de toute puissance, de quelque nature qu'elle fût, Grévy affectait un grand détachement et une indépendance, grâce auxquels il écartait volontiers l'idée des comparaisons.

A cette époque précise, il était plutôt avec nous, sans nous être toutefois d'une grande utilité. Il avait à l'égard de Dufaure des sentiments de professionnel du barreau, et peu de goût pour l'homme politique. Il traitait volontiers Jules Ferry en disciple, et il avait pour Gambetta une vraie aversion. Robin très correct, avec un certain grand air quand il était en scène ; d'opinions très avancées en son particulier, surtout en matière religieuse et philosophique, mais sans en rien faire paraître, par un sentiment mélangé d'habileté et de respect pour l'opinion générale, et aussi par observance des formes, coutumière aux gens de robe, exception faite pour ceux qui dépassent la mesure commune... tout était pour lui déplaire dans Gambetta : sa tenue de café Procope, sa verbosité, sa jactance, le puffisme de sa célébrité ; et peut-être sans se l'avouer à lui-même, le renom éclatant acquis, dès le premier jour, par cet éphèbe du barreau venu de province.

Pendant la guerre, il s'était posé en antagoniste vigoureux et non sans hardiesse du proconsul de Tours. Il lui avait véhémentement reproché d'exposer les destinées de la France dans l'exercice d'une dictature usurpée. Chez lui, le républicain et

le patriote s'étaient émus, et lui avaient inspiré de dures paroles à l'adresse de Gambetta. Ce dernier ne les avait point oubliées.

On pouvait remarquer d'ailleurs, que tous les hommes qui avaient joué un rôle plus ou moins en vue dans l'opposition, à la fin de l'Empire et dans le Gouvernement du 4 Septembre, nourrissaient les uns à l'égard des autres des sentiments d'antipathie et même d'animosité très accentués. Mais l'affreux tumulte de l'année terrible et des commencements de l'année 1871 avait, pour un temps, fait taire les dissentiments personnels, par un pacte tacite d'union patriotique. Notre gouvernement et nous-mêmes nous profitions encore de la période finale de cette pacification intestine. Tous les groupes de nuance républicaine donnaient alors leur concours au ministère nouveau-né.

Ce n'était pas qu'il y eût, entre toutes les fractions du parti républicain et sur tous les points, un accord réel d'opinions et de vues. Mais on savait que nous avions pour nous la faveur populaire. Le désir de voir s'implanter la République par la main des nouveaux venus, et de créer, grâce à eux, dans la nation, un courant de sentiments favorables au nouveau Régime, donnait au concours des hommes d'opinions avancées une apparence, tout au moins, de sympathie pour nos personnes. Du moins, nous le croyions ainsi avec un peu d'aveuglement sans doute; et nous acceptions avec reconnaissance des gages de bonne volonté qui, après tout, devaient tourner au profit de l'œuvre à laquelle nous travaillions avec une passion sincère.

TITRE III

CONFLITS ENTRE LES DIVERS POUVOIRS

CHAPITRE PREMIER

PREMIER CONFLIT AVEC GAMBETTA ET SON PARTI

Ainsi qu'on vient de le voir, M. Dufaure donnait au Gouvernement un crédit considérable, en raison de son nom et de ses grands services antérieurs. Mais, dans la pratique quotidienne du gouvernement, il ne jouait qu'un rôle un peu effacé. Il en résultait que le rôle actif et militant était reporté tout entier sur le ministre de l'Intérieur.

Ma principale préoccupation fut tout d'abord de faire pénétrer partout le principe essentiel du nouveau Régime établi; et mon premier devoir consistait à imprimer à la marche générale de l'administration intérieure une accentuation nettement républicaine. J'avais besoin pour cela d'avoir sous ma main tout le personnel administratif, y compris les maires des villes et des chefs-lieux de canton. Les fonctionnaires de cet ordre avaient presque

tous été choisis par les ministres du septennat : ils avaient donné, plus ou moins, des gages aux partis de la réaction. La plupart d'entre eux, il est vrai, s'étaient subordonnés à l'état de choses nouveau, et je les avais maintenus en place, en faisant appel aux sentiments d'honneur qui lient les hommes et les rattachent au gouvernement qu'ils servent. Néanmoins j'avais dû faire comprendre, dans cet ordre de faits, que l'établissement du nouveau Régime comportait des devoirs nouveaux de la part de ceux qui consentaient à le servir. Par là, j'avais dû, plus que je ne l'aurais voulu, faire sentir du côté de l'Élysée la nécessité d'un changement dans la direction des affaires publiques.

Du côté de la Gauche républicaine, je sentais aussi que j'avais à prendre position, ayant la volonté arrêtée de donner à l'idée républicaine toute son expansion dans le sens des libertés publiques, mais en même temps de résister à la pression des partis qui entendaient faire de la République leur gouvernement propre, avec l'arrière-pensée d'y faire prédominer les doctrines purement jacobines.

Dans la primeur printanière de la nouvelle République, les hommes les plus en vue des partis avancés s'étaient montrés pleins d'aménité et d'offres de services. Mais il était sensible qu'ils se tenaient sur leur terrain, et que leur concours devait être et rester conditionnel. Il était donc inévitable que je me rencontrasse quelque jour, avec le parti républicain proprement dit, dont le chef était Gambetta.

La rencontre eut lieu à l'occasion des libertés municipales. Le terrain était bien choisi par lui et

dangereux pour moi, puisque j'allais être exposé à me mettre en contradiction avec mes propres doctrines et avec le sentiment général des libéraux, au sujet des libertés municipales. Mais le conflit prit dès le premier moment un autre caractère. La question des libertés municipales se trouva tout d'abord en second ordre, pour faire place à une autre question en quelque sorte personnelle, ou plutôt de parti. Il s'agissait en réalité de savoir quelle influence prévaudrait dans le Régime nouveau, et si Gambetta, en sa qualité de chef du parti démocratique et jacobin, gouvernerait en fait, sous le couvert des ministres du Centre gauche, lesquels seraient maintenus et en quelque sorte supportés à leur place, pour faire le jeu des partis avancés. Tel fut le caractère, et tel était l'enjeu de la première rencontre qui eut lieu entre Gambetta et moi.

*
* *

Je n'ai pas le dessein de tracer ici un portrait de Gambetta qui a tenu des rôles divers, dont quelques-uns de premier rang. Je ne veux donner qu'une esquisse du personnage politique qui a le plus contribué, selon moi, à faire échouer la tentative de République libérale qui eût pu achever, et terminer le cycle de la Révolution. C'est que, à côté ou plutôt à l'encontre de ses qualités natives, il apporta dans le gouvernement et dans les affaires publiques des opinions antireligieuses qui le destinaient, malgré ses penchants naturels, à devenir un des instruments de destruction sociale qui ont été mis en œuvre contre la France, depuis trente ans. Il valait

mieux que ce qu'a fait de lui une fausse et incomplète éducation intellectuelle.

Durant les deux dernières années de l'Assemblée nationale, Gambetta était sorti, non sans un certain tapage, de l'ombre dans laquelle il était volontairement resté, pendant les premiers temps. Après avoir fait grande figure pendant la guerre, et après un temps d'effacement volontaire, il était peu à peu redevenu la personnalité la plus en vue du parti radical, connu alors sous le nom d'Union républicaine. Son bon sens, prévalant par éclaircies, et ses sentiments de patriote aidant, lui faisaient comprendre la nécessité de subordonner son parti et lui-même à l'intérêt de la République ; et cet intérêt était manifestement attaché à la bonne tenue du Régime nouveau ; et de là la nécessité de soutenir le gouvernement nouvellement constitué et établi.

Mais il était aiguillonné par son entourage famélique, et aussi par un sentiment exagéré de sa force, et par l'idée de jouer un grand rôle. Ses amis, qui étaient plutôt des séides et des clients dans le sens romain du mot, l'exaltaient comme un chef ou plutôt comme un maître. C'est dès ce temps-là qu'ils avaient imaginé, pour exprimer sans doute leur dévouement et leur soumission, mais par une flatterie courtisanesque et servile, de le considérer comme l'*incarnation* de la Démocratie — le mot est authentique — une manière de Déité forgée pour les besoins de leur cause personnelle. Et ce sont les mêmes hommes qui décrétèrent plus tard qu'ils entendaient vivre et faire vivre la France sans Dieu ni maître !

Lors des élections qui suivirent la dissolution de l'Assemblée nationale, il avait été élu dans quatre sièges, et ce succès était de nature à exalter plus encore l'infatuation de son parti, et aussi la sienne. Soit qu'il fût impuissant à contenir l'impatience de ses amis, soit qu'il y fût poussé par sa passion du pouvoir, il allait, dès ce moment même, tenter de faire sentir sa puissance. Et dès ce moment, en effet, il s'arrangeait pour la rendre aussi nuisible que fortement organisée.

Gambetta était un composé de qualités et de défectuosités également saillantes. Il était excessif en tout; exubérant, plein de fougue, entraînant: une parole abondante, chaleureuse, colorée: un verbe sonore, plein d'intonations musicales, parfois excessives et violentes; un port et un geste parfois superbes à la tribune — à la tribune aux harangues, devrait-on dire — car il était surtout et même uniquement un tribun. Ce n'était pas un orateur à la manière de Mirabeau, de Royer-Collard, de Guizot, de Thiers ni même de Dufaure, parce que son éloquence n'était pas nourrie et soutenue de fortes études, d'une éducation intellectuelle et morale de haute volée. Ceux qui l'entendaient subissaient le charme de cette parole fougueuse, mélodieuse aussi et entraînante, mais pour peu qu'ils pussent s'abstraire de ce plaisir des oreilles et des yeux, ils sentaient le vide de cette sonorité. Et toutefois la puissance oratoire de Gambetta sur la foule — et tout auditoire est foule en France — était incontestable. C'était un entraîneur d'hommes plus qu'un grand orateur politique.

Durant le cours de sa destinée politique, qui a été courte, son esprit fut parfois traversé par des lueurs de haut, qui lui permirent d'entrevoir les sommets de la vie et ceux de la politique. Mais la fausse philosophie dont il était imbu, et la camaraderie d'un entourage inférieur ne lui permirent pas d'atteindre ces hauteurs ni de s'y fixer.

A la fin de l'Empire, la faveur enthousiaste dont il était l'objet au Quartier Latin, son plaidoyer dans l'affaire Baudin, son renom naissant et déjà retentissant l'avaient désigné comme un futur chef de parti. Les malheureux événements de l'année terrible le mirent en relief, et en possession d'une situation prépondérante au milieu de circonstances tragiques. L'admirable élan de la France à cette époque, son héroïsme au milieu de désastres sans nom, tout fut une occasion pour Gambetta de montrer les grandes qualités d'une âme qui ne fut pas alors inférieure à la Fortune. Il reçut la dictature des événements plutôt qu'il ne s'en empara. Qu'il n'en ait pas usé, dans toute circonstance, pour le mieux de nos armes, cela est possible, et un autre que lui aurait-il fait mieux? Il est des temps où il semble que le destin soit implacable. Du moins Gambetta n'usa alors de son pouvoir que pour le salut de la patrie. Il eut son jour de popularité immense. Et toutefois, le lendemain de la défaite, lorsque le pays, placé en face de ses ruines, songea à se relever, ce fut sur M. Thiers qu'il jeta les yeux; et M. Thiers fut élu par vingt-cinq départements.

Gambetta avait eu à Bordeaux une velléité de révolte et de résistance aux ordres du Gouverne-

ment resté à Paris, et qui venait de traiter de la paix. Il sut toutefois résister à cette velléité qui, sous les couleurs d'un patriotisme révolté, était suscitée en grande partie par les courtisans dont il était entouré. Il se retira à Saint-Sébastien, où il resta jusqu'après la Commune. Il avait eu ainsi la bonne fortune d'être resté étranger à ces formidables événements, lorsqu'il reparut à l'Assemblée nationale.

Dans les premiers temps, son attitude et son langage furent pleins de sagesse et de bon sens. Il ne se mêlait point aux derniers représentants de la Montagne de 1848, les Louis Blanc, les Ledru-Rollin, les Edgard Quinet et quelques autres demeurants d'un autre âge, qui d'ailleurs figuraient plutôt comme des portraits d'ancêtres que comme des membres actifs de l'Assemblée nationale.

Un parti s'était formé autour de lui, dont les principaux membres étaient : Challemel-Lacour, Henri Martin, Denfert-Rochereau, Carnot (le père), Pascal Duprat, Duclerc, Emmanuel Arago, Le Royer, Brisson (Henri), Littré, Arnaud de l'Ariège, Edmond Adam, Peyrat, Paul Bert, Testelin, Schœlcher, etc. Ils formaient le groupe de l'Union républicaine. Gambetta avait parmi ces hommes une réelle autorité, non pas absolue pourtant, car presque tous avaient une valeur propre, et une personnalité qui ne se fût pas laissé facilement absorber. D'ailleurs, dans ces premiers temps de la République, par tactique fort bien entendue, habilement, trop habilement même suivie, la fraction avancée de l'Assemblée se tenait fort discrète. Elle avait le sentiment exact que son apparition et son intrusion trop accen-

tuée dans la politique intérieure auraient fait reculer le pays, tandis qu'il se laissait aller à suivre, docilement d'abord, avec entrain ensuite, l'exemple des fractions modérées de l'Assemblée qui soutenaient et qui encourageaient la politique de M. Thiers. Gambetta, alors, se distinguait parmi les plus sages.

Au dehors de l'Assemblée, son attitude était quelque peu différente, non pas au début, car il mit tout d'abord une sorte d'affectation à rester dans l'ombre; mais son attitude prit peu à peu le relief d'une opposition quasi personnelle. Un parti de jeunes hommes pressés d'entrer en scène s'était formé, qui lui faisait cortège.

Dans ce milieu, son action était réelle et effective, en vue de préparer et de ménager un avenir qui serait comme une terre promise à la génération nouvelle. C'étaient tous ces amis de la veille qui avaient servi de cortège au jeune tribun à la fin de l'Empire, qui l'avaient suivi dans son rôle de dictateur improvisé, qui s'étaient, pendant la guerre, installés dans les postes de l'État devenus vacants, et qui s'étaient accoutumés à attacher leur fortune propre à la sienne.

Et c'est ainsi, en jetant un regard rétrospectif sur ce lointain passé, que l'on découvre, dès les premiers temps de la République, le virus qui a fini par la dénaturer, je veux dire une faction substituée à la vraie France, et qui l'a empêchée de se constituer en une République vraiment nationale, conservatrice et libérale.

Un peu par le fait d'une séduction personnelle de qualité un peu grossière, mais véritable; beau-

coup par l'attrait qu'offrait, aux appétits naissants, l'espérance d'une fortune nouvelle; ainsi se forma le noyau des groupements très habilement formés, à Paris d'abord, dans les départements ensuite, qui ne tarderaient pas à constituer une sorte de gouvernement postiche ou d'attente, autour et à côté du gouvernement officiel en fonctions, sans préjudice toutefois de prendre part à ce dernier, à l'occasion. Les prétextes ne manquaient pas pour colorer cette entreprise, proprement subversive. Il s'agissait de préparer un avenir dans lequel la République pourrait prendre son essor; de former un personnel de choix venu à son heure, et qui trouverait enfin la carrière ouverte à son génie, fait d'esprit de progrès, de hautes vues civilisatrices et de rénovation humanitaire.

Au fond, on allait créer un État dans l'État, et nécessairement l'un ennemi de l'autre; c'est-à-dire préparer une anarchie véritable, grâce à laquelle, après avoir annihilé le gouvernement officiel et régulier, on pourrait enfin installer l'autre, aux applaudissements de ceux qui allaient en profiter. Ce fut ce gouvernement postiche qui, plus tard, s'appela la vraie République. Sa gestation dura trois ans. Nous ne sommes à cette heure qu'au début de cette œuvre remarquable.

A ce moment, il ne s'agissait que de former un personnel pour le gouvernement de l'avenir. Mais on ne s'arrêtait pas seulement à l'idée de fonder un Régime politique pour un homme, et pour satisfaire aux aspirations de ce qu'on appelait alors les nouvelles couches sociales. On entendait que le nou-

veau Régime serait préparé à servir les desseins de la secte antichrétienne qui prenait alors le masque de la politique.

Ces projets devaient suggérer l'idée de fonder un journal qui aurait pour mission de créer, dans le pays, un état d'esprit favorable à ces séduisantes perspectives : la marche en avant, le véritable esprit de la Révolution, la nation dégagée enfin des derniers liens du passé; des entraves qui embarrassaient son essor vers l'avenir! L'organe était déjà créé : c'était *la République française.*

Aux débuts du Régime, on soutenait, dans ce journal, le Centre gauche; on approuvait son programme; on rendait hommage à ses intentions; et, à cette époque précise, on appuyait le gouvernement composé de ses membres les plus en vue. Toutefois on ne faisait pas cause commune; et on déploya dans cet organe de publicité un genre de virtuosité extrêmement habile, en se présentant aux yeux du pays comme des amis du gouvernement, sans l'être.

A côté des faits journaliers et de la politique courante, que, dans ces premiers temps, on présentait sous un jour favorable au gouvernement, il y avait la partie doctrinale, dans laquelle on exposait les principes, les purs principes, de la République *vraiment* républicaine! Et c'est dans cette partie que l'on commença de bonne heure à propager l'idée que le cléricalisme — le mot pseudonyme imaginé pour désigner, sans le dire, le catholicisme — était la contradiction même de la République. C'est là que fut déposé le germe du système politique qui,

poursuivi avec une habileté machiavélique pendant trente ans, aboutit au succès final et triomphal du régime sans nom, inauguré par le Pontificat de M. Loubet et par le ministère Waldeck-Rousseau.

Le goût de cette sorte de suprématie à côté, et cette idée, fausse mais flatteuse pour son amour-propre, qu'il était le vrai représentant et le directeur né de ce qu'on appelait la Démocratie, poussèrent peu à peu Gambetta à méconnaître les principes de tout gouvernement, et le rôle qu'il eût pu jouer, avec grandeur et avec profit, dans le nouveau Régime. Il eut ou on lui suggéra l'idée d'organiser un gouvernement dans le gouvernement. La maison où était installé le journal *la République française*, rue de la Chaussée-d'Antin, en fut le siège. Des bureaux furent installés à l'instar d'un vrai ministère, avec dossiers, cartons et, bien entendu, les greffiers indispensables. Il y eut des correspondants en province, qui étaient comme autant de préfets postiches. Les vrais fonctionnaires de l'État ne tardèrent pas à connaître l'existence de cette organisation mise au service de leurs visées ambitieuses, en échange de services rendus : triste apprentissage de la vie publique, et des devoirs qu'elle impose !

Le maître de la maison apparut alors comme le chef de l'État de demain, d'autant plus que les familiers faisaient figure de courtisans ou même de serviteurs, plutôt que d'amis et de compagnons d'armes. C'était assez pour donner à Gambetta l'illusion d'exercer un pouvoir véritable. Il ne se trompait guère au surplus. Devenu président de la Commission des Finances de la nouvelle Chambre des

députés, il trouva dans ce poste un fort point d'appui et un moyen d'action très efficace. C'est ainsi que tout favorisait son goût d'envahissement. Il s'y livrait avec une sorte d'inconscience, faite autant de faiblesse pour un entourage famélique, que d'orgueil bon enfant.

Certes, le sentiment de fidélité au devoir et envers le Régime nouveau était entretenu avec soin par les ministres qui n'avaient d'autres vues que celles du bien public. Mais il était inévitable que le travail de sécession plus ou moins voulu, qui se faisait à côté, eût ses conséquences parmi le personnel des fonctionnaires. Ceux-ci cherchent volontiers leur voie, celle du moins qui peut les servir. Parmi eux se propageait l'impression que le vrai gouvernement était logé rue de la Chaussée-d'Antin, c'est-à-dire dans les bureaux de la *République française* et non à la Place Beauvau. Et peu à peu, ainsi, les fonctionnaires et plus encore les aspirants fonctionnaires en apprirent le chemin.

Gambetta croyait-il ainsi servir la République? Cela se peut; tant l'intérêt personnel est ingénieux à se tromper lui-même. La vérité est qu'il en rendait l'établissement presque impossible, tant il embarrassait sa marche, et fournissait en même temps un sujet de plainte et de blâme à ses adversaires, lesquels, d'ailleurs, avaient aussi, de leur côté, un centre et un diminutif du Gouvernement à l'Elysée.

A l'époque précise où nous sommes, au début du nouveau Régime, les germes des maux que je viens de montrer à nu ne se faisaient point encore sentir. Le désir général de voir s'implanter la République

par les mains des nouveaux venus, et de créer, grâce à eux, dans la nation, un grand courant de sentiments favorables au nouveau Régime, donnait au concours des partis, même les plus avancés, une apparence, tout au moins, de sympathie pour les personnes des ministres. Nous le croyions ainsi, avec un peu d'aveuglement il est vrai; et nous acceptions avec reconnaissance des gages de bonne volonté qui, dans notre pensée, devaient tourner au profit de l'œuvre à laquelle nous travaillions avec une passion sincère.

CHAPITRE II

DÉBAT SUR LA LOI MUNICIPALE

Pendant cette première phase du Gouvernement nouvellement installé, nous avions donc avec nous l'opinion publique. Mais je ne tardai pas à apercevoir que l'appui décidé de l'Élysée et des partis avancés de la Chambre des députés nous manquait. Pour mon compte personnel, ayant plus spécialement la charge de la politique intérieure, je sentais que le concours de la Gauche tout entière ne m'était donné qu'avec des réserves; et qu'il y avait, de ce côté, une arrière-pensée de diriger la politique du Gouvernement. J'étais très résolu à m'affranchir d'un appui qui prenait volontiers, et même apparemment, les allures d'une tutelle. Je ne pouvais le supporter pour moi-même. Mais, surtout, j'avais la ferme volonté de donner à la République une physionomie et une direction toutes différentes de l'ancienne République, celle-là même que représentaient, à ce moment, les hommes de la Gauche radicale et, à leur tête, Gambetta.

Une occasion se présentait de montrer, par un acte décisif, l'attitude que j'entendais prendre, et en même temps mon indépendance à l'égard des membres de la Chambre plus ou moins jacobins qui

constituaient le parti radical; et pour dire nettement les choses, d'affirmer ma volonté de m'affranchir du joug qui, sans se faire sentir encore, s'annonçait. Ce fut le débat qui allait s'ouvrir sur la loi municipale, que nous avions promise dans notre déclaration ministérielle.

L'Assemblée nationale était, à son origine, toute pleine de l'esprit décentralisateur. C'était à l'abus du régime de centralisation organisé en l'an VIII et perfectionné par tous les gouvernements postérieurs, que l'on attribuait la plupart des maux sous lesquels la France succombait. Ce système de gouvernement avait remplacé, au sommet, et sur tous les points du territoire le principe d'autorité. Le principe d'autorité, sous l'Ancien Régime, résidait surtout dans le loyalisme des Français; dans leur attachement à leurs Rois; dans les institutions nées du sol; et dans les fortes mœurs familiales à tous les degrés de l'échelle sociale; dans la tradition enfin. La loi, celle que nous connaissons depuis qu'on en fait à la douzaine, la loi que, sous le régime des parlements constitutionnels, chaque génération biffe, écrit et efface, n'a qu'une valeur sociale de pure convention.

Ce fut la puissance artificielle de l'administration qui remplaça la force organique, que jusqu'alors la France avait trouvée dans ses coutumes et dans ses mœurs, mœurs privées autant que mœurs publiques. Ce mécanisme gouvernemental, si souvent mis à l'épreuve et usé par nos révolutions successives, était à la fois insuffisant et excessif. Dans le corps social tout entier se faisait sentir le besoin de se

débarrasser de cet outillage, qui n'était point sorti du sol; qui servait successivement à tous les Régimes de hasard; et l'Assemblée nationale, dans son ensemble, était pénétrée de cet esprit de rénovation. J'ai déjà expliqué comment elle fut détournée de ce dessein.

Une seule de ces réformes prévalut, ce fut celle des institutions municipales. Tous les partis étaient d'accord sur ce point; on ne différait guère que sur les détails. Mais avec leur habileté coutumière et un peu audacieuse, les républicains des fractions avancées de la Gauche en firent une affaire de parti, du leur; et ils affectaient de s'approprier en quelque sorte l'idée d'une réforme, à laquelle au fond tout le monde s'associait. Ils se donnaient ainsi comme les défenseurs particuliers d'un droit populaire. Double avantage, de donner à l'opposition une couleur libérale, et au parti du gouvernement une apparence de réaction.

*
* *

Nous avions, en prenant possession du Pouvoir, annoncé une loi municipale. Personne plus que moi n'était décidé sur cette question de la décentralisation, qui avait été l'objet de toutes mes études spéculatives sur la politique, et le sujet du premier livre que j'avais publié à la fin de l'Empire (1).

Par suite des circonstances, et pour le moment, la question des libertés municipales se résumait alors dans celle de savoir à qui appartiendrait le

(1) *La Politique d'un provincial.*

droit de nommer les municipalités : si elles seraient élues ou choisies par le gouvernement. La question ainsi posée se compliquait de la question gouvernementale. Or, la question de gouvernement, à cette heure, dominait tout; car il ne s'agissait pas seulement pour nous de vivre, il s'agissait surtout d'implanter et de faire vivre la République. Dans la plupart des communes, les municipalités étaient entre les mains des partisans des anciens Régimes ; et cela se conçoit, si l'on considère que les électeurs sont beaucoup plus conservateurs qu'on ne l'imagine, en ce qui touche les personnes. Quand ils ont adopté des mandataires, ils les gardent, quels que soient les changements qui se produisent dans les sphères supérieures. Il en résultait que, dans la plupart des villes et des communes rurales, les municipalités étaient restées entre les mains des personnes dont l'influence remontait aux anciens Régimes. La République rencontrait ainsi partout des adversaires, par une sorte de tradition locale, sans d'ailleurs que la volonté des populations y fût pour rien.

Nous jugions la situation politique encore trop précaire pour maintenir un état de choses qui eût constitué pour nous, et sur tous les points du territoire, un obstacle, peut-être même un gros danger. Nous avions donc décidé que, du moins pour le moment, on maintiendrait pour le Gouvernement, c'est-à-dire en fait pour le ministre de l'Intérieur, le droit de nommer les maires et les adjoints des villes et des chefs-lieux de canton.

Cette affaire, assez mince en elle-même, avait

donc, en raison des circonstances, pris une importance capitale. Le Sénat y attachait un prix extrême, et M. le Maréchal pensait que, dans cette affaire, son autorité personnelle était en jeu. Je ne voyais pas là une cause suffisante de conflit avec lui ni avec le Sénat. Il m'apparaissait aussi que l'intérêt de la République était de nous laisser armés du droit d'être représentés dans tous les centres importants par des hommes dévoués au nouveau Régime. Mais j'avais un autre motif plus grave encore et plus personnel, pour adopter la solution préférée par le parti conservateur.

Gambetta affectait dans son journal, dans ses propos, par son attitude générale, d'exercer une influence prépondérante dans le gouvernement. Cette ingérence, affichée plus ou moins ouvertement, me portait de plus en plus à prendre une attitude de défense et d'indépendance. A en juger par les propos de couloirs et par la polémique des journaux, il semblait que Gambetta faisait de cette question de nomination des maires, ou de leur élection, une affaire personnelle, ou du moins dans laquelle il opposait sa volonté de chef de parti à celle du Gouvernement. Ainsi posée, la question s'envenimait visiblement.

On annonçait que le ministère et en particulier le ministre de l'Intérieur serait mis en demeure de capituler. Et plus cette opinion était répandue, plus je m'affermissais dans la volonté de résister à ces sortes de sommations. Ce serait pour moi une occasion de rejeter le joug que je sentais prêt à se faire sentir, et de faire montre de mon esprit d'indépen-

dance; or cet esprit, même un peu farouche, c'est moi tout entier.

Telle fut la première rencontre d'une lutte qui s'est poursuivie plus ou moins sourdement pendant trois ans, jusqu'au jour où je dus succomber par l'abandon du parti dont je soutenais la cause. Si j'y insiste, c'est que cet épisode doit servir à éclairer le sens de l'histoire que je raconte, et à faire comprendre comment la République, en se transformant pitoyablement en une oligarchie démagogique, n'a pu s'établir comme un Régime régulier, par la faute en grande partie de ceux-là mêmes qui s'attribuaient le mérite d'avoir été ses précurseurs, et de la représenter plus particulièrement.

A l'heure où surgit l'incident que je raconte, l'accord formé vers la fin de l'Assemblée nationale entre les diverses fractions du parti républicain était encore à peu près intact. Du côté Gauche, on soutenait le ministère, et de la parole et du geste, avec une sorte de gratitude avouée pour les services qu'il rendait. Mais il sembla que, cette fois, tout allait rompre. Même la Gauche dite républicaine, placée sous la direction de Jules Ferry, prenait parti contre moi. Non que M. Jules Ferry me fît alors la guerre. Au contraire, quoiqu'il partageât sur le fond de la question les opinions de Gambetta et de ses amis, il s'employait à calmer la tempête. Mais il ne pouvait, disait-il, désarmer la colère d'Achille. En vain me pressait-il à chaque instant de céder devant les résolutions prises par la Gauche tout entière. Il me prédisait la déroute et la chute, et il s'en plaignait, avec sincérité, je crois. Ce fut une panique.

Elle s'était emparée de mon entourage immédiat lui-même; et tout le monde était comme consterné. Mais j'avais pris mon parti au fond de moi-même ; et rien ne pouvait changer mes résolutions mûrement réfléchies.

Le débat s'ouvrit à la Chambre le 11 juillet. La loi présentée ne portait que sur le mode de nomination des maires. Elle n'était ainsi qu'un chapitre de la loi municipale annoncée par le gouvernement. Gambetta profita de cette position de la question pour proposer un ajournement, jusqu'au jour où l'ensemble de la loi municipale serait apporté aux Chambres. Il fit présenter la motion d'ajournement par M. le Pommelec. Je ne pouvais accepter ce procédé qui consistait à éluder la lutte réelle sous un prétexte. Je posai nettement la question ministérielle; et j'ajoutai : « On nous reproche, et c'est le seul reproche qui, dans le débat ouvert, puisse nous être adressé par un homme aussi versé dans la politique que M. Gambetta, on nous reproche peut-être de poser cette question — ministérielle — à propos de la loi sur les libertés municipales. Messieurs, on ne choisit pas ces sortes de questions; elles s'imposent. Il arrive toujours un moment quelconque — on ne sait lequel — il arrive un moment où un ministère qui défend une politique, a besoin de savoir si cette politique est approuvée par la majorité de la Chambre. Ce moment nous a semblé venu. Il n'y a dans notre fait aucune contradiction avec les principes de nos amis — et j'ajoutais — Le pays a voulu la liberté — nous en fixons les limites — mais il a voulu surtout la paix intérieure et la

consolidation de la République. C'est pourquoi nous ne voulons pas de politique des conflits. »

Gambetta demanda la parole : « On nous a dit qu'on n'avait pas été maître de la question sur laquelle on demandait à la majorité un vote de confiance, quand on sait, à n'en pouvoir douter, que cette confiance n'a jamais été plus sincère et plus profonde. Pourquoi donc venir sur cette question qu'on déclare transitoire, qu'on déclare devoir être représentée dans trois mois, dans six mois, poser la question même de l'existence et de la responsabilité d'un ministère? Messieurs, il y a quelque chose évidemment qui nous échappe dans cette politique, car il ne paraît pas possible que, sur un terrain aussi étroit, on puisse accumuler tant de matières explosibles. Qu'est-ce que cela signifie?... Le langage contenu et ardent à la fois, inquiet et triste du ministre qui vient de descendre de cette tribune... Tout cela est contraire à la vérité, à la sagesse, à la prudence politique, et, quant à moi, je le dis, je ne me sens pas libre... »

Libre! Gambetta l'était tellement qu'il vota pour l'ajournement, c'est-à-dire contre le ministère.

Il avait feint d'ailleurs de ne pas comprendre les dessous de ce débat. Il savait parfaitement que ce qui était en cause c'était sa prépotence personnelle; et que j'étais résolu à ne pas la subir. Il eut avec lui 76 voix, et le ministère en recueillit 389. Les abstentions au nombre de 43 étaient, presque toutes, des voix bonapartistes.

Tel était si bien le sens de la journée que, me rencontrant dans les couloirs de la Chambre après

la séance, il me dit : « Vous l'avez emporté, mais c'est une victoire à la Pyrrhus, et vous vous en souviendrez ! » J'ai senti plus tard les effets de cette menace !

On pourrait croire que j'aurais trouvé, du côté de la Droite et de l'Élysée, l'appoint du concours qui allait me manquer à Gauche. Je ne tardai pas à faire l'épreuve de l'hostilité indéfectible des partis qui s'attribuaient alors la qualité spéciale d'être des conservateurs.

CHAPITRE III

NOTRE POLITIQUE. — LES DESSOUS ET LES APPARENCES

Lorsque, après un long temps écoulé, je m'efforce de tracer un tableau fidèle de la politique à laquelle j'étais intimement mêlé, je retrouve le souvenir d'une période de renaissance, mêlée d'espoirs et de travaux intérieurs joyeusement menés. C'était le dehors : mais les dessous étaient en réalité un peu différents.

Du côté de la Droite, l'opposition faite au Gouvernement était suscitée par des raisons d'intérêts bien plus que par des raisons de principes. Je ne soupçonnais pas à quel point cette opposition était irréductible, parce que ses vrais motifs m'échappaient. Du côté de la Gauche, des lumières nouvelles m'ont fait découvrir, après coup, le vrai sens de la politique qu'elle a suivie dès ce temps-là. Sous le couvert d'une opinion libérale et d'un esprit sagement républicain, comme le voulait alors l'opinion publique, c'était déjà une secte philosophique, la franc-maçonnerie, pour l'appeler par son nom, qui menait sourdement les affaires du vieux parti républicain. Et ce dernier s'était mis à couvert, sous la sauvegarde de la République conservatrice.

Il résulte de là une sorte de contradiction entre l'image que je me fais des événements que je raconte si je consulte seulement mes souvenirs, et la réalité des faits, si rétrospectivement je donne aux événements accomplis leur signification véritable, en y découvrant la trace de la politique suivie sournoisement par les partis, et surtout par les sectes antisociales affublées de titres empruntés à la langue politique du temps. De là un mélange de faux et de vrai qui pourrait faire douter de la sincérité de ce récit, si on ne savait pas que le vrai, c'est ce que nous voyions et ce que nous faisions au grand jour; et le faux, c'est ce qui ne se voyait pas, et ce qu'il nous était permis d'ignorer.

Avec les lumières nouvelles que nous fournit la connaissance acquise des desseins des sectes ennemies, il est possible, dans le récit des événements, de suivre aujourd'hui la trame des conjurations menées, dès ce temps-là, contre l'Église catholique et contre la nationalité française. La plupart des conjurés eux-mêmes d'ailleurs, liés et aveuglés par l'asservissement franc-maçonnique, faisaient inconsciemment la besogne des ennemis de la Patrie. Et ainsi la France, sans s'en douter, entrait dans les visées des sectes antichrétiennes, et servait les desseins sourdement et merveilleusement suivis de la puissance d'Israël. C'était la grande lutte religieuse décidément ouverte. C'est que, dans les affaires de ce monde, il y a ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas. Ce qu'on ne voit pas, c'est ce que sous-entendait Bossuet quand il a dit : « L'homme s'agite et Dieu le mène. »

*
* *

Fort de l'assentiment public non douteux, et de l'appui, apparent au moins, des diverses fractions du monde politique, le ministère faisait son œuvre consistant à établir et à faire accepter le nouveau Régime. Il se donnait tout entier à cette tâche ; et je ne pense pas que jamais un gouvernement ait apporté, dans l'accomplissement de son devoir, plus de sincérité et plus d'entrain.

L'établissement de tout nouveau Régime politique fait naître des difficultés particulières, provenant des questions de personne. Il est inévitable que dans le renouvellement du personnel administratif, il y ait des causes de froissement, de blessures, parfois même d'injustices involontaires, en tout cas d'intérêts lésés. De là des plaintes, des récriminations qui, sous un régime de liberté, ont leurs répercussions dans la Presse et à la tribune du Parlement. C'est par là que se faisait surtout sentir le changement de la politique intérieure ; et naturellement le ministre de l'Intérieur en subissait les ennuis, comme il en avait la charge. Ce genre de difficultés, provenant des questions de personnes, entretenait la froideur et parfois l'aigreur dans mes rapports avec l'Élysée, et donnait lieu dans le Parlement à des discussions parfois discourtoises et toujours pénibles. J'étais à chaque instant pris à partie, à l'occasion de nominations de fonctionnaires dans les postes administratifs, ou de maires dans les communes. Le choix des personnes et les tendances générales de l'administration étaient le sujet de récriminations ardentes et parfois violentes.

Le parti bonapartiste surtout avait pris à tâche de harceler le ministre de l'Intérieur; et il semblait viser, dans sa personne, le Gouvernement tout entier. En relisant les débats qui eurent lieu à diverses reprises dans ces occasions, on est stupéfait de la violence du langage et de l'inanité, de la fausseté le plus souvent des imputations dont j'étais l'objet. Il semble que cela sue la haine. J'eus le tort de ne pas attacher assez d'importance à ces attitudes, et de dédaigner, comme je l'ai toujours fait, les attaques d'adversaires décidés. Mais je ne puis m'empêcher rétrospectivement de relever l'erreur de conduite de ces conservateurs attitrés, qui s'appliquaient à ruiner l'œuvre gouvernementale de ministres aussi conservateurs qu'eux; tandis qu'en leur donnant un appui sincère, ils auraient fait sûrement triompher la politique conservatrice sous le Régime nouveau, fondé sur l'assentiment presque universel de la nation. C'est que rien ne saurait apaiser les regrets des biens perdus, et que le patriotisme des partis n'est, le plus souvent, rien moins que désintéressé. Au fond, les batailles des partis politiques sont des batailles d'intérêt; et je n'ai jamais — et c'est un tort — attaché assez de prix à les gagner.

CHAPITRE IV

LA POLITIQUE RELIGIEUSE

Une autre question, toujours brûlante, avivait aussi la polémique des partis. C'était la question religieuse Toutes les occasions étaient bonnes pour la soulever. L'élection de M. le comte de Mun, élu député dans le Morbihan, donna lieu à une reprise d'armes sur ce terrain; et ce fut aussi une occasion d'entendre à la tribune, pour la première fois, la voix éloquente de M. de Mun. Lorsqu'il apparut à la Chambre, il était précédé d'un renom d'apôtre. On racontait qu'il avait quitté l'armée pour entrer dans la milice catholique; qu'il avait entrepris de catéchiser le monde ouvrier; et l'on parlait vaguement d'un socialisme chrétien, que ses amis et lui avaient formé le dessein d'opposer aux utopies dangereuses, parce que impies, qui, en détournant les masses populaires de l'Église, les armaient contre la société elle-même. Quoi qu'il en fût, M. de Mun à la tribune se montra, dès le premier moment, un maître. Il était jeune alors, avec la tournure cavalière, une attitude fière sans hauteur déplacée, une voix bien timbrée et sonore, le geste sobre et noble, une langue châtiée et abondante sans verbosité ni vaine ampleur de rhétorique, bref, un orateur de

haute lignée, que tous, de quelque bord qu'ils fussent, se plaisaient à entendre. C'est une joie pour tout public français que d'entendre un beau langage ; et M. de Mun, quelque hostilité que ses opinions pussent rencontrer, s'imposait. Il surprit et charma la Chambre. A la différence d'autres orateurs dont j'ai vu souvent le talent s'éclipser après un brillant début, le talent oratoire de M. de Mun n'a fait que s'accroître et s'élever, aussi longtemps qu'il a pu occuper la tribune. Il aura été un des grands orateurs de notre temps qui auront honoré la tribune française. Son élection ne fut qu'un prétexte pour engager et envenimer la lutte religieuse, sous l'apparence inoffensive d'une discussion purement électorale. On n'avait pas manqué, à cette occasion, d'incriminer la conduite de l'administration. Une circonstance toute récente me permet de faire connaître quelle était, à cet égard, ma politique constante. M. le comte de Rorthays, qui était alors préfet du Morbihan, incriminé tout récemment au sujet de cette élection de M. de Mun, m'écrivait à la date du 9 octobre 1907 pour me demander, le cas échéant, la liberté de publier une lettre que je lui avais écrite le 10 août 1876 ainsi conçue : « ... Le Gouvernement entend garder et faire observer par ses agents, à tous les degrés de la hiérarchie, une impartiale neutralité entre les diverses candidatures; et vous ne devez négliger aucun moyen de mettre en lumière la loyauté de son attitude et la sincérité de ses intentions. » Telle fut ma règle constante de conduite, si injustement méconnue.

Au surplus, l'élection de M. de Mun n'avait été

qu'un prétexte. Les hommes engagés, beaucoup plus que nous le supposions alors, dans la guerre religieuse, profitaient de toutes les occasions pour diriger des attaques violentes contre ce qu'ils appelaient les menées cléricales, et pour signaler l'antagonisme prétendu du clergé et des catholiques en genéral contre les institutions. Et c'est ainsi que, donnant le change à l'opinion publique, ils ont constamment mené leur guerre contre l'Église catholique, en se donnant l'apparence de ne défendre que les institutions politiques et la République.

Toutefois, le chef de cabinet, M. Dufaure, était, plus que nous, en éveil sur les desseins secrets du vieux parti républicain. Sans s'en expliquer très ouvertement, il donna à entendre au Sénat qu'il était au courant des visées des sectes antireligieuses. C'était à l'occasion de la discussion sur la collation des grades universitaires. M. le duc de Broglie et Mgr Dupanloup avaient fait certaines révélations, au sujet des projets du parti républicain avancé ; M. Dufaure dit : « Ces honorables orateurs n'ont pas même tout dit. On a fait (à la Chambre) bien d'autres propositions! Si d'un côté on a demandé la suppression absolue du budget des cultes — proposition qui n'a paru sérieuse à personne — d'autre part, vous n'avez qu'à lire le rapport de ce budget des cultes, dont vous ne vous occupez pas, dont on n'a pas dit un mot, tant on est absorbé par la question de la collation des grades, vous y verrez que d'autres propositions plus pratiques y ont été faites, touchant la réduction des crédits affectés à l'augmentation des traitements des desservants et à la construction

d'églises. Nous sommes résolus, mes collègues et moi, à nous opposer à toutes ces innovations, à toutes ces réductions, et à maintenir ce que nous croyons être le droit, le droit essentiel du clergé catholique, depuis les rangs les plus élevés jusqu'à ses humbles et modestes desservants. »

Ainsi, dès ce temps-là, M. Dufaure signalait les travaux d'approche qui devaient couvrir et mener à bien leurs desseins secrets contre l'Église. Il avait pu d'ailleurs, dès avant la guerre de 1870, connaître les sentiments et les opinions qui s'agitaient dans les milieux philosophiques où se formait la nouvelle génération des politiciens de l'avenir. C'étaient l'École de la philosophie positiviste et les réunions déjà retentissantes des jeunes hommes, nouveaux venus dans le monde politique. Mais alors les anciens partis, sans bien connaître les sentiments vrais de cette jeunesse, l'accueillaient avec faveur, avec empressement même, comme des compagnons ardents et passionnés, enrôlés dans l'opposition qu'ils faisaient à l'Empire.

CHAPITRE V

MA CONCEPTION POLITIQUE

Un livre récent de Mme Juliette Adam (1) nous donne le secret des élucubrations tumultueuses des jeunes gens de ce temps-là. Ce n'étaient, en apparence, que des discussions alimentées par les faits politiques du jour, mais au fond desquelles on aurait pu démêler les théories positivistes les plus téméraires, des hostilités ardentes contre tout établissement religieux, et en particulier contre l'église catholique.

Moi-même, très loin du théâtre parisien, j'avais pu suivre le mouvement d'idées et d'opinions qui agitait alors l'esprit public, et j'avais signalé les périls que couraient le catholicisme et l'Église, en butte à des discussions suscitées par une sorte de haine sectaire. Un livre que je publiais à cette époque (2) fait connaître, au sujet des dangers qui menaçaient l'Église, de leur cause et des remèdes à y apporter, mes idées qui, sous ce rapport, n'ont pas changé.

L'ardeur de la lutte engagée contre les institutions de l'Empire fermait les yeux des conjurés sur

(1) *Mes Sentiments et mes idées avant 1870.*
(2) *La Politique d'un provincial*, 1868, édité chez Douniol.

les desseins périlleux d'une jeunesse, dont le concours paraissait particulièrement précieux. Plus tard, après les formidables événements accomplis à la chute de l'Empire, et à la suite de son effondrement, les divergences d'opinions, les contrariétés de vues, avaient fait place, pour un temps, à un sentiment commun et unanime. Tout fut oublié : on ne songea plus qu'à la patrie expirante et à son relèvement.

Plus de controverses humanitaires ou philosophiques, plus de haines, plus de différences d'idées, de croyance ni de rang. On vécut dans une sorte d'intimité cordiale; et, pendant le temps que dura cette suspension des luttes d'idées et de querelles de sectes, nous ne pûmes surprendre ni soupçonner les desseins médités par des sectaires que nous avions vus, avec la plus grande sincérité et avec un même cœur, travailler à l'œuvre de sauvetage commune. Nos illusions furent entretenues par la communauté des sentiments qui unissaient alors tous les Français.

Le patriotisme ne laissait plus de place à des luttes d'idées sur un autre terrain : de là était née une sorte de confraternité d'armes, qui eut pour effet de nous confondre tous dans un même parti, alors qu'en réalité des divergences profondes de vues et d'opinions nous séparaient de nos prétendus compagnons. Ceux-ci d'ailleurs dissimulaient, ou n'avaient pas l'occasion de faire montre de leurs idées particulières sur la politique. Et c'est ainsi que beaucoup de conservateurs, et non des moindres, jugèrent plus tard utile à leurs desseins de nous

envelopper tous dans une même réprobation, en feignant de nous confondre dans un même parti politique. Dans tous les temps, les partis ont trouvé des épithètes pour désigner à la vindicte publique, ou à la rigueur des lois, leurs adversaires. Les conservateurs modernes n'ont fait en cela qu'imiter les jacobins d'antan.

M. Dufaure était, plus que nous, en garde, parce qu'il était mieux renseigné, quoiqu'il ne connût pas toute la gravité du mal, déjà plus grand qu'on n'eût pu l'imaginer. Il eut le tort de ne pas nous faire part de ses inquiétudes. Peut-être n'avait-il pas en nous assez de confiance. Il était pour nous une sorte d'ancêtre, et il se méfiait quelque peu, je pense, de sa postérité.

Soit par goût, soit parti pris, il se confinait d'ailleurs dans son ministère de la Justice; de sorte que, par la force des choses, j'assumais la charge de la politique générale intérieure. Cette politique se caractérisait d'elle-même par mes actes, par les choix de personnel, par mes déclarations, et par les instructions que je donnais verbalement et par écrit aux fonctionnaires, plus spécialement politiques, placés sous mes ordres. Mes collègues, chacun dans leur ressort, imprimaient un mouvement pareil à leur administration. Il y eut alors, de la part de tout le monde, un concours sincère, actif et déjà très efficace, à l'œuvre d'organisation d'un Régime qui eût réalisé notre rêve, l'oubli des luttes du passé, la réconciliation de tous les citoyens sur le terrain commun d'un gouvernement ouvert à tous, l'accord de l'ordre social avec la liberté; une vraie Répu-

blique libérale enfin, telle qu'on l'avait entrevue à l'heure des désastres.

Notre œuvre était donc, surtout, une œuvre d'éducation politique. Je pensais qu'il fallait, avant toute chose, faire pénétrer dans la nation l'esprit nouveau ; lui donner, non pas le goût, car elle l'avait, mais la notion exacte du régime républicain tel que je le concevais ; et l'accoutumer à l'exercice des droits civiques, auxquels la pratique des Régimes constitutionnels antérieurs ne l'avait pas façonnée.

Toute mon attention était portée de ce côté : faire l'éducation du pays. Les Français, sans en avoir les mœurs, ont la passion de la liberté, que malheureusement ils confondent avec l'idée de l'égalité et d'une fausse égalité ; et je m'efforçais, dans mes conversations avec les fonctionnaires de l'Intérieur, dans mes instructions verbales et écrites, de remplir dans le gouvernement nouveau cette fonction d'éducateur public. La partie essentielle de tout gouvernement n'est-elle pas, dans le sens le plus extensif du mot, de diriger les esprits aussi bien que de servir les intérêts ?

Mais, si les plus chauds partisans des régimes de parlementarisme proclament volontiers cette vérité, ils la méconnaissent dans la pratique. L'importance que s'attribuent les membres des assemblées politiques, convaincus d'être tout dans l'État ; l'utilité qu'ils trouvent pour eux-mêmes à être en vue, à faire du bruit autour d'eux, leur persuadent aisément qu'ils sont tout en effet ; et ils s'imaginent que tout est pour le mieux, quand le mécanisme parlementaire fonctionne. Le malheur est que les

ministres doivent se prêter à ce jeu, sous peine de perdre une part de l'autorité qui leur est nécessaire. Leur fonction utile, dans le travail gouvernemental, doit passer après le rôle brillant et bruyant qu'il leur faut jouer dans le Parlement, sous peine de perdre, avec leur prestige, l'autorité que donne le rôle tout verbal et d'apparat qui se joue à la tribune. Pour ce qui me concerne — j'en fais l'aveu — je n'ai point eu l'esprit parlementaire. C'est une lacune et presque un vice, dans un pays où il n'existe plus de digues sociales opposées à l'ambition, et dans un Régime politique où le Parlement est tout.

Pénétré de mon devoir d'apostolat, je saisissais les occasions qui me furent offertes pour faire connaître mes principes de gouvernement. C'est ainsi que, ayant été appelé à présider, à Arras, un banquet donné à la fin d'un grand concours régional, j'en profitai pour faire connaître ma pensée; et un journal du parti conservateur, *le Moniteur universel*, écrivit à ce sujet : « Ce discours est rempli de sentiments d'impartialité et de justice envers tous, en même temps que de ferme attachement à la Constitution. Il ne contient aucune trace d'intolérance, et il marque en traits d'une incontestable netteté que le gouvernement de la République a la conscience de ses droits et de sa mission. »

Vers la même époque, la ville de Domfront, notre ville natale, donna à Christophle et à moi une fête merveilleuse, à laquelle se prêtait cette antique cité, vestige charmant des vieilles forteresses du moyen âge, dont, il est vrai, le génie pratique mais peu bienfaisant de la Polytechnique a gâté la

beauté. Mais au fond de ma mémoire, et comme dans un miroir intérieur, j'en avais conservé l'image intacte, telle que je l'avais vue dans mon enfance, vestige exquis, dans sa vétusté, des temps héroïques, que mon imagination nourrie des récits domestiques faisait revivre. Nous la revîmes parée de fleurs et de feuillages, tout en fièvre d'une joie de patriotisme local et d'une fête enchantée, et pleins que nous étions d'une émotion violente. Ce fut l'occasion de grandes manifestations. Christophle, dans son ferme et lucide langage, y développa les projets qu'il se proposait de réaliser dans le domaine des affaires, et particulièrement dans le développement des voies publiques. De mon côté, j'exposai tout le programme politique que j'entendais suivre. J'insistai notamment sur les projets de décentralisation, qui avaient fait le sujet principal du livre que j'avais publié à la fin de l'Empire, et qui est resté l'idée dominante de mes conceptions politiques de l'avenir.

Le journal *le Temps* (1) écrivait à ce propos : « M. de Marcère qui, sans être officiellement le ministre dirigeant, n'en a pas moins la charge effective et la responsabilité principale de la politique courante, a pris à tâche de faire en quelque sorte la philosophie de la nouvelle République. M. le ministre de l'Intérieur considère que la France, ayant essayé successivement et sans succès durable de tous les *modus vivendi* possibles, s'est arrêtée au régime républicain avec le ferme propos de s'y tenir

(1) *Le Temps,* numéro du 23 août 1876.

définitivement... Les peuples animés du sentiment de la liberté, dit éloquemment l'orateur, ne descendront jamais au rang des nations en décadence. Voilà le langage viril qui convient au gouvernement de la République constitutionnelle; et nous ne voyons pas quels hommes, quels partis pourraient aujourd'hui le désavouer. M. de Marcère n'a pas été moins heureux dans les quelques mots qu'il a consacrés à la question religieuse... » Et voici ce que je disais à ce propos :

« Les intérêts religieux sont-ils vraiment menacés? On le dirait, à entendre certaines lamentations des hommes de parti. Messieurs, je ne nie pas la grandeur des questions religieuses. Elles mettent en jeu ce qu'il y a de plus profond dans l'âme humaine, et, en même temps, ce qu'il y a de plus redoutable pour la paix publique, quand les consciences sont troublées. Mais ce n'est pas la première fois que la société politique s'est trouvée en présence de ces grands problèmes. Pour mon compte, je suis convaincu que le mal n'est pas si grand qu'on le dit, et qu'en tout cas il n'est pas irrémédiable. Je voudrais d'abord que, dans l'étude de ces questions, les hommes politiques voulussent bien écarter les éléments qui ne sont point du domaine de la politique. Je voudrais qu'on n'y mêlât pas des thèses de théologie, ni des disputes sur des matières réservées à un autre domaine. Je voudrais qu'on ne se crût pas le droit de faire rendre compte à chacun de ce qu'il prend pour la loi de sa conscience. Je me permets aussi de penser qu'il serait fort utile qu'on ne tînt pas un compte

excessif des prétentions de ceux qui se donnent comme les défenseurs privilégiés, patentés des intérêts de la religion, surtout lorsqu'ils n'en pratiquent guère les vertus, et qu'ils n'en ont pas les mérites.

« Je pense que si la question était débarrassée de ces deux éléments, les entêtés de controverse et ceux qui se montrent plus royalistes que le roi, les difficultés s'aplaniraient aisément. Déjà j'aperçois avec bonheur certains symptômes de solution. On se lasse vite des excès de langage, des excès de ferveur et des prétentions injustifiées, dans ce pays de France, où l'on a l'esprit libre après tout, même sans être libre penseur. Il arrive un moment où tout le monde veut se rendre compte de ce qu'il y a au fond des choses. C'est le moment des compromis et des arrangements. Et ce qu'il y a au fond des choses, messieurs, vous le savez. Il y a un peuple religieux, respectueux envers ses prêtres, pénétré des besoins auxquels la religion seule peut répondre ; et à côté, ou plutôt tout ensemble, un peuple attaché fortement à sa liberté civile, et jaloux de maintenir les droits qui lui sont nécessaires pour satisfaire cette double aspiration.

« C'est cet édit de Nantes qui se signe à l'heure où je parle ; il s'écrit dans les esprits, dans les consciences, dans les faits. Il se formule, il s'impose, et la République, que personne ne pourra soupçonner d'intolérance, puisque la tolérance est l'un de ses principes fondamentaux, sauvegardera les droits de la conscience, tout en maintenant intacts les droits de l'État ».

J'exprimais un vœu bien sincère, et je donnais

sous forme d'affirmation un conseil détourné, bien que je ne soupçonnasse pas alors la réalité des desseins d'une fraction importante du parti républicain contre la religion catholique Je nourrissais, au fond de mon âme, l'espoir d'une forte alliance de la République avec l'Église : mon langage avait, pour moi, la valeur d'une profession de foi patriotique. Je conformais d'ailleurs ouvertement mes actes à mon langage, dans un dessein très prémédité et correctement suivi. C'est ainsi que, avec une certaine affectation, j'accomplis un acte qui avait, à mes yeux, l'importance d'un acte politique, bien qu'il fût d'un ordre essentiellement religieux. Le calendrier de la paroisse de Saint-Augustin désignait, pour un dimanche déterminé, le ministre de l'Intérieur pour la distribution du pain bénit. C'est un usage de l'Église catholique auquel les paroissiens qui se respectent ne manquent pas de se conformer. Il était de tradition que le ministre de l'Intérieur assistât en personne, avec un cérémonial d'apparat, à la messe où se distribuait le pain qu'il offrait. Il m'eût paru malséant de rompre avec cette tradition en accord d'ailleurs avec mes sentiments personnels. Mais aussi, j'aimais, dans cette circonstance, à conformer ma conduite à l'idée que je me fais du gouvernement. Son premier devoir est de témoigner hautement de son respect pour la Religion, et, en France, pour le culte national ; et de sa déférence pour l'Église catholique. Ce souvenir, à l'heure où je le rappelle, alors que l'Église de France est proscrite, ne semble-t-il pas évoquer, non seulement des temps éloignés, mais un peuple

différent? Les républicains, qui avaient en vue une œuvre antisociale sous couleur de politique, durent juger alors que je ne serais pas l'homme de leurs desseins; mais d'autre part, les conservateurs, qui se targuaient d'être les remparts de la société, trouvaient bon, dans le même temps, de me poursuivre de leurs imputations injurieuses, ce dont d'ailleurs je ne me souciais guère.

TITRE IV

LUTTES CONTRE LE MINISTÈRE DUFAURE

CHAPITRE PREMIER

PREMIERS DÉBATS SUR LA POLITIQUE RELIGIEUSE

Dès cette époque commencèrent les travaux d'approche de la guerre qui allait se poursuivre contre le Catholicisme. On peut, à l'heure où j'écris ces lignes, se rendre compte des causes et des mobiles réels de l'agitation qui allait commencer ; mais, dans ce temps-là, les vrais desseins des ennemis de l'Eglise étaient dissimulés sous d'autres apparences. On se défendait de vouloir attenter à la foi religieuse, et changer les mœurs des familles françaises ; mais ne fallait-il pas s'opposer à des empiétements inquiétants pour la société civile ! Ces fausses apparences de sagesse impartiale trompaient beaucoup de membres du Parlement, libéraux et de sens rassis ; la plupart, il est vrai, d'opinions très larges en fait de religion, mais respectueux à l'égard des croyances générales : c'étaient des recrues sans le savoir enregimentées dans l'armée qui se formait

et s'organisait formidablement contre la société chrétienne. Le budget fut alors le terrain d'attaque ; et ce terrain était admirablement choisi, parce qu'il permettait de couvrir les vrais desseins des conjurés sous des prétextes plausibles d'économie et de régularité administrative.

Gambetta avait très habilement fixé son poste de combat, en se faisant nommer président de la Commission du budget. Il pouvait exercer de là, sans trop le paraître, une pression réelle sur le gouvernement, par l'étude et par la discussion des crédits. Il pouvait prendre, aux yeux du public, le rôle apparent de protecteur du ministère, tout en s'attribuant le mérite de défendre les intérêts des contribuables ; c'était un rôle commode et profitable à la fois. Ce fut de cette commission du budget, comme d'un réduit, que furent portés contre l'Eglise catholique les premiers coups. La lutte déjà ouverte, et dissimulée avec soin n'était, disait-on, dirigée que contre les faux dévots, ces cléricaux — le mot avait fait fortune — qui se servaient de la religion pour faire brèche à la République, et pour atteindre la société civile.

M. Dufaure, en sa qualité de ministre des Cultes, eut à supporter le premier choc. Ce fut dans la discussion générale du budget qu'apparut, pour la première fois, je pense, dans une assemblée politique, l'idée de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Mais alors, ni dans les termes de la proposition, ni dans la discussion, on ne laissa percer l'idée d'une rupture complète avec le catholicisme, encore moins d'une persécution. Les auteurs de la proposition et

les orateurs qui la soutenaient se plaçaient uniquement sur le terrain budgétaire. Ils se bornaient à invoquer la raison vulgaire des dissidents, qui prétendaient ne pas devoir payer les frais d'un culte qu'ils ne pratiquaient pas.

Dans le cours de la discussion, M. Granier de Cassagnac trouva l'occasion de faire une citation assez piquante, d'un passage d'un discours de Robespierre dans la séance du 1er juin 1793 au Club des Jacobins. Il glorifiait les bienfaits de la Religion : « Quel est le génie, disait-il, qui puisse, en un instant, remplacer par ses inventions cette grande idée protectrice de l'ordre social et de toutes sortes de vertus privées ? »

Ce débat fut aussi l'occasion, la première, pour le prince Jérôme Bonaparte, de se produire à la tribune. Son intervention n'était point naturellement appelée dans une question de ce genre ; et toutefois, il eut sans doute l'idée de faire connaître quelle serait, à l'occasion, sa ligne de conduite dans ces affaires religieuses, de si haute portée politique. Il se tint à la tribune avec aisance, et aussi avec le dédain un peu affecté des formes oratoires, comme un homme qui n'a pas coutume de plier sa pensée ni sa parole aux convenances de ceux qui l'écoutent ; et toutefois avec le désir marqué d'être apprécié comme orateur. Il avait le masque napoléonien, la taille robuste, le verbe haut et bien accentué, le geste libre et une parole abondante, sans aucune recherche ni d'expressions, ni de développement rhétoricien dans l'argumentation. Il fut sensible qu'il profitait d'une occasion cherchée pour mon-

trer son indépendance à l'égard des partis, même du parti Bonapartiste, et ses opinions très démocratiques. Il affecta, dans la thèse spéciale de la discussion, de marquer un détachement complet au sujet des croyances religieuses; il se plaçait uniquement sur le terrain politique.

« La séparation de l'Église et de l'État, disait-il, ne me paraît pas possible. En parlant ainsi que je fais, je ne suis pas opposé au sentiment religieux. Je crois même, au point de vue politique — ne parlons pas au point de vue intime qui ne regarde personne — qu'une religion est une nécessité sociale. »

Dans le cours de son discours, il avait été amené à parler des désastres de la guerre de 1870, qu'il attribuait à la politique religieuse de Napoléon III, laquelle aurait été la cause de la défection de l'Italie. M. Keller, le chevaleresque chef de légion qui avait si vaillament tenu campagne pendant la guerre, le champion admirable de l'Église, avait bondi en l'entendant, et dit : « Moins que personne l'orateur devait réveiller ces douloureux souvenirs, car il porte un nom qui sera écrit en lettres de sang dans la chair palpitante de l'Alsace-Lorraine... »

Le tumulte soulevé par cet incident fut indicible. On sentit alors que toutes les passions que renfermait en germe ce débat, d'ordre religieux, agitaient violemment les âmes. On aurait pu pressentir que c'était là le levain des discordes qui allaient désormais déchirer notre pays. On sentait aussi la blessure toujours vive de notre Alsace-Lorraine.

Pour la première fois, la pensée secrète de la fraction avancée du parti républicain se fit jour

ouvertement, dans ce débat auquel prirent part Gambetta, Pascal Duprat, Floquet et Bardoux. Mais le maître de tous fut M. Dufaure, qui déploya, dans cette circonstance, les qualités éminentes de l'homme politique et de l'orateur. Il avait d'abord affecté de réduire sa thèse à une question d'ordre purement gouvernemental, voulant sans doute ménager encore les passions excitées d'un parti qui entrait dans la composition de sa majorité. « Il s'agit de savoir, disait-il, si un service public pour lequel nous votons le budget est utile a tout le monde, s'il a une utilité nationale et sociale suffisante. » Mais cette thèse était trop inférieure au sujet. Il ne put se tenir de faire un large et magnifique exposé de la grandeur et de l'utilité sociale du rôle de l'Église. Puis, se renfermant tout à coup dans le rôle de chef d'un gouvernement parlementaire, il affecta de croire que, dans la majorité, il ne pouvait être question de détruire l'Église. « Messieurs, dit-il en terminant, c'est avec cette conduite prudente mais ferme, que nous pourrons, je l'espère, rattacher les esprits à deux choses qui nous sont chères, et dont on voudrait les éloigner : la Religion et la République. » — 430 voix contre 62 lui donnèrent, cette fois, raison.

L'esprit politique de la Chambre avait été mis en éveil par les attaques un peu inattendues de la Gauche dite démocratique. Et déjà, on avait pu sentir sourdre les passions antireligieuses qui agitaient le monde politique. Les ardeurs des partis dits conservateurs s'étaient aussi ranimées. La République naissante aussi bien que les ministres

chargés de la faire vivre, allaient être exposés des deux côtés à tous les coups. C'étaient, du côté gauche, M. Dufaure, et moi du côté droit, qui étions plus particulièrement visés ; et, par une singulière contradiction au moins apparente, ce fut sous les coups de la Droite, M. Dufaure, et moi sous les coups de la Gauche, que nous allions succomber.

CHAPITRE II

SYNDICATS OUVRIERS ET QUESTION SOCIALE

Le gouvernement, avec un parfait accord dans toutes ses parties, dirigeait les affaires publiques dans le sens de l'apaisement, et avec l'adhésion de plus en plus marquée du pays aux institutions nouvelles : mais, tandis qu'il se livrait ardemment à cette œuvre, le Pouvoir parlementaire à côté, perdant déjà de vue l'intérêt capital de donner au nouveau Régime une assiette assurée, commençait à s'adonner aux occupations chères aux Parlements, du moins en France : les passions de parti reprenaient de plus en plus leur empire. Me reportant, par la pensée, à ce temps-là, et l'expérience faite depuis trente-six ans des institutions parlementaires, du moins chez nous, je ne puis me soustraire à cette idée : que la vie régulière de la nation, et la marche de ses affaires sont le plus souvent en sens inverse de la machine parlementaire. Tandis que la vie du pays suit son cours normal, la machine parlementaire fonctionne à vide, au gré des passions et des intérêts des partis ; et elle paralyse ou du moins elle gêne constamment l'action gouvernementale. A l'époque où nous sommes, et d'ailleurs le même phénomène s'est constamment reproduit depuis,

c'étaient des intérêts de parti et la passion antireligieuse qui étaient l'aliment habituel des discussions des Chambres et des agitations du monde politique. Ce monde d'ailleurs était principalement occupé à pourvoir les amis de prébendes de l'État et de fonctions publiques, en écartant ceux-ci pour y placer ceux-là.

Il semblait que le parti qui s'attribue à titre privatif la qualité de républicain se lassât déjà d'être sage. Il supportait impatiemment, sans toutefois le laisser paraître trop ostensiblement, que le gouvernement fût entre les mains des républicains qualifiés Centre Gauche. Il lui tardait de se manifester au dehors, comme le promoteur et le directeur né des idées dont il s'attribuait volontiers le monopole.

Ces idées se résumaient plus spécialement dans deux questions capitales : la question sociale et la question religieuse. Pour celle-ci ce furent les enterrements civils qui furent la cause occasionnelle du grave dissentiment dont j'eus à porter tout le poids. Pour la question sociale j'eus aussi à soutenir le premier assaut; et ce fut M. Lockroy, dans la séance de la Chambre du 19 novembre, qui le donna.

Ce ne fut alors qu'un incident assez peu important de la politique intérieure; mais, en réalité, c'était le point de départ d'un mouvement social qui est devenu l'affaire capitale, ou du moins une des affaires capitales de l'avenir. Ce ne fut rien moins en effet que la première manifestation de l'avènement, dans l'ordre social, du quatrième État.

A l'heure où j'écris ces lignes, la question des syndicats ouvriers et, d'une manière plus générale

des syndicats tout court, a pris un double caractère. L'organisation des bourses de travail, et la concentration de toutes ces forces populaires dans la main d'un groupe de meneurs qui s'est constitué comme une sorte de gouvernement à côté, comme l'avait été le conseil fédéral au début de la Commune de 1871 : voilà le côté révolutionnaire de ce mouvement social. Mais ce même mouvement social a une autre face, bien différente et même opposée. La désorganisation actuelle du mécanisme gouvernemental constitué en l'an VIII, et par l'Empire, est telle qu'une évolution en sens contraire est désormais inévitable. De là un retour à l'état corporatif qui se manifeste dans l'ordre politique et administratif aussi bien que dans l'ordre social. Et ainsi se renouera la chaîne des traditions françaises, avec l'esprit nouveau datant de 1789.

Notre Régime constitutionnel et administratif, après un siècle à peine, est déjà usé et hors de service, parce que, à la différence de l'Ancien Régime qui avait duré dix siècles, c'était un organisme factice, œuvre de politiciens, créé au rebours du tempérament particulier de la nation. Cette nation s'était formée par agrégations successives, sous la tutelle ou sous la main habile des rois, qui ont agi comme des jardiniers sensés et des éducateurs affectueux et intelligents, cultivant la plante qui leur est confiée sans prétendre changer son essence et sa nature. Or, le propre de cette nation Franco-Gauloise était de vivre à l'état corporatif.

Mais à l'heure où nous sommes, on n'en était encore qu'aux débuts de ces grands changements,

et on ne voyait pas si loin. Les syndicats d'ouvriers n'étaient point d'ailleurs une nouveauté. Depuis longtemps déjà, on autorisait les ouvriers à se réunir par groupes d'état, pour délibérer sur leurs intérêts professionnels. On faisait brèche, de toutes parts, aux lois prohibitives des associations, legs de la première révolution. C'est ainsi que, la nécessité faisant loi, les ouvriers d'un même corps de métier en étaient revenus peu à peu à se concerter entre eux, sur leurs intérêts communs. On aurait pu les en empêcher; on le toléra. Ce fut ce qu'on a appelé le régime de la tolérance.

Ce régime était, en fait, extrêmement libéral, en ce sens que l'autorité publique se prêtait largement aux vœux et aux besoins réels du monde ouvrier. Pour mon compte, j'étais disposé à favoriser le retour à cet état de choses, qui rentrait dans mes vues générales sur l'organisation de la société moderne. Or, mon opinion à cet égard est que la France est un pays essentiellement corporatif, que la corporation à tous les degrés de l'échelle sociale est le mode de vivre le plus conforme à notre tempérament et à nos mœurs nationales. Et néanmoins, je ne pouvais, aussi longtemps que la loi ne serait pas changée, faire que les ouvriers pussent se grouper en dehors de toute autorisation et de toute surveillance.

Il arrivait — et cela était inévitable — que les personnages qui s'attribuent à titre privatif le rôle de défenseurs du peuple, ne manquaient pas cette occasion de se poser comme les protecteurs attitrés de la démocratie, et d'en tirer avantage pour leur

popularité. Et c'est ainsi que des questions fort simples, faciles à résoudre, grâce à la bonne volonté d'un pouvoir gouvernemental éclairé, deviennent des occasions de conflits, par suite d'interventions d'intrus intéressés.

Par le fait de ces interventions, les conflits se multipliaient alors. Les ouvriers, croyant avoir à se plaindre des rigueurs de la police, demandèrent à me voir. Rien ne me convenait davantage que ces entrevues familières avec les hommes de tout rang, mais surtout avec les hommes du peuple, étant assuré que mes bonnes intentions seraient vite reconnues, et qu'elles auraient raison des mauvais vouloirs, ou des causes réelles de mécontentement, s'il y en avait.

Je reçus ainsi, au ministère, un assez grand nombre d'ouvriers, et je les priai de m'exposer leurs griefs et leurs propositions, sans crainte de rencontrer chez moi des préventions d'aucune sorte. Une des personnes présentes prit alors la parole, et commença un vrai discours. Il ne me fut pas difficile de voir que cet orateur n'était point un ouvrier, mais un beau parleur qui s'était ingéré de prendre le rôle d'intermédiaire entre les ouvriers et moi. Je l'interrompis, et je lui dis : « Pardon, monsieur, si je vous arrête. Mais veuillez me répondre d'abord : Êtes-vous un ouvrier ? — Il s'arrêta assez surpris. — J'insistai, et il finit par avouer qu'il n'était pas ouvrier, mais qu'il avait été chargé par les ouvriers présents de parler en leur nom. Pendant cet intermède, j'observais les ouvriers, et, lorsque je dis que c'était à eux que j'avais affaire, et qu'il n'était pas besoin d'intermédiaire entre eux et moi, je vis un

air de satisfaction non douteux sur les visages, et aussi cette raillerie discrète et si française de gens qui aiment les situations nettes, et que l'on remette les importants à leur place. Je m'expliquai donc avec eux dans des termes tels que nous nous séparâmes très bons amis.

Les choses en étaient là quand la question fut portée devant le Parlement, et voici à quelle occasion. Les chambres syndicales, celles qui existaient avec la tolérance du Gouvernement, imaginèrent de s'unir entre elles par une sorte de lien fédéral. Bien qu'elles appartinssent à des corps de métier différents, elles demandèrent l'autorisation de se réunir en un groupe unique, qui pourrait délibérer sur les intérêts généraux de la classe ouvrière. L'autorisation demandée fut refusée, et M. Lockroy, portant la question devant le Parlement, m'interpella à ce sujet, dans la séance du 18 novembre 1876. Je consigne ici ma réponse, parce que, au moment même où j'écris ces lignes, la question est de nouveau posée devant le pays, mais dans des conditions beaucoup plus graves. Nous n'étions alors qu'au début d'une évolution qui prend le caractère d'une révolution sociale, laquelle se manifeste par la constitution d'un quatrième État; et ce quatrième État ne tarderait pas à dominer tous les autres, et à achever la révolution sociale annoncée depuis longtemps par les détracteurs et par les ennemis de la société actuelle. J'entends parler de la confédération des syndicats ouvriers et, par extension, des syndicats de tous les salariés, y compris ceux de l'État lui-même.

On retrouve là — et c'est ce qui fait tout l'intérêt de cette digression — on retrouve là les causes profondes et les acteurs véritables des crises révolutionnaires qui troublent la vie sociale, dans les temps surtout où les forces morales, qui tiennent en bon état de santé la société, sont atteintes par l'effet de doctrines fausses et de mœurs relâchées. Les intérêts des corporations d'artisans, de toutes corporations en général, sont infiniment respectables ; et il est juste que leurs membres s'entendent entre eux pour les défendre. Mais il arrive que des conseillers, mus par des motifs étrangers aux intérêts en jeu, interviennent sous le prétexte de faire prévaloir les revendications reconnues légitimes. Ce sont les démagogues intéressés à agiter les passions populaires, pour s'en servir au profit de leurs propres intérêts ou de leur ambition. Ces meneurs transforment les griefs qui, dans de certaines limites, peuvent être réels, en revendications violentes et vengeresses. C'est ainsi que, dans les temps de révolution, ils soulèvent les colères populaires, et qu'ils les exploitent, dût la Patrie en souffrir ! Les vrais intérêts du peuple servent de marche-pied aux démagogues. L'ambition des politiciens les aveugle sur la criminalité de leurs actes. Et ainsi, de degrés en degrés, les révolutionnaires de notre temps ont réussi à transformer le régime tutélaire des syndicats primitifs d'ouvriers de même corps d'état en un instrument de guerre civile et de révolution sociale.

En 1876, nous n'en étions encore qu'au début de cette évolution, et ses principaux instigateurs

étaient quelque peu inconscients. Les quelques citations du discours que je fus amené à prononcer alors marquent bien le caractère de cette affaire des syndicats, tel que je le pressentais dès ce temps-là. Je disais :

« ... Or, qu'est-ce que c'est que les chambres syndicales? Des membres de corps de métiers ont été autorisés à se réunir de temps à autre, et ces ouvriers se réunissent : pourquoi faire? Est-ce pour s'occuper de questions générales, questions politiques ou autres? Pas le moins du monde. C'est pour parler de leurs intérêts particuliers, pour se concerter sur leurs affaires, pour aplanir les difficultés qui peuvent surgir parmi eux; pour s'entendre aussi avec les corporations voisines, sur des intérêts de métier. Voilà en quoi les chambres syndicales peuvent être utiles, en quoi elles peuvent être fécondes, dans l'intérêt bien entendu des ouvriers. *(C'est cela! — Très bien!)*

« Mais si les chambres syndicales veulent sortir de ce rôle, ce ne sont plus des chambres syndicales; et c'est précisement là ce qui fait que, sur le point particulier qui nous occupe, nous avons dû intervenir.

« Comment! voilà des chambres syndicales, des réunions d'ouvriers groupés sur leur terrain propre; ce sont les menuisiers, les serruriers, les tailleurs, etc., chacun a ses intérêts, ses affaires de corps de métier; les voilà, ils délibèrent entre eux sur ces intérêts.

« Puis on leur dit un jour : il faut nous entendre avec les chambres voisines, et pour nous entendre

avec ces chambres voisines, il faut délibérer sur un but commun, sur une action commune ; à cet effet, il faut nommer des délégués qui serviront précisément de lien entre ces groupes divers.

« Et ces délégués qui servent de lien commun entre toutes ces chambres syndicales, représentant tous les corps de métiers, ces délégués vont se réunir entre eux, délibérer, sur quoi ?... Sur une proposition de loi qui a été déposée sur le bureau de la Chambre, et que vous-mêmes vous êtes appelés à discuter !

« Est-ce que vous ne voyez pas, messieurs, que c'est organiser, je répète le mot dont je me servais tout à l'heure parce qu'il rend exactement ma pensée, c'est organiser un petit parlement à côté du grand, c'est organiser une représentation d'une classe spéciale à côté de cette représentation nationale, la vôtre, qui embrasse, dans sa généralité, toutes les catégories de citoyens ?

« Pour mon compte, je suis convaincu que l'honorable M. Lockroy se trompe dans cette affaire, lui et les amis qui l'appuient de leur assentiment ; je crois qu'il comprend mal les intérêts des ouvriers qui lui ont fait faire cette démarche. Je doute que tous l'approuvent, et j'ai des raisons de parler ainsi ; je pense que beaucoup d'ouvriers ont compris, avant lui, que les raisons de notre refus étaient excellentes, et que l'autorisation qu'on nous demandait pourrait compromettre, pour toujours peut-être, l'existence de cette institution utile, bonne en elle-même, féconde en ses résultats : l'institution des chambres syndicales. Telles sont, messieurs,

les explications dans lesquelles j'ai cru pouvoir entrer en répondant à mon honorable collègue. »

La Chambre manifesta son accord avec moi sur ce point ; et la question des chambres syndicales fut écartée des discussions parlementaires, mais non des débats politiques qui s'agitaient au dehors. Lorsque, par suite d'une évolution nouvelle sur laquelle j'aurai à m'expliquer plus tard, M. Jules Grévy fut devenu président de la République, vers 1882, l'agitation extraparlementaire à ce sujet reprit son aspect plutôt révolutionnaire. Et toutefois l'opinion publique, pénétrant dans le Parlement, était favorable au mouvement populaire qui se manifestait sous le nom de syndicats ouvriers. On était d'accord sur cette idée, que les ouvriers avaient le droit de se concerter pour défendre leurs intérêts particuliers : il ne s'agissait plus d'ailleurs que de légaliser ce qui, en fait, était devenu une habitude prise sous l'œil bienveillant du Gouvernement, et de substituer un droit à la tolérance. Tel fut l'objet de la loi qui devint définitive en 1884. On a fait un titre de gloire à M. Waldeck-Rousseau de cette réforme : en réalité le mérite en appartient à tout le monde.

CHAPITRE III

AGITATIONS RELIGIEUSES

A cette date de 1876, la société française se mouvait encore dans les cadres formés à la suite de la Révolution : ordre social, ordre politique. Cet ensemble, avec la double empreinte de 1789 et de l'Empire, était, en apparence, encore intact. En réalité, l'édifice était déjà démantelé et vermoulu. L'œuvre de destruction s'est accomplie lentement et sourdement, par l'action lente des idées fausses qui avaient présidé à la formation de la société française au sortir de la Révolution ; mais plus encore par l'action souterraine et puissante de la Franc-maçonnerie. Deux causes de gros périls pour la France : son état politique qui croule ; son état moral qui est gâté. Mais il lui suffira de connaître son mal pour en guérir. Les nations, comme les hommes, ont leur tempérament propre. Si ce tempérament est troublé par quelque ingérence étrangère, il reprendra son équilibre et sa vigueur, en expulsant le virus exotique qui le tuerait.

Or la France est doublement atteinte dans son organisme social et moral. Ses institutions politiques et administratives sont en contradiction avec son mode de vivre naturel ; et le matérialisme athée

que l'on s'efforce de lui inculquer comme le fondement de sa vie morale, est la doctrine la plus opposée qui soit à la nature de son esprit. Il est manifeste que si cette nation devait subir pendant longtemps ce mode de vivre, elle en mourrait.

A la date précise des événements que je raconte, c'est-à-dire en 1876, l'esprit public était encore imprégné d'erreurs et d'idées fausses au sujet de la Révolution. A l'heure où j'écris ces lignes, l'éducation des esprits s'est faite à la lumière de révélations accablantes, attestant l'œuvre des sectes philosophiques et en particulier de la Franc-maçonnerie. Les faits historiques mieux connus et les conséquences, dans les faits accomplis, de tant d'erreurs, ont inspiré des réflexions salutaires. On répète tout haut ou tout bas le vers de Corneille :

Je sais, je vois, je crois... je suis désabusé.

Parallèlement, et de même que l'organisation politique datant de la Révolution déraillée est à rétablir selon sa forme native, de même l'organisation sociale se reconstituera d'après les données traditionnelles. L'œuvre est ébauchée seulement; mais il est évident que, pour ne parler que d'un ordre d'idées, les rapports du travail et du capital se modifient, et que la condition des ouvriers manuels devra subir une transformation dont la formule se fait insensiblement sous l'influence des principes qui tendent à prévaloir dans le monde du travail. Et ce sera le complément, dans le sens chrétien et français, de la rénovation sociale.

*
* *

Quelques incidents survinrent, et coup sur coup donnèrent lieu à des manifestations d'ordre religieux. On croyait alors que ces manifestations étaient sincères, et qu'elles provenaient d'un désir véritable de maintenir la paix sociale à l'encontre d'ardeurs religieuses excessives. On sait aujourd'hui que c'était le début des hostilités sourdes qui allaient se déchaîner contre l'Église catholique; et que ces manœuvres étaient, au fond, le procédé employé pour dissimuler à la fois, et pour pousser les desseins poursuivis par la secte franc-maçonnique.

Une bulle du pape Pie IX avait autorisé l'archevêque de Lyon, nouvellement promu, à créer une nouvelle circonscription dans son diocèse. Le Gouvernement jugeant que le moment était mal choisi pour former un nouveau diocèse, et se fondant sur l'article 1er de la loi du 18 germinal an X, rendit un décret rejetant la partie de la bulle relative à cet objet. De là, grandes colères, et vives réclamations, de la part de la Droite des Assemblées.

A Gauche, c'étaient des actes de divers généraux qui suscitaient des mécontentements. Le général Ducrot faisait assister la troupe à une messe militaire célébrée sur le plateau de Beuvron. Un autre général, M. Maurice à Arras, dans un toast officiel, critiquait un vote de la Chambre qui avait supprimé le crédit de l'aumônerie militaire. Un autre encore, le général Barry, à Perpignan, dans un discours de

distribution de prix à des enfants, blâmait le caractère et la nature de l'enseignement donné dans les écoles de l'État.

Ces menus détails de la vie militaire avaient pour effet de susciter les passions antireligieuses et de leur donner pâture. M. Berthaud, ministre de la Guerre, crut devoir envoyer aux commandants de corps d'armée une circulaire, pour rappeler les instructions antérieures recommandant aux officiers de *s'abstenir soigneusement, dans leurs discours ou dans leurs écrits, de toute appréciation personnelle sur les questions se rattachant à la politique.*

Un incident, insignifiant en lui-même, donna lieu d'autre part aux récriminations du parti de l'Élysée. Le Maréchal de Mac-Mahon s'était rendu à Lyon, où il avait reçu un chaleureux accueil dû à son rang et à son passé militaire. Mais un incident regrettable, occasionné par la maladresse d'un employé subalterne, amena des froissements dans le monde de l'Élysée et dans l'entourage immédiat du Maréchal. Le Conseil général du département du Rhône, ayant été maladroitement invité à une des cérémonies qui avaient eu lieu à cette occasion, crut de sa dignité de ne pas s'y rendre. On en fit un grief au parti républicain qui, cette fois, n'y était pour rien.

C'est ainsi que des incidents, au fond sans importance, servaient d'aliment à l'animosité des partis, et surtout aux desseins secrets des sectes. Une succession de nuages s'accumulaient presque à notre insu. Nous ne pouvions, occupés que nous étions à l'œuvre gouvernementale, soupçonner que de gros

orages étaient déjà près de crever, dans un ciel qui paraissait serein.

Dans cette même ville de Lyon, un autre incident survint qui allait éveiller la susceptibilité de l'armée, très chatouilleuse alors, et dont les chefs suprêmes témoignaient d'un sentiment, tout au moins, de réserve, à l'égard du ministère. Le grand compositeur Félicien David était mort, et, d'après sa volonté expresse, ses obsèques avaient été purement civiles. Officier de la Légion d'honneur, ses dépouilles mortelles devaient, aux termes du décret de messidor an XII, être escortées d'un piquet d'honneur. Mais le général commandant à Lyon, interprétant une circulaire ministérielle explicative du décret, défendit à la troupe d'escorter le cortège funèbre. Il se fondait sur les termes de cette circulaire, qui prescrivait aux soldats de se rendre de l'église au cimetière. En conséquence, lorsqu'on apprit que le cortège funèbre irait directement au cimetière sans passer par l'église, le piquet d'honneur se retira. De là un gros émoi dans le monde républicain, qui fit grand tapage à propos de la liberté de conscience. Cette affaire, assez peu grave en elle-même, allait avoir sa répercussion dans le dénouement du petit drame machiné contre M. Dufaure et contre moi, sans que rien nous l'eût fait soupçonner.

*
* *

Dans le même ordre d'idées, la Commission du budget à la Chambre, dominée par son président Gambetta, harcelait M. Dufaure, en sa qualité de ministre des Cultes, tandis qu'en sa qualité de Garde

des sceaux, il était, d'autre part, harcelé par les diverses fractions du parti républicain, au sujet de son personnel de magistrats. M. Dufaure tenta d'abord de faire tête à l'orage. Il avait déjà réprimé des abus qui s'étaient introduits dans le clergé, au sujet des résidences ecclésiastiques. On avait signalé ces abus provenant de crédits ouverts pour rétribuer des fonctions ecclésiastiques qui, en fait, n'étaient pas remplies. Mais, d'autre part, il eut à subir des échecs successifs dans la discussion du budget ; et l'on peut, rétrospectivement, et a raison de la nature des crédits supprimés contre son gré, se rendre compte de l'esprit qui présidait dès ce temps-là à la gestion, par Gambetta et par ses amis, des affaires religieuses.

C'est ainsi que l'on supprima, malgré ses efforts, le crédit relatif aux aumôneries militaires, et que l'on refusa une augmentation de crédits qu'il demandait pour améliorer la situation des desservants dont le traitement était inférieur à mille francs. La Chambre supprima la subvention qui avait été accordée à l'École des hautes études ecclésiastiques, et la subvention d'un 'treizième canonicat dans le chapitre des chanoines de Saint-Denis. Elle refusa les crédits demandés en faveur des séminaires, des séminaires algériens et des édifices diocésains, et, enfin, elle ordonna une enquête administrative sur les desservants fictifs.

Mais ce n'était pas assez, semble-t-il, que la Chambre des Députés, sous l'inspiration de Gambetta et de ses amis, manifestât ses dispositions hostiles et presque haineuses au sujet des affaires

ecclésiastiques. Toutes les fractions de la Gauche étaient à l'état de fermentation incessante, au sujet des questions de personnel dans les fonctions publiques.

Ce personnel, il est vrai, avait été, en grande partie du moins, introduit dans les administrations par les gouvernements suspectés de visées monarchistes ; et il pouvait, à cet égard, inspirer quelque méfiance au parti républicain. Mais il eût suffi de signaler des velléités de trahison aux ministres d'alors, pour qu'ils en fissent justice. Quelques députés avaient pu se plaindre légitimement des procédés de certains fonctionnaires, dans les temps antérieurs à l'établissement du nouveau Régime : il suffisait que ces abus fussent connus, pour qu'on y pourvût par des déplacements. En fait, les fonctionnaires de ce temps-là, comme de tous les temps, ne demandaient qu'à conserver leurs fonctions, et à y accomplir simplement leurs devoirs, tout prêts d'ailleurs à mériter de l'avancement par leur zèle.

Mais, en réalité, ce qu'auraient voulu le plus grand nombre des députés, c'était que les fonctionnaires fussent mis à la disposition de leur fortune politique. Le Centre gauche lui-même, quoiqu'il fût, de toutes les fractions de la Gauche, le groupe le plus désintéressé, celui peut-être qui avait le moins besoin d'un appui officiel, subissait, lui aussi, le mal qui sévit dans les gouvernements où l'intérêt personnel est trop en jeu, comme le sont les régimes reposant uniquement sur l'élection populaire. Il avait pris, avec un certain éclat, une résolution ainsi

conçue, qui semblait une menace, bien inattendue de ce côté.

« Indépendamment de toute question de personnes, son concours ne serait assuré qu'à un cabinet résolu à mettre le personnel administratif et judiciaire en harmonie avec l'esprit de la majorité sortie des élections du 20 février. »

Cette sorte d'injonction, émanée du groupe le plus modéré du parti républicain, était presque injurieuse pour le ministère, et grosse de menaces. On nous disait bien, dans les coulisses, qu'elle ne visait que M. Dufaure ; mais c'était déjà trop et injustifié. La plupart des magistrats, il est vrai, dataient des anciens Régimes, du septennat du Maréchal ou de l'Empire. Mais quels que fussent leurs sentiments intimes, ils n'avaient pas, surtout dans l'exercice de leurs fonctions, l'occasion de les manifester. Le sentiment du devoir professionnel alors très puissant, et la force de traditions encore respectées les mettaient à l'abri de l'envahissement de la politique, dans la salle de leurs délibérations ; on ne pourrait citer, de cette époque, aucun fait approchant de ceux que l'on a pu signaler, surtout dans ces derniers temps, et depuis l'épuration de la magistrature. L'investiture d'une sorte de sacerdoce d'une certaine manière, un haut sentiment du devoir, et de la noble fonction de juger, des restes de traditions très anciennes, donnaient encore une garantie suffisante aux justiciables. Mais les passions politiques n'acceptent guère les bonnes raisons ; et les partis goûtent médiocrement l'impartialité.

M. Dufaure, pour défendre son personnel, se retranchait derrière l'équité. Il en avait encore une raison plus haute. Il avait le sentiment de la dignité de la magistrature et de sa force réelle, qui, dans les temps de régimes constitutionnels, consiste à se tenir au-dessus des partis politiques. Mais il est dans la nature de ces régimes que des poussées d'ordre politique battent incessamment en brèche toutes les institutions d'un pays, au gré des passions ou des intérêts faméliques du jour, sans ménager même les institutions judiciaires.

C'était cette organisation judiciaire, rempart de la société française en butte depuis cent ans à tant de bouleversements, qui était en jeu. Elle repose en effet sur le double procédé de la cooptation par le corps judiciaire lui-même, et du choix par le Pouvoir central. Les chefs de cour présentent des candidats, et le Garde des sceaux les nomme. Il faudrait, pour être exact, dire ces choses au passé, tant elles ont changé depuis trente années écoulées. Ce système était satisfaisant, mais à une condition : c'est que l'ordre judiciaire et le Pouvoir politique, ayant des choix à faire, chacun d'eux exerçât sa part de pouvoir, et eût son rôle dans la désignation des magistrats. Mais si on laisse pénétrer dans cet organisme la politique, cette intrusion le trouble immédiatement, et le change de telle manière, que le corps judiciaire, émané d'un organisme ainsi adultéré, perd tout crédit avec l'honorabilité. La conséquence est terrible autant que fatale. La clef de voûte d'un État démocratique étant la justice, si la justice fait défaut, l'État croule. Sans doute

M. Dufaure pressentait et cherchait à prévenir cette destinée pour la République.

Il faut de fortes traditions acceptées comme des vérités éprouvées par le temps, pour résister à la courte vue des hommes ; et ce sont ces traditions qui maintiennent les sociétés dans leur assiette. Mais déjà, et dès le premier jour, les politiciens déchaînés livrèrent l'assaut à l'organisation sociale dans sa partie essentielle qui est la justice. Ce fut le début des entreprises de ce parti républicain peu éclairé, mal avisé, avide, incapable de frein et de bon sens dans la poursuite de son succès, et de la satisfaction de ses instincts de domination et de ses appétits du pouvoir. Déjà le parti ne pouvait supporter aucune résistance : M. Dufaure serait sacrifié, ainsi l'avaient résolu les partis de Gauche. Mais la Droite visait en même temps le ministre de l'Intérieur; et ce fut encore le parti républicain qui le leur livra.

CHAPITRE IV

LES ENTERREMENTS CIVILS

Ainsi, tandis que les ministres s'efforçaient, chacun dans leur administration, de faire passer dans la pratique, et d'enraciner en quelque sorte les mœurs des institutions nouvelles, le monde proprement politique était sans cesse en proie à des agitations vaines. La question cléricale était comme en permanence à l'ordre du jour, entretenue sans doute par la secte aux mille tentacules, mais alors ignorée, qui déjà préparait ses voies. C'étaient, le plus souvent, les enterrements civils des légionnaires qui servaient d'occasion aux criailleries intéressées des partis. Depuis longtemps, j'étais occupé de trouver le moyen de couper court à ce genre d'agitations, et je songeais à en supprimer la cause. On avait réussi à faire intervenir la liberté de conscience dans cette affaire, et à faire croire qu'elle était en cause dans la question des enterrements civils. Il fut dès lors admis, comme un article de foi républicaine et libérale, que la liberté de conscience était en jeu dans le caractère des funérailles, religieuses et civiles. Quel que fût ce caractère, on exigeait, pour elles, un égal respect en ce sens que le gouvernement, dans le cas où il devait y inter-

venir, devait être tenu, à cet égard, à une parfaite indifférence. Ainsi, aux yeux de la société civile, de l'État, les manifestations du culte religieux et celles de l'athéisme pratique devaient être mises sur le même pied. Or, dans une société chrétienne comme était la nôtre, il y avait quelque chose de choquant à exiger d'elle qu'elle rendît aux légionnaires enterrés civilement les mêmes honneurs qu'elle réservait aux citoyens dont les dépouilles étaient escortées des cérémonies du culte religieux. N'était-ce pas montrer, pour la religion en général, et pour le culte catholique en particulier, une indifférence outrageante? C'est pourtant ainsi, par des sentiers détournés, inaperçus, à travers mille embûches dressées contre la conscience publique, dans les mille détours d'une légalité habilement exploitée, que l'on a amené, presque insensiblement, la France à prendre, sous le couvert de la liberté, une voie qui l'a conduite jusqu'à l'apostasie.

Les décrets du 24 messidor an XII et du 13 novembre 1863 avaient fixé les conditions dans lesquelles les honneurs militaires seraient rendus, lors de leurs funérailles, aux membres de la Légion d'honneur, sans distinction entre les légionnaires d'ordre civil et les légionnaires d'ordre militaire. Mais alors, et longtemps encore après ces dates, la question des enterrements civils n'était pas née. Les usages, conformes aux mœurs générales, répugnaient à ce genre de manifestation antireligieuse posthume.

Ce n'était que depuis très peu de temps que les idées s'étaient modifiées sur ce sujet; et que, sous le couvert de la liberté de conscience, on réclamait,

pour les obsèques civiles, les mêmes observances que pour les obsèques religieuses, et parmi elles les honneurs militaires rendus aux légionnaires. Et toutefois, ces prétentions affirmées de haut heurtaient encore dans ce temps-là les traditions devant lesquelles le bon ton, ne fût-ce que lui, ou mieux la décence publique voulait que l'on s'inclinât. C'est qu'en effet les funérailles civiles étaient encore à cette époque-là, aux yeux de la presque unanimité des Français, entachées d'un certain discrédit.

De là un état d'esprit déconcerté et douloureux, lorsque, peu à peu, on vit poindre et s'imposer la prétention de faire rendre, aux obsèques purement civiles, les mêmes honneurs qu'aux enterrements religieux. L'armée surtout, gardienne des traditions de l'esprit national, sentait vivement cette atteinte portée à des coutumes vénérables. Et c'est d'après ces inspirations que, par exemple, le général gouverneur de Lyon avait, lors des obsèques de Félicien David, ordonné au piquet commandé pour rendre les honneurs attribués aux officiers de la Légion d'honneur de quitter le cortège funèbre, lorsqu'on apprit qu'il devait se rendre directement au cimetière, sans passer par l'église

Désireux que j'étais d'écarter de notre gouvernement cette cause d'embarras, je retrouvai au fond de ma pensée une idée que j'avais eue longtemps auparavant, que j'avais même exprimée dans un livre publié sous l'Empire.

L'institution de la Légion d'honneur avait, depuis longtemps déjà, dévié de son origine. Créée en vue

d'élever les cœurs à la hauteur de grands devoirs, et de provoquer à la pratique des vertus civiques, elle avait dégénéré jusqu'à devenir, trop souvent, un instrument de corruption électorale, ou d'asservissement. Elle était ainsi un ferment de dissolution de la société politique moderne, laquelle devrait reposer, presque uniquement, sur la solidité des mœurs publiques, et, pour employer l'expression de Montesquieu, sur la vertu. Ne serait-il pas profitable aux institutions politiques de supprimer un procédé si commode de corruption, laissé à la discrétion de gouvernements peu scrupuleux, et préoccupés surtout d'assurer les bases de leur pouvoir politique ?

Hanté comme je l'étais de la passion de fonder un Régime politique nouveau, et conformément aux principes propres à assurer sa durée, je pensais qu'il serait opportun de profiter d'une occasion toute naturelle de diminuer dans la mesure du possible la valeur de cette monnaie de corruption, et la question des enterrements civils pouvait fournir cette occasion. En supprimant les honneurs militaires dans les cérémonies funèbres, on avait, de plus, l'avantage de faire disparaître les difficultés nées de la complication des cérémonies civiles ou religieuses. Et toutefois, je pensais qu'il convenait de maintenir les honneurs militaires dans les enterrements des légionnaires de l'armée, par la raison que, ces légionnaires étant membres de la famille militaire, c'était au soldat et non au légionnaire que l'armée rendait hommage en figurant dans ses funérailles.

Les renseignements qui me venaient de la pro-

vince me laissaient entendre que l'on envisageait une crise ministérielle comme prochaine, et qu'on la redoutait. Je n'en veux qu'une preuve, parce qu'elle émane d'un homme qui a joué depuis un rôle considérable dans tous les postes où son mérite l'a appelé : je veux parler de M. Le Myre de Vilers. M. Le Myre de Vilers, ancien officier de marine, puis préfet, puis gouverneur de l'Indo-Chine, envoyé plénipotentiaire au Siam, avec le titre d'ambassadeur, gouverneur de Madagascar, est un des rares hommes qui ont surgi et fait figure pendant cette période de notre histoire. Il était propre aux plus hauts emplois, et il aurait pu, dans le gouvernement, contribuer à l'établissement définitif du Régime. On déplore que de tels hommes aient été tenus à l'écart de la politique, pour faire place à des politiciens.

Il m'écrivait la lettre suivante qui se trouvait d'accord avec les résolutions que je me disposais à prendre au sujet de la Légion d'honneur. Encore n'allais-je pas aussi loin que le Gouvernement de la défense nationale, qui avait supprimé la Légion d'honneur pour les services civils. Je transcris la lettre de M. Le Myre de Vilers :

« Limoges, le 26 novembre 1876.

« Monsieur le Ministre,

« Au sujet de la loi sur les honneurs funèbres, permettez-moi d'appeler votre attention sur le décret du 25 octobre 1870, abolissant la Légion d'honneur pour les services civils ; il me semble y avoir là un

argument sérieux pour la défense du système présenté par le Gouvernement.

« Messieurs les Députés qui vivent dans l'atmosphère brûlante de Paris ne se rendent pas compte du sentiment de la province; il y a un intérêt capital à éviter une crise ministérielle. »

J'en fis donc la proposition au Conseil des ministres qui l'adopta. M. Dufaure était un vrai libéral, ennemi de toute gloriole. Il avait, je pense, la même opinion que moi au sujet des distinctions honorifiques qui, déviées de leur but primitif, servaient plus à corrompre les âmes qu'à les relever. Je préparai donc un projet de loi dans ce sens avec un exposé de motifs très explicites. Napoléon, en instituant la Légion d'honneur, avait eu en vue d'organiser la société en une hiérarchie gouvernementale tres forte, et de créer un état social nouveau. Mais par le fait des hommes autant que par suite de circonstances, nées du caractere plutôt révolutionnaire des Régimes qui avaient remplacé l'Empire, la Légion d'honneur avait perdu, en partie du moins, le caractère quasi militaire qu'il avait voulu lui donner, en même temps que l'état social avait cessé d'être une sorte d'aristocratie gouvernementale telle qu'il l'avait conçue. Pourquoi conserver à la Légion d'honneur le privilège des honneurs militaires apres la vie, en associant l'armée à des cérémonies d'ordre purement civil et d'un caractère irreligieux, blessant tant de consciences? Il y avait même une sorte de disparate entre le nouvel ordre de choses et un cérémonial crée en vue d'une organisation sociale si différente.

Le regret que pourrait inspirer la suppression des honneurs militaires dans les funérailles ne pouvait entrer en comparaison avec les difficultés nées des conflits soulevés entre le sentiment public, et surtout celui de l'armée, et les passions antireligieuses qu'avait fait naître un état de choses tout nouveau.

Dans l'embarras extrême de concilier le privilège des honneurs militaires funèbres avec les susceptibilités si respectables que font naître les cérémonies de ce genre, dépouillées de tout caractère religieux, il a paru au Gouvernement, disais-je, plus digne de trancher de telles difficultés, en proposant un projet de loi qui, en supprimant, pour les légionnaires civils, les honneurs militaires prévus par le décret de messidor an XII, est plus en accord que ce décret avec les circonstances actuelles. En conséquence, le Gouvernement propose le projet de loi suivant :

Article premier. — Les honneurs funèbres tels qu'ils sont établis par le décret du 24 messidor an XII et par le décret du 13 novembre 1863 continueront à être rendus aux militaires de tous grades en activité de service, au moment du décès.

Art. 2. — Les décrets susvisés ne seront pas appliqués aux membres de la Légion d'honneur ni aux fonctionnaires et dignitaires de l'ordre civil.

Je n'étais pas sans inquiétude sur l'effet que produirait sur le Maréchal ce projet de décret. Avant de le présenter au Conseil des ministres, je me rendis à l'Élysée pour le lui communiquer. Je le lui lus et je lui exposai mes raisons, sans en dissimuler aucune. Je fus un peu surpris de la facilité avec laquelle il les adopta.

Aussi ma surprise n'en fut-elle que plus grande, lorsque, à la séance du 23 novembre, à la Chambre des députés, je lus le projet de loi et l'exposé de ses motifs, et que je fus témoin de l'émotion qu'il causa. Ce fut, de tous les côtés de la Gauche, une explosion de mécontentement violente, non pas confuse mais éclatante. Après un moment d'étonnement de ma part, — ce qui devint tout à coup pour moi un spectacle, et me rendit cette faculté complète d'observation, qui m'a toujours laissé mon sang-froid dans les circonstances mêmes où ma personnalité était le plus en jeu, — ce fut l'explosion d'indignation jouée ou sincère de la fraction la plus jacobine de la Chambre. Je vois encore, par exemple, le colonel Langlois jetant les bras au ciel, et les autres, exprimant par le geste et par la voix comme une colère violente à la fois et confuse. Sans doute, mais je ne m'en rendais pas compte alors, la franc-maçonnerie, qui avait ses principaux adeptes dans la Gauche montagnarde de la Chambre, voyait avec colère lui échapper cette bonne fortune de pouvoir associer l'armée à des cérémonies empreintes d'hostilité et de mépris pour les croyances religieuses. Mais surtout, je pouvais surprendre, une fois de plus, ce qu'il y a de factice et de faux dans le goût affecté des purs démocrates pour le dédain des distinctions honorifiques et pour l'égalité. Il semblait qu'on insultât la démocratie, quand on touchait d'une main impie aux hochets de la vanité.

Ce fut une belle colère, suscitée en apparence par les sentiments les plus purs! Elle était si violente que l'on proposa de voter, sur l'heure, le rejet

du projet de loi, afin d'infliger à l'audacieux ministre la peine qu'il méritait. Toutefois, j'avais dans la Chambre alors des amitiés fidèles. On réclama qu'il fût procédé selon les formalités ordinaires, et que le projet fût renvoyé dans les bureaux; ce qui fut adopté. Mais dès ce moment, le Parlement parut être en butte à des agitations sans cause appréciable. Naturellement, les adversaires de la République profitaient de cet état des esprits, pour exciter davantage les passions de parti et les animosités personnelles. On sentait vaguement que quelque vent d'aventure menaçait déjà l'édifice gouvernemental. Le parti de la Droite notamment, toujours acharné, au fond, à la ruine du Régime si récemment inauguré, acharné aussi à sa propre perte, apercevait dans cet incident une occasion de dislocation et de me faire sortir du gouvernement, ce qui eût satisfait sa passion particulièrement animée contre ma personne. Ils avaient pour cela sans doute leurs raisons, que la raison ne connaissait pas.

La commission chargée d'étudier le projet de loi subissait le contre-coup de ces vents de tempête, partagée qu'elle était entre le désir de ne pas contrarier la passion de la Chambre éveillée sur ce sujet, et la crainte d'ébranler le gouvernement. Nous le savions. Je pensais d'ailleurs que la question posée ne justifiait pas de telles agitations; et je jugeai, avec mes collègues, qu'il était plus simple de faire disparaître la cause de ces dissentiments, dont nos adversaires se réjouissaient déjà de profiter, et de retirer le projet de loi. Je fis part de ce dessein à mes collègues, qui l'approuvèrent; et, ce jour-là

même, en me rendant à la Chambre avec MM. Teisserenc de Bort et M. Léon Say, je leur annonçai que j'allais retirer le projet de loi, dès le début de la séance.

Je demandai en effet la parole, et je dis :

« Le gouvernement avait été mû, personne n'en peut douter, par le désir sincère d'être en accord parfait avec tous les sentiments des membres de cette Chambre ; c'est-à-dire de concilier, autant qu'il lui était possible, les principes de la liberté de conscience, les principes d'égalité que personne ne peut contester aujourd'hui, avec les dispositions du décret de messidor an XII, et les circonstances nouvelles qui sont nées du temps. Le gouvernement, après avoir présenté le projet de loi que vous connaissez, s'est concerté avec la Commission nommée dans les bureaux. De ce concert il n'est pas sorti une entente complète entre la Commission et le gouvernement. Dans ces circonstances, le gouvernement a cru sage et utile au bien public de retirer purement et simplement le projet de loi qu'il avait eu l'honneur de vous présenter. »

Cette déclaration dérouta les mauvais desseins de beaucoup de gens. Mais le rapporteur de la Commission, M. Laussedat, animé d'ailleurs, à mon égard, de bons sentiments, crut devoir donner satisfaction aux passions irréligieuses d'une fraction importante de la Gauche, celle qui s'était montrée si hostile au projet de loi. Il demanda à interpeller sur l'heure le Gouvernement, en déposant un ordre du jour ainsi conçu :

« La Chambre, convaincue que, dans l'application

qu'il aura à faire désormais des décrets relatifs aux honneurs funèbres, le gouvernement saura faire respecter les deux principes de la liberté de conscience et de l'égalité des citoyens, sans aucune distinction; passe à l'ordre du jour. »

J'étais à mon banc; je fis rapidement la réfléxion que, du moment où nous avions retiré notre projet de loi, la conséquence logique voulait que l'on appliquât à la lettre le décret de messidor. Sans quitter ma place, je me levai, je consultai du regard MM. Léon Say et Teisserenc de Bort qui étaient assis à mes côtés et je dis : « Le Gouvernement n'a rien à dire sur l'interpellation ; il accepte l'ordre du jour qui est proposé. » Applaudissements répétés. Je m'assieds; l'ordre du jour fut voté par 357 voix contre 31.

Le lendemain matin, nous fûmes convoqués en Conseil au ministère de la justice, place Vendôme. Je fus étonné de cette convocation dont je ne soupçonnais pas le motif. A peine étions-nous assis, le général Berthaud demanda la parole. Je fus le plus surpris du monde de l'entendre revenir sur cette affaire des cérémonies funèbres, et sur la séance de la Chambre. A mesure qu'il avançait, je vis qu'il me prenait à partie directement, et il finit par des propos désobligeants, et par des allusions aux procédés dont j'aurais usé au détriment de mes collégues et de lui en particulier, le tout sur un ton et dans des termes qui ne permettaient pas de se tromper sur les intentions du général. Je demandai la parole : je fis le récit de tout ce qui s'était passé : j'invoquai le témoignage de MM. Léon Say et Teis-

serenc de Bort, qui le donnèrent dans des termes contrastant avec le ton de M. Berthaud — et, à cet égard, je terminai en disant que la question ne pouvait être réglée en Conseil des ministres, qu'elle le serait sur un autre terrain. M. Dufaure intervint alors avec sa haute autorité, et, dans un sentiment dont je n'eus qu'à me louer, mais sans faire aucune allusion, en parfait galant homme, aux expressions de provocation, par lesquelles j'avais terminé mon exposé. Alors M. Berthaud, se levant de sa place, vint me tendre la main, en déclarant que les explications données par moi et par mes collègues devaient faire disparaître tout malentendu. A quelles suggestions avait obéi le général? Je n'ai jamais pu le comprendre, n'ayant aucune idée ni d'ailleurs aucun souci des propos tenus, et des petites conspirations ourdies à mon égard, dans le monde de l'Élysée et aussi, me parut-il, dans le monde militaire. Je ne pouvais concevoir la pensée que l'on me représentât comme un détracteur, sinon même un ennemi de la religion, de l'armée, de la justice, qui ont été l'objet constant de mon culte intime le plus fervent. M. Berthaud, qui était un brave homme, avait cru, sans doute, que j'avais trahi les intérêts de l'armée et lui-même dans un vil intérêt d'ambition personnelle, en conformité d'ailleurs avec la physionomie spéciale que me donnait le monde conservateur, et qui n'était même pas une caricature, puisque la caricature n'est que l'exagération des traits qu'on a.

C'est une faute de ne pas assez se soucier des manœuvres louches et des faux bruits, médisances ou calomnies que l'on répand sur vous, lorsqu'on a

un rôle dans la politique. On a besoin de l'opinion, surtout sous les régimes parlementaires, où l'opinion publique est d'importance. J'eus le tort, dans cette circonstance comme toujours d'ailleurs, de ne pas assez m'en soucier, tandis que les sourdes menées malveillantes faisaient leur chemin. Toute une intrigue louche, et pour moi inintelligible, fut mise en son jour par l'intervention à la tribune d'un député obscur de la Droite qui se fit le porte-voix de je ne sais quels soupçons d'intrigue, les mêmes sans doute qui avaient éveillé la susceptibilité, restée pour moi comme une énigme, du général Berthaud. Ce député jugea donc à propos de me poser à la tribune une question qu'il supposait sans doute écrasante :

« Samedi dernier, dit-il, M. de Marcère a déclaré accepter au nom du Gouvernement l'ordre du jour proposé par M. Laussedat, président de la Commission de la loi sur les honneurs à rendre aux membres de la Légion d'honneur. Depuis lors, le bruit s'est répandu que M. de Marcère avait fait cette déclaration sans y être autorisé par le Conseil des ministres. Je viens demander à M. de Marcère de vouloir bien s'expliquer sur ce point. »

A ce moment même, le ministère était démissionnaire, et j'aurais pu refuser de répondre. Mais il ne me convenait pas de me dérober. Je répondis simplement : « Lorsque l'honorable M. Laussedat m'eut adressé son interpellation, j'étais à mon banc; presque aucun de mes collègues n'était à ce moment auprès de moi. Interpellé par M. le Président de savoir si j'acceptais ou si le gouvernement acceptait

l'ordre du jour proposé, je me suis levé rapidement, sans avoir eu le temps ni les moyens de consulter tous mes collègues, et je prononçai les paroles qui ont été reproduites dans le *Journal officiel.* » Et alors le député de dire : « Je prends acte des paroles que nous venons d'entendre et des explications données par M. le ministre de l'Intérieur, *explications qui dégagent la responsabilité de ses collègues.* » C'était dans les derniers mots dont, à ce moment précis, je n'imaginais même pas la portée, qu'était le venin.

M. Guyot-Montpayroux, qui était de mes amis, voulut lui aussi dégager la responsabilité du ministre de l'Intérieur, et il demanda à m'adresser une interpellation. Son intention était de me permettre de percer à jour cette niaise et ténébreuse intrigue. Mais Gambetta dit : « Il n'y a plus de Cabinet ». J'eus l'impression sur l'heure de l'éraflure d'un stylet; le même dont je sentis beaucoup plus tard la pointe, mais alors cette fois jusqu'à la garde. Au contraire Guyot Montpayroux, en ami véritable, et pour donner à son intervention la conclusion pratique qu'il en espérait, dit : « Dans ces conditions, et en présence des applaudissements qui ont accompagné les paroles de M. le ministre de l'Intérieur, je retire mon interpellation, le vote d'avant-hier ne pouvant être contesté. »

Quant à Gambetta, avec ce bon garçonnisme que ses thuriféraires prenaient pour une joyeuse grandeur d'âme, il ne m'en a jamais voulu beaucoup du mal qu'il me faisait. Aussi bien, c'était pour la cause!

*
* *

J'ai relaté un peu longuement cet incident, non pour en tirer avantage, mais parce qu'il éclaire les menées obscures et louches qui constituent presque toujours la trame de la politique des partis dans un régime parlementaire. Tandis que des ministres, que je suppose à la hauteur de leur mission, s'efforcent de faire sortir des institutions politiques et de leur administration spéciale les avantages qu'elles comportent pour le bien public, s'ils sont, par caractère ou par parti pris, inattentifs aux intrigues ou aux pièges tendus par des envieux déçus, ou par des hommes de parti aveuglés par la passion, ils se trouvent quelque jour enveloppés de je ne sais quel brouillard fait de calomnies et de mensonges ; et ils succombent sous les coups, parlementairement corrects, qui sont autant de coups de poignard dans le dos. La seule consolation qu'on en ait, est de se dire qu'il en a toujours été de même. L'arme seule varie avec les époques : poison, calomnie ou stylet.

Ce petit scénario a un autre mérite, il est la représentation, en raccourci, de toute la politique de cette période où nous sommes, de 1876 à 1879. Mêmes questions en jeu, mêmes intrigues et mêmes personnages. Le Centre gauche y tint les premiers rôles : les intrigues étaient nouées et suivies passionnément par la Droite des deux Chambres, ayant son point d'appui à l'Elysée ; tandis que le personnage à multiples figures qui jouait un rôle analogue à celui du traître dans les drames, tenait ses assises dans quelques bureaux de presse ou dans la

salle de la commission du budget de la Chambre des députés. Et après diverses péripéties, le divertissement finit par le triomphe de République jacobine. Mais nous n'en sommes encore qu'à un des premiers actes.

Tandis qu'à la Chambre, j'éprouvais personnellement l'échec que je viens de raconter, M. Dufaure au Sénat n'avait pas une meilleure fortune.

La question de l'amnistie des crimes commis pendant la Commune avait été remise en jeu, et faisait l'objet d'une proposition de loi portée au Sénat. M. le Maréchal était intervenu par une lettre rendue publique. Il préconisait l'oubli, par le moyen d'une sorte de prétérition qui aurait couvert le passé. La même question avait été reprise par M. Berthaud, procureur général à la Cour de cassation et sénateur, mais sous une forme plus juridique. Il proposait une prescription légale pour le plus grand nombre des individus qui, à raison des faits se rattachant à la Commune, auraient pu être compris dans des poursuites judiciaires. M. Dufaure avait accepté, et il avait même défendu cet amendement. Le Sénat le repoussa.

M. Dufaure, je pense, profita de ce vote du Sénat, bien qu'il n'eût pas un caractère politique proprement dit, pour donner sa démission. Il avait éprouvé des échecs successifs devant la commission du budget à la Chambre. Il était sans cesse en butte à des réclamations relatives au personnel de la magistrature. Quand il vit que le Sénat lui-même lui faisait défaut, il préféra sans doute tomber au Sénat que devant les marques de mauvais vouloir de

la Gauche de la Chambre des députés. Et sa démission coïncida précisément avec l'échec que je venais de subir moi-même devant la Chambre. Le cabinet, par le fait de son président, était tout entier démissionnaire.

*
* *

Certes, certaines fractions irréductibles des partis de Droite avaient sans cesse entravé la marche de notre gouvernement. Mais il est vrai de dire que le premier ébranlement donné à l'édifice que nous venions à peine de fonder, fut donné par les Républicains. Déjà Gambetta avait dit de ce ton fatidique qu'il affectait : « Il faut suivre la Chambre ou se démettre », montrant par là son inconscience, son incompréhension d'un Régime vraiment républicain. Ce n'est en effet que par l'équilibre de toutes les forces gouvernementales : pouvoir ministériel, pouvoir parlementaire et, au-dessus, le pouvoir présidentiel, que dans un État démocratique, on peut assurer la paix et l'ordre nécessaires à la vie sociale. Mais que peut la sagesse d'un petit nombre, dans un État où toutes les convoitises et toutes les ambitions sont déchaînées?

Ainsi, le premier ministère formé après la mise en train de la Constitution de 1875 avait vécu. Il avait fait son œuvre, avec la confiance et avec cette sorte d'entraînement joyeux de la jeunesse. Tous ses membres s'étaient connus à l'Assemblée nationale. N'ayant été mêlés à aucune des intrigues qui avaient tant agité cette Assemblée, ils avaient les uns pour les autres une estime mutuelle; pleins

du même esprit, animés du même zéle pour l'établissement du nouveau Régime; jaloux de fixer, en justice et en équité, les règles de l'ère nouvelle; sans esprit de secte et sans ressentiments, ayant à cœur de fonder la République conservatrice destinée, dans leur pensée, à abriter tous les intérêts et à sauvegarder tous les droits. Je ne crois pas qu'aucun ministère, à aucune époque, ait été animé d'un tel esprit de concorde, de sentiments plus conformes à l'œuvre entreprise, d'une telle volonté de faire aboutir des desseins identiques, en même temps que de cordialité et d'estime réciproques. Ce fut sûrement la plus belle époque de la République, celle de la jeunesse et de l'élan joyeux vers un avenir que nous envisagions tous comme le terme des évolutions qui avaient agité, fatigué et presque épuisé la France depuis plus de cent ans.

Je n'oublierai pas, dans cet exposé rétrospectif, le groupe d'hommes véritablement supérieurs qui m'ont donné alors leur concours dans l'administration intérieure : les Boislile, les Normand, Voisin et Gigot, les deux frères Cambon, les Gizolme, les Le Myre de Vilers, Sébline alors préfet ; et tant d'autres hommes éminents qui furent l'honneur de ce Régime à son aurore, et qui sont devenus, dans des directions diverses, les meilleurs serviteurs de l'Etat, et les hommes les plus en vue de leur temps. Qu'ils reçoivent ici l'hommage de mon souvenir reconnaissant. Ils furent mes compagnons d'armes, plus que mes subordonnés, et ils avaient merveilleusement compris l'idée que je m'étais faite du Régime que nous voulions fonder.

TITRE V

LE SEIZE MAI

CHAPITRE PREMIER

LE MINISTÈRE DE JULES SIMON

La crise ministérielle était ouverte, sans qu'il y eût eu un acte parlementaire formel condamnant la politique du ministère. Mais il était évident que M. Dufaure de son côté, moi de l'autre, nous rencontrions dans le Parlement une opposition quasi personnelle plutôt que politique à proprement parler. Et cela était si vrai qu'il ne fut nullement question de changer le Gouvernement. M. Dufaure était démissionnaire, tous les ministres l'avaient suivi, mais il était en quelque sorte entendu que j'étais le seul qui fût à remplacer. La crise toutefois dura longtemps : dix jours, et ceux qui avaient entrée dans les coulisses purent assister à une comédie assez amusante. Il ne s'agissait pourtant que de trouver un ministre de l'Intérieur qui fût en même temps président du Conseil. Mais cela n'alla pas sans quelque intrigue.

M. Jules Simon, qui était *persona grata* à l'hôtel Saint-Georges de M. Thiers, et qui avait une situation hors ligne dans le parti républicain, fut désigné comme la personne qui convenait le mieux dans la circonstance. Pour remplacer M. Dufaure à la Justice, on fit choix de M. Martel. M. Martel était un ancien parlementaire. Comme député du Pas-de-Calais, il avait figuré honorablement dans le corps législatif de l'Empire, parmi les libéraux de l'opposition; puis, dans l'Assemblée nationale, au Centre droit, sans qu'il eût très précisement pris place à droite ou à gauche; excellent homme, très considéré, d'humeur accommodante, un type de ces parlementaires qui font également bon visage au pouvoir et à l'opposition, mais sans bassesse.

M. Jules Simon, d'après l'opinion commune, accentuait dans le gouvernement l'idée républicaine. Il est un de ces hommes dont la biographie est partout, dans le souvenir de ses contemporains et des générations qui ont suivi. M. Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, a fait de lui un portrait complet, auquel il n'y a rien à ajouter. Je n'ai été mêlé à sa vie politique que pendant un court espace de temps. Il avait de très bonne heure conquis la renommée, et il la garda pendant toute sa vie. Déjà très en vue, dès sa première jeunesse, il fut toujours au premier plan, parmi les hommes des générations successives auxquelles il a été mêlé. Professeur, écrivain, orateur, homme politique, il apparaît toujours dans les hauts rangs, sans avoir jamais occupé le premier. Depuis 1848, il avait joué un rôle actif dans la poli-

tique, et il s'était rangé dans le parti avancé républicain, frisant parfois même le socialisme. C'est ainsi que, lors de la formation de l'Internationale, création de M. Tolain et d'autres socialistes de marque, pendant le second Empire, il s'était fait inscrire sur la liste des adhérents, où il occupait le numéro 606, ce qui, par parenthèse, lui a été souvent reproché d'un ton de plaisanterie peu spirituelle et plutôt malveillante. Il fréquentait alors les réunions populaires, et il avait figuré au corps législatif de l'Empire, parmi les *Cinq*. Lors de la Révolution du 4 septembre, il se trouva naturellement désigné pour être membre du Gouvernement de la Défense nationale. Après la guerre, et sauf au dernier moment, il fit constamment partie du gouvernement de M. Thiers, avec le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes. M. Thiers faisait grand cas de ses talents; mais il le plaçait moins haut que M. de Rémusat, de qui il disait qu'il était un homme supérieur. Dans le gouvernement, soit en 1870, soit depuis, Jules Simon avait dépouillé les opinions et les allures révolutionnaires du temps jadis. Son esprit très élevé, sa délicatesse d'homme de lettres, ses aspirations naturelles le rangeaient parmi les hommes de gouvernement. Ce sont les hommes que leur bon sens et leur intérêt bien compris distinguent des révolutionnaires, jusqu'au point de les en séparer.

Parfois sans doute ils se croient obligés de se servir d'eux, mais sitôt arrivés, ils se hâtent de les renier ou du moins de répudier leur concours. Ce n'est pas toujours en cela l'ambition seulement qui

les guide. Ils se rangent aussi bien aux conseils du bon sens et du patriotisme, qui ont sur eux un empire d'autant plus grand que leur intelligence est plus haute. Il n'en est pas moins vrai que les concessions que, à l'origine de leur fortune politique, ils s'étaient crus obligés de faire aux exigences des partis, nuisent à leur autorité morale, et qu'elles les suivent, dans la vie, comme un regret et comme une cause de faiblesse. Ainsi en fut-il pour Jules Simon, dont les talents, d'ordre vraiment supérieur, ne purent jamais faire oublier tout à fait les commencements.

Des talents! il les avait presque tous à un très haut, et, quelques-uns, au plus haut degré. D'un esprit développé par une haute culture, et très souple, d'une intelligence très ample et ouverte, d'un esprit très fin, un peu chat, et infiniment avisé, d'une éloquence tout à fait admirable et pourtant peu persuasive, parce que l'art s'y montrait un peu trop; intéressant au plus haut degré, comme un sujet d'observation à mille faces diverses; spirituel, parfois jovial avec un fond de mélancolie et d'amertume; bon enfant, et tout à coup d'humeur incommode; souple et variable à l'infini; se possédant toujours, avec parfois des airs d'abandon et de confidence; ayant un juste sentiment de sa personnalité, avec, par échappées, quelque complaisance; ayant frôlé toutes les opinions dans ses pérégrinations à travers la politique, mais sans avoir jamais fait litière de certains principes auxquels il resta attaché invinciblement, tels que la liberté et la justice : des vertus domestiques réelles, autant qu'on en peut juger du dehors; et qui, dans les derniers

temps de sa vie, s'élevèrent jusqu'à la sublimité : c'était un type d'homme infiniment supérieur à ses entours et aux partis avec lesquels il avait, trop souvent peut-être, coqueté, et sa fortune ne fut point égale à ses mérites, parce qu'il se fit bien souvent tort à lui-même. Dans le gouvernement, il se montra à la hauteur de sa fonction, tant qu'il fut placé à la tête de l'Instruction publique et aussi des Cultes, où il excellait, disait-on, à négocier avec le clergé et avec Rome ; si bien que l'on prêtait à Mgr Dupanloup ce mot : « Simon sera cardinal avant moi. » Au ministère de l'Intérieur, il sembla plutôt dépaysé. Là, se montrait en lui la faiblesse des universitaires, en général. Ils connaissent très bien le monde de la pensée, et très mal le monde réel. Pour être un bon ministre de l'Intérieur, il faut connaître les lois générales qui règlent les rapports des citoyens entre eux ; non pas seulement les lois écrites, mais les hommes, les classes diverses de citoyens à tous les degrés de l'échelle sociale, leurs mœurs, leurs passions, leurs tendances ; et savoir discerner les mesures propres à diriger tout cet ensemble vers le bien général. Il faut connaître les mœurs, les habitudes et les tendances de chaque région, et y adapter le choix des fonctionnaires. Il faut connaître aussi les ressorts secrets qui font agir les partis politiques, manier avec souplesse la puissance gouvernementale en l'exerçant avec discernement et avec mesure, comme un maître de maison qui sait traiter son monde, et non comme un maître d'école qui mène des enfants. Autant dans l'administration de l'Instruction publique Jules Simon se montra à la hau-

teur de sa haute fonction, autant il semblait dépaysé dans la direction des affaires à l'Intérieur. Il parut d'ailleurs s'en désintéresser : lui qui était un laborieux, un travailleur infatigable quand il s'agissait de produire des œuvres personnelles, au contraire dans cette partie de l'ordre gouvernemental, il parut inactif, comme un homme qui, au fond, ne savait pas trop à quoi appliquer son activité. En dehors des livres, de la tribune et des commérages parlementaires auxquels même il se mêlait peu, il ne trouvait pas matière à employer son remarquable esprit, parce qu'il connaissait peu ou mal les ressorts intimes : communes, départements, organismes de toute sorte, qui entretiennent la vie nationale, qui sont la nation en fonction. De là la faiblesse de son administration qu'il abandonnait volontiers à des subalternes et à des employés de cabinet, croyant peut-être que toute l'habileté et l'utilité de son gouvernement consistaient dans des rapports avec l'Élysée, dans les entretiens de couloirs dans le Parlement, et dans sa supériorité réelle d'orateur.

Le programme ministériel, lu dans les deux Chambres, était marqué d'un trait bien conforme au caractère du Président du Conseil, très personnel, et tendant à bien accentuer l'attitude qu'il avait prise et proclamée à l'Élysée.

« Je suis, disait le Président du Conseil, je suis, vous le savez, profondément républicain et profondément conservateur, dévoué, par toutes mes convictions et par toutes les études de ma vie, au principe de la liberté de conscience, animé pour la religion d'un respect sincère... » L'impression sur la

Chambre des députés fut plutôt favorable; et toutefois on ne laissa pas de remarquer la tendance à substituer la personne du Président du Conseil au Cabinet tout entier, et une disposition un peu trop marquée à chercher à complaire à tout le monde. Le talent le plus subtil et le plus ingénieux ne saurait, devant un public français, pallier ces défectuosités. Et M. Jules Simon ne parvint jamais, en effet, à dominer les impressions fâcheuses qu'elles faisaient naître autour de lui. Il semble qu'il suscitait des réticences dans l'esprit même de ses admirateurs.

CHAPITRE II

L'ESPRIT DE PARTI

La crise ministérielle avait, comme cela arrive toujours, suspendu le cours des affaires, et occupé tous les esprits, dans le monde politique proprement dit. Dans le grand public, on n'y avait rien compris; et à cet égard, je recueillis, pour mon compte personnel, des manifestations qui m'auraient consolé de ma disgrâce, si j'y avais été vraiment sensible. Toutefois il était notoire que du côté de la Droite, et non sans quelque assentiment inavoué d'un côté de la Gauche, on avait essayé tout au moins de jeter sur moi un certain discrédit. Mais si j'en avais souffert, j'aurais été grandement consolé par d'autres manifestations dont j'aurais eu lieu d'être fier, si j'avais la moindre tendance à me glorifier de quoi que ce soit. Je pus recueillir, dans la presse et dans ma correspondance, principalement de la part des préfets mes collaborateurs, le témoignage précieux d'une estime à laquelle je tenais par-dessus tout. Mais j'en recueillis un supérieur à tous les autres, et qui me vengeait des petites perfidies du monde parlementaire. Mes collègues du Centre Gauche me nommèrent leur président, me donnant ainsi, par un

acte éclatant, une marque d'estime et d'affection dont je pouvais être fier.

La fin de l'année approchait, et il fallait voter le budget, dont la discussion avait été prolongée par des querelles dont le véritable objet était la politique intérieure bien plus que des questions de finances. A ce moment même, Gambetta souleva une difficulté d'ordre constitutionnel.

A propos de quelques articles de la loi de finances, le Sénat avait usé de sa prérogative, pour relever les crédits compris dans la loi présentée au Parlement par le Gouvernement, et que la Chambre des députés avait rejetés. On se souvient que ces crédits, refusés par la Chambre, avaient pour objet d'améliorer la situation des membres du clergé ou de maintenir, d'augmenter même des créations de cet ordre. A cet égard, le Sénat était animé, dans sa grande majorité, de sentiments tout contraires à ceux qu'avait manifestés la Chambre, sous des influences franc-maçonniques que nul ne soupçonnait alors, mais dont Gambetta était, dès ce moment-là, l'instrument peut-être inconscient.

Il cédait aussi à cette sorte d'instinct démagogique qui au fond était en lui, lorsqu'il tendait ainsi à diminuer l'importance du Sénat, dans le jeu des institutions, et à le subordonner à la Chambre des députés. Cette conception ultra-démocratique et proprement jacobine n'a jamais cessé de hanter l'esprit du parti républicain. C'était cette même conception qui inspirait Jules Ferry lorsque plus tard, grâce à des modifications apportées à la Constitution et aux lois organiques, il fit diminuer le rôle et l'impor-

tance du Sénat, qui auraient dû être au premier rang.

Le Sénat avait donc relevé des crédits rejetés par la Chambre. Gambetta souleva la question de constitutionnalité. Il soutint que le Sénat avait outrepassé ses pouvoirs, et il mit en jeu la Constitution. M. Jules Simon soutint la thèse contraire avec beaucoup d'autorité, et avec son talent ordinaire. Il fit prévaloir la thèse vraie, à savoir que les deux Assemblées ont, en matière financière, des droits égaux, avec cette seule distinction que les lois de finances devaient être portées en premier lieu devant la Chambre des députés. Le droit des deux Assemblées, quant au vote, est égal. S'il y a désaccord entre elles, le bon sens et la nécessité aidant, il faut bien que l'accord final se fasse ; et c'est ce qui arrive forcément, puisque, autrement, la vie nationale serait suspendue faute d'argent.

*
* *

La longue expérience que j'ai eue des tendances particulières des hommes poussés au Gouvernement par les mouvements révolutionnaires, et qui ont fait leur apprentissage des affaires publiques dans ces milieux de combat, m'a amené à faire cette constatation : Accoutumés à envisager les affaires publiques au point de vue de l'opposition, c'est-à-dire de la contradiction permanente et tendant au renversement de l'ordre établi, ils conservent cette disposition d'esprit anarchique, même à l'encontre du gouvernement qu'ils ont contribué à fonder. Mais de plus, il est remarquable qu'ils méconnaissent

généralement, jusqu'à l'inconscience, l'esprit même des institutions qu'ils avaient établies pour assurer leur domination. Ainsi, par exemple, les premières règles d'un État républicain sont l'équité, la tolérance et la justice : mais aussitôt qu'ils sont les maîtres, les républicains méconnaissent la justice, la tolérance et l'équité, pour régner, *pro dominatione*. Et de même, aussitôt qu'ils sont parvenus à fonder un établissement républicain, lequel implique l'harmonie des Pouvoirs établis sur des bases démocratiques, leur premier soin est de faire prédominer l'un de ces Pouvoirs sur les autres, et généralement le Pouvoir législatif du premier degré, par la raison que c'est là qu'ils règnent. Et même à la Chambre des députés, ne croyez pas qu'ils respectent les règles qui doivent présider au fonctionnement d'une assemblée délibérante : la liberté des opinions, la loyauté dans les débats, la scrupuleuse observance des lois d'équité et même de délicatesse dans les discussions et dans les votes. Leur goût de la domination persiste jusque dans l'exercice de la fonction créée pour fonder la liberté politique; et ils sacrifient à leur passion de la toute-puissance les règles imaginées par les hommes dans le but de vivre libres Il arrive par là que le vrai but final des révolutions politiques, c'est-à-dire la domination d'un parti, étant atteint, les mêmes procédés qui ont servi à l'atteindre, sont retournés par les triomphateurs contre les libertés conquises.

Les républicains, qui triomphèrent après les désastres de la patrie, ont offert, sous toutes les formes, ce spectacle déconcertant d'hommes achar-

nés à abolir les principes et à détruire les institutions propres à fonder le régime politique de leur rêve, qui était la République. Une telle contradiction, une telle trahison contre soi-même seraient inexplicables, si nous ne savions pas aujourd'hui que le but réel poursuivi par les véritables auteurs de nos révolutions successives, n'était pas de fonder un gouvernement libre, mais, sous couleur de république, de donner à une secte antireligieuse et antisociale les moyens d'action nécessaires pour arriver à leurs fins, c'est-à-dire à la ruine des institutions religieuses fondées sur le christianisme, et en particulier de l'Église catholique. Presque tous ces jeunes hommes qui, par goût, pour l'amour de la liberté, par le sentiment naturel qui porte les générations successives à s'élever sur l'échelle sociale, étaient entrés avec tant d'entrain dans les voies de la politique active, avaient, en y entrant, laissé à la porte leur indépendance d'esprit ; et ils avaient contracté, envers la franc-maçonnerie, des engagements qui libèrent de toute raison et de tout esprit de justice.

Dans une société bien ordonnée, l'habitude de la règle, le culte des traditions, l'éducation que reçoivent, par le contact et par l'exemple, les hommes nés dans les sphères sociales où se recrute le personnel gouvernemental, forment les esprits des jeunes hommes qui se destinent à la vie publique. Mais dans une nation culbutée par les révolutions, les nouveaux venus dans la politique sont dépourvus de cette éducation première, et s'ils ne s'imprègnent pas des principes rigoureux de justice

et d'équité qu'imprime dans l'âme une discipline forte comme celle des idées religieuses, et des traditions, ils sont exposés à ne s'inspirer que de sentiments d'orgueil ou de mauvais instincts, qui les portent à méconnaître les vraies règles de tout Gouvernement. Ils décorent alors du nom de liberté les fantaisies d'esprit qui les servent.

*
* *

M. Jules Simon, par la hauteur de son esprit et par l'expérience d'une vie déjà longue, avait des idées de gouvernement qui le classaient à part des hommes de parti. Et toutefois, il n'échappait pas entièrement aux conséquences d'une éducation politique imparfaite, et aux habitudes d'esprit contractées dans une opposition de nature révolutionnaire.

Il avait laissé entendre à l'Élysée qu'il pourrait maîtriser la Gauche de la Chambre, et tenir le parti républicain tout entier sous sa direction, étant sous-entendu que cette direction serait maintenue en accord avec les tendances conservatrices de l'Élysée. Peut-être aussi eut-il l'idée de discipliner sous sa direction les diverses fractions de la Gauche, à l'imitation de M. Thiers, dont le salon, à Versailles, avait été une sorte de cours de droit public, mais avec la bonne grâce d'une maison de bon ton, d'un esprit supérieur, et avec toutes les séductions d'un milieu social élevé.

Il s'était flatté de diriger la Gauche de la Chambre des Députés, et l'on disait qu'il s'en était porté garant à l'Élysée, et qu'il saurait incliner par son ascendant le Parlement à seconder la politique ély-

séenne. Il se trompait sûrement en ce qui était de son autorité sur la Gauche de la Chambre, même sur le Centre gauche. Il tenta, il est vrai, de prendre et de s'assurer sur cette partie du Parlement une autorité qui lui eût permis de gouverner avec elle; et soit dans cette vue, soit qu'il tombât dans le travers d'esprit qui a caractérisé tous les hommes politiques du siècle dernier, il eut l'idée de donner, sur l'ensemble de la politique, la prépondérance à la Chambre, en se réservant d'avoir la main sur la Chambre elle-même.

Telle fut la faute commune à tous les hommes de parti qui ont eu de l'influence sur la marche de nos affaires publiques, depuis que le régime constitutionnel y a été établi. L'essence de ce régime est tout entière dans l'équilibre des trois Pouvoirs, présidentiel ou royal, sénatorial ou de la pairie, et législatif. Or, tous les hommes qui ont eu la charge de diriger ce Régime ont tenté de donner la prépondérance de l'un des trois Pouvoirs, et presque toujours de la Chambre des députés, sur les deux autres. Ils ont ainsi faussé le système lui-même, lequel, il est vrai, est d'un maniement très délicat, comme le serait le mécanisme ingénieux d'une horloge très perfectionnée. Les prétextes ne manquent pas pour justifier une pratique mauvaise : et il est entendu que le bien public, la grande cause de la Révolution, l'intérêt particulier du Régime établi, tous les pavillons dont on couvre les marchandises quelles qu'elles soient, ont été arborés pour justifier les atteintes portées à la Constitution, dont l'équilibre se trouvait ainsi déplacé et détruit. Ignorance

ou méconnaissance des devoirs civiques, les chefs d'État ou les chefs de gouvernement ont, presque toujours, commis cette faute, par laquelle ils ont mis à nu la débilité des Régimes constitutionnels, et finalement ont causé leur ruine.

M. Jules Simon s'était fait fort d'amoindrir, jusqu'à la rendre nulle, l'influence qu'exerçait Gambetta sur la Chambre des députés. Il avait résolu d'associer tous les groupes de la Gauche à son œuvre propre, de les annihiler l'un par l'autre, et d'en faire les coopérateurs, les artisans, et, dans le fait, les instruments de son pouvoir personnel qu'il entendait, avait-il dit, opposer victorieusement à celui de Gambetta. Il eut l'idée, dans ce but, et pour habituer les divers groupes de la Gauche de la Chambre à se discipliner sous une direction unique qui serait la sienne, de réunir chez lui, à la place Beauvau, une fois par semaine, les représentants autorisés de ces groupes dans la personne de leurs présidents, et quelques amis personnels. J'y étais appelé en ma qualité de président du Centre gauche. Ce qui se passait dans ces réunions, et leur ton général, sont du domaine de la chronique mémoriale, plus que de l'histoire. Tout ce que j'en dirai ici, c'est que si M. Jules Simon avait fondé, sur ce procédé extraparlementaire, l'espoir de fortifier son autorité sur la Gauche de la Chambre, son attente fut déçue complètement. Il serait plus conforme à la vérité de dire que ce fut le contraire qui arriva.

Tandis que, de plus en plus, se débilitait en quelque sorte son autorité personnelle, celle de Gam-

betta, qu'il avait peut-être le tort de poser lui-même comme son antagoniste, se fortifiait et grandissait, par un procédé similaire, mais qu'il employait en dehors du cercle constitutionnel proprement dit. Je l'ai déjà indiqué, en signalant le gouvernement postiche que Gambetta avait installé dans les bureaux du journal *la République française*. L'autorité que lui donnait sa fonction de président de la Commission du budget lui était d'un puissant secours, dans l'organisatian de ce Gouvernement à côté. Il avait sous sa direction tout un personnel; des inspecteurs, des correspondants et toute une clientèle qu'il faisait placer dans les postes administratifs. Il devenait ainsi un centre d'action extra-gouvernemental, et il constituait un État dans l'État, vers lequel ne tarderaient pas à tendre les espoirs, les vœux, les offres de concours de tout un personnel en formation, qui se préparait à peupler et à gouverner la cité future.

Il n'est pas sans intérêt ni sans utilité de montrer, dès qu'il eut apparu, l'élément destructif de la République créé de toutes pièces par les républicains plus particulièrement attitrés. Aveuglément d'abord, puis poussé d'étape en étape par ses thuriféraires pressés d'entrer en scène, Gambetta fut ainsi, cédant à une idée d'ambition personnelle, mais plus encore poussé par des courtisans avides, amené à introduire dans la République naissante un élément destructif de tout Régime ordonné et régulier. Ce fut pour ainsi dire une conspiration quasi-officielle implantée dans le Régime, sous couleur de le maintenir avec son effigie propre, et qui,

après avoir dominé en effet le Régime politique naissant, a fini par le transformer en une oligarchie au service de sectes ennemies. Tel fut le rôle d'une bande de politiciens, aux appétits impérieux, et qui ont exploité la République comme un domaine.

On peut rétrospectivement se figurer comment la secte franc-maçonnique, qui guettait son heure, mit à profit cette poussée pseudo-démocratique. Mais ce n'est que plus tard que son heure sonna, alors qu'elle put déchaîner contre la société sans défense et sans méfiance les appétits dont elle se servit pour ses desseins. Et ce fut Gambetta qui, à son insu peut-être, devint son principal instrument.

Gambetta avait pris place triomphalement sur la scène politique, par le grand et noble effort de la défense nationale. Mais après un effacement, trop prolongé au gré de ses thuriféraires, de ses courtisans peut-on dire, de ceux qui lui avaient formé une cour et qui attendaient tout de lui; après un temps de répit accordé au passé, il était rentré en scène, avec une grande infatuation, assez naturelle d'ailleurs, et aussi avec de gros appétits pour son entourage. Dès ses débuts, il s'était mis en guerre contre le Sénat, et il affectait visiblement de tenir toute la Gauche en tutelle. Il y avait un grand fonds d'inconscience dans ce Méridional, que des succès de tribune et de bavardage entre intimes avaient investi de bonne heure d'une sorte d'autorité sur ses contemporains, et à qui des courtisans intéressés firent croire qu'il était l'homme prédestiné pour

donner un nouveau cours à l'histoire de France. Et lui, qui se croyait dominateur, il était le jouet de la secte qui se servait de lui, pour donner une forte impulsion à son œuvre détestable, je veux dire, de la franc-maçonnerie.

CHAPITRE III

LES AFFAIRES ET LE MOUVEMENT SOCIAL

Quoique les Chambres fussent toutes pleines de l'esprit politique qui dominait alors les âmes, cependant les affaires proprement dites n'étaient pas entièrement négligées. Aussi bien les affaires, c'est-à-dire les intérêts matériels et les manifestations de l'activité nationale, sous toutes les formes, sont indépendantes, je dirai volontiers à l'abri de la politique proprement dite. Comment expliquer autrement que la France se soit maintenue, se maintienne, même encore aujourd'hui, au premier rang des nations, en dépit des pitoyables Régimes politiques qu'elle subit, de la médiocrité des hommes qui la mènent. Tandis que Régimes politiques et Gouvernement, comme ferait un chariot mal attelé et mal conduit sur des chemins mal entretenus, cheminent en cahotant, la nation fait de son côté son œuvre. Son activité sans cesse incitée par l'esprit d'entreprise produit la richesse; son sol merveilleux fournit le monde des productions les plus recherchées et les plus appropriées à des goûts raffinés; ses ouvriers d'industrie produisent tout ce qui peut servir à des populations ultra-civilisées, en donnant à leurs œuvres on ne sait quel tour d'art et de goût

qui particularise les productions françaises; ses artistes charment le monde; ses savants l'enrichissent d'idées et de découvertes dont l'humanité profite. Cette société est prospère, riche, féconde en œuvres exquises en tout genre. Brillante, elle apparaît comme un spécimen supérieur du genre humain; et en même temps, elle ressemble à un troupeau éperdu, sans lumières, trébuchant sur sa route; perdant en chemin les forces et les vertus morales qui jusqu'alors la maintenaient à son rang. Il semble, à tout instant, qu'elle va succomber. Ses meilleurs fils sont anxieux de savoir si ses forces latentes et sa vigoureuse constitution pourront, longtemps encore, soutenir l'effort qu'exige la lutte de son tempérament natif contre les maux intimes qui la travaillent, maux dont la cause réelle est ignorée du plus grand nombre, et qu'on ne peut expliquer que par des interventions étrangères, acharnées à sa ruine. Ainsi la France vit, en quelque sorte, d'une existence double : politiquement elle fait pitié, et socialement, elle est un rare produit de l'espèce humaine.

C'est que, en fait, la politique qu'elle subit est étrangère à son tempéramment et à ses mœurs véritables.

Cette anomalie entre la vie sociale et la vie politique de la France est trop réelle; et elle se manifeste par ce propos tenu souvent : « Oh! moi, je ne m'occupe pas de politique. La politique n'est pas mon affaire! » Ils ne s'aperçoivent pas, ceux qui parlent ainsi, que s'ils ne s'occupent pas de politique, la politique s'occupe d'eux, et à leur détri-

ment. Mais cet état d'esprit n'est que l'expression de ce fait anormal : — notre état politique et notre état social sont très distincts l'un de l'autre et même en opposition l'un avec l'autre. D'où vient donc ce phénomène singulier? — Le voici :

Le mécanisme politique superposé en quelque sorte à la France, depuis 1789, est d'importation étrangère. Très approprié à une société organisée aristocratiquement comme l'Angleterre, ce mécanisme est impropre au gouvernement d'une nation démocratisée, comme la nôtre. Dans l'une, le système parlementaire est maintenu dans un ordre conforme à l'état social du pays ; dans un état démocratique, il fonctionne au gré des entraînements et des passions de la multitude, sans souci des intérêts réels. Et il arrive presque fatalement que ces entraînements et ces passions tournent en démagogie. N'est-ce pas ainsi que la République romaine fit grande figure tant qu'elle demeura patricienne? Par bonheur, chez nous, où les classes des citoyens sont abolies, il reste que la France est, par nature, une nation d'essence corporative ; et c'est avec les éléments corporatifs seulement, qu'elle pourra se constituer politiquement, selon ce qu'on appelle les principes de 89.

Une autre circonstance est venue encore aggraver l'anomalie qui a fait de nous un État anarchique par essence. A l'importation intempestive des institutions anglaises s'est adjointe chez nous une autre importation, également exotique, et essentiellement contraire aux idées et aux traditions qui ont formé notre tempérament moral et intellectuel. Une phi-

losophie étrangère, servant de véhicule à la doctrine maçonnique de nature purement anticatholique, s'est mêlée à l'autre importation d'essence politique, et elle a coopéré à l'opération orthopédique dont la France est victime. A notre tempérament national, produit de la race et de nos traditions, de notre mode de vivre, on a substitué des thèses de philosophie. Ce fut une sorte d'algèbre politique qui fut substituée à nos institutions, nées du sol et de la poussée naturelle de notre génie national. Et ainsi a-t-on soumis cette nation de bon sens et de libre allure à je ne sais quelle cuistrerie politique !

Les chartes politiques de la France, ses institutions intérieures, ses maximes de gouvernement, rien de tout cela n'est purement français ; et elle ne rentrera dans la règle de vie qui convient à tous les peuples, que lorsqu'elle conformera ses institutions politiques au même génie national qui la met, dans l'ordre des affaires et des productions de l'esprit en tout genre, au niveau sinon au-dessus de toutes les nations.

Pendant le second Empire, ce qu'on appelle aujourd'hui les affaires avait pris le dessus sur tous les genres d'activité sociale. Les découvertes scientifiques appliquées à l'industrie, la vapeur et l'électricité multipliant à l'infini la puissance de l'homme, les chemins de fer, la transformation des flottes, soit de guerre, soit de commerce, toutes les inventions si extraordinaires de la science mise au service du travail humain, avaient transformé, en l'activant, l'industrie sous toutes les formes. Il se trouva, précisément à cette époque, une pléiade de juifs, les

Rotschild, les Péreire, les Fould, les Mirès, et beaucoup d'autres de moindre éclat qui surent mettre au service des besoins nouveaux l'esprit d'entreprise, l'agiotage, la spéculation ; et ces adjuvants de l'ère industrielle nouvelle trouvèrent crédit, appui et faveur dans les régions gouvernementales. Ce rôle de grands faiseurs les mit dans un singulier relief ; ils surent s'imposer par des services rendus ; et en associant à leurs spéculations nombre d'hommes de tous les rangs et particulièrement des classes élevées de la société française, ils élargirent promptement leur rayon d'influence ; et ils ne tardèrent pas à fonder à leur profit, au profit de la race juive, une domination cachée mais réelle, dont les effets ne devaient pas tarder à se faire sentir dans les mœurs générales de la nation.

Ce fut la source de richesses inouïes, et aussi l'origine de nos maux, qui dérivent tous de la transformation de nos mœurs nationales, en même temps que de la décroissance des notions générales et des traditionnels principes de vie de la société française : l'honneur, la probité stricte, la dignité de la vie, et un goût affiné en toute chose. C'est de cette modification profonde de l'état industriel et social de la France que date une ère nouvelle, pendant laquelle se sont complètement modifiées nos mœurs familiales et nos habitudes sociales. C'est à cette origine qu'il faut remonter, si l'on veut se rendre compte de l'état de décadence dans l'ordre social qui, dans ces derniers temps, a succédé, comme si elle en dérivait, à la perversion des idées datant de la Révolution française. A l'heure où nous sommes, si éloignée déjà

des faits que je raconte, corruption des mœurs et désordre dans les esprits, ces deux causes de ruine agissant l'une par l'autre, l'évidence éclate de réformes nécessaires, sous peine que la France périsse misérablement dans la barbarie, suivie de la conquête.

*
* *

Mais à la date précise de ce récit, les germes de ce mal social, formés sous l'Empire, n'en étaient encore qu'à leurs débuts. Ils allaient se développer sous l'influence de l'esprit de spéculation. Les spéculations d'argent avaient fait rage et avaient suscité des entreprises sans nombre, notamment dans la construction des lignes de chemin de fer. On allait au-devant des appétits ouverts bien plus que des besoins réels ; et on profitait de l'engouement général pour créer de grands travaux, donnant lieu à des émissions de titres. Actions ou obligations étaient l'objet de jeux de bourse qui tournaient toutes les têtes, en suscitant à la fois dans les âmes, jusque dans les parties hautes de la société française, des besoins nouveaux et des appétits d'argent, si opposés jusqu'alors à la délicatesse de goût et aux habitudes d'une sévère probité, caractéristiques générales de la race.

Les larges espaces du territoire laissés libres entre les grandes lignes de chemin de fer favorisaient cet esprit d'entreprise ; les Péreire, les Mirès, les Philippart, les Debrousse, auxquels se joignaient MM. Genty et Émile de Girardin, avaient créé des lignes secondaires destinées à combler ces lacunes

dans les régions du nord et de l'ouest. A l'époque du premier ministère formé en 1876, un grand trouble se manifestait dans ce mouvement d'affaires spéciales : les lignes transversales nouvellement créées ne rendaient pas suffisamment; les recettes ne comblaient pas les dépenses; d'autre part, les populations desservies par ces chemins intermédiaires n'entendaient pas être privées de ce mode de transport, qui était promptement devenu pour elles un besoin. Les embarras de tout ordre créés par cet état de choses se manifestèrent, surtout, pendant notre ministère. Il fallait y pourvoir. Notre gouvernement tout entier dut s'occuper de ces affaires qui touchaient à l'ordre général, au point de vue des intérêts et aussi de la paix publique. Mais le membre du gouvernement à qui incombait principalement le règlement de ces questions, au point de vue spécial, était le ministre des Travaux publics, M. Christophle. Il avait été désigné pour ce poste, et il était préparé plus particulièrement à ce genre de travaux par son passé. Il avait été avocat à la Cour de Cassation et au Conseil d'État; et il avait publié un livre sur les travaux publics, qui avait attiré sur lui l'attention du monde des affaires et du monde judiciaire.

M. Christophle avait toutes les aptitudes nécessaires pour remplir son office avec utilité et avec éclat. C'était un esprit vigoureux, d'une ténacité particulière à la race normande ; très sagace et très préparé à pénétrer les problèmes qui s'offraient à lui, et aussi les desseins plus ou moins avouables des spéculateurs engagés dans ces opéra-

tions; avec une aptitude spéciale pour les grandes affaires, comme il le montra plus tard quand il eut en mains le gouvernement du Crédit Foncier; esprit exact, exempt de chimères, souple et ferme à la fois, très avisé, et préparé, par l'exercice de sa profession d'avocat, à pénétrer et à déjouer les louches entreprises d'intérêt privé qui se trouvent souvent mêlées à ces grandes questions, sous le couvert du bien public. C'est que, aux intérêts sérieux qui passionnaient les populations, se mêlaient des appétits féroces, et un goût de plus en plus général des spéculations de bourse. De là une complexité singulière, dans les questions de chemins de fer qui furent agitées alors dans le Parlement.

M. de Franqueville, qui pendant si longtemps avait dirigé l'administration des chemins de fer et des voies de communication de tout genre, avec une supériorité incontestée, donnait un puissant concours au ministre. Mais celui-ci apporta tout d'abord, dans l'étude de ces questions, dans les conflits d'intérêts qu'elles faisaient naître, dans les luttes sourdes de personnalités mêlées de mille manières à ces questions, une sagacité, une force de volonté et une clairvoyance rares. La Compagnie des chemins de fer du Nord supportait mal la concurrence de plusieurs petites lignes, telles que celle de Lille à Valenciennes; la ligne du Nord-Est, celle de Lille à Béthune. Elle conclut, en décembre 1875, avec toutes ces petites lignes, un traité d'exploitation qui fut homologué par décret du 20 mai 1876.

Pour ce qui concernait la Compagnie des Charentes et de la Vendée, leur situation financière

était très difficile : leurs recettes n'équilibraient pas les frais d'exploitation. Les populations se voyaient menacées d'être privées des moyens de communication qui leur étaient devenus nécessaires. Le ministre des Travaux publics proposait la fusion avec la compagnie d'Orléans, des lignes de la Vendée, de Saint-Nazaire au Croisic, de Bressuire à Poitiers, de Poitiers à Saumur ; et une partie de la ligne d'Orléans à celle de Rouen.

Le rapporteur de la Commission de la Chambre des députés, M. Waddington, demandait qu'on entrât dans une large voie de constructions de lignes nouvelles, dont le développement ne comportait pas moins de 2.275 kilomètres. M. Allain Targé aurait voulu que l'on plaçât toutes les lignes de chacune des régions séparées sous le contrôle de l'État, notamment au point de vue des tarifs ; que l'on opérât la fusion de ces lignes avec la Compagnie d'Orléans, et dans le cas où cette Compagnie se refuserait à cette combinaison, que l'on créât un réseau d'État, composé de toutes les petites lignes de l'Ouest et du Sud-Ouest.

M. Christophle exposa dans un discours toutes ces vues divergentes ; et en raison de la contrariété des diverses propositions faites, et de l'incertitude des solutions proposées, il demanda le renvoi, pour une étude plus approfondie, de toutes ces propositions à la Commission de la Chambre chargée de l'étude de ces affaires. Le renvoi fut prononcé le 22 mars 1877. Telle fut l'origine du réseau d'État créé postérieurement.

CHAPITRE IV

LES CAUSES RÉELLES DU SEIZE MAI

L'effort que les partis avaient fait sur eux-mêmes pour laisser s'établir et pour laisser vivre le nouveau Régime n'avait pas, comme on l'a vu, duré longtemps. Le renversement du premier ministère formé en mars 1876 avait marqué le terme de cette ère de paix, si rapproché de son commencement. Déjà les intrigues avaient repris le dessus, et chaque parti songea de nouveau à faire tourner les événements à son profit.

Ce n'est pas cependant que la politique inaugurée au commencement de l'année 1876 fût dès ce moment et définitivement abandonnée. M. Jules Simon aurait encore pu faire tourner au profit de la République conservatrice l'ébranlement momentané qui se fit alors sentir dans le monde politique. Parmi les conservateurs qui, après les élections de janvier 1876, avaient formé le généreux dessein de se rallier à la République, tous n'abandonnèrent pas dès ce moment leur voie. Ils attendaient les gages que devait leur donner M. Jules Simon, tant pour la direction sûre et féconde de l'administration, que pour la marche de plus en plus résolue du gouvernement dans les voies conservatrices. On attendait beaucoup

de lui. Dans les premiers jours de son ministère, et pendant assez longtemps, il fut en position d'affermir la République par le concours de l'Elysée et d'une importante fraction de conservateurs, tout prêts à lui donner leur appui.

Jules Simon ne répondit pas tout à fait à ce qu'on attendait de lui. Les qualités de son esprit, qui étaient réelles, ses talents incontestables, son habileté de conduite qui était grande, toutes ces supériorités, qui le servaient grandement dans la conduite de sa politique personnelle, ne servirent à rien ou tournèrent même contre ce qu'on attendait; c'est-à-dire un gouvernement sûr de lui, s'imposant aux partis, et conquérant la confiance publique; une direction ferme, résolue et dominant tous les courants, de façon à former une puissante opinion publique qui se serait ralliée autour du Maréchal, en accord avec son ministère. Il manquait à cet homme, supérieur en beaucoup de points, cette part d'autorité qui s'attache à l'unité de vie. Beaucoup de gens mettaient en doute la solidité de ses principes conservateurs, sur lesquels il lui fallait s'appuyer; et comme, d'autre part, il laissait flotter les rênes de l'administration proprement dite, il ne rattachait pas au gouvernement cet ensemble imposant de la population qui cherche dans le gouvernement une direction et qui lui donne, en retour, un fort point d'appui. L'Elysée et son entourage, qui, au début, ne lui étaient nullement hostiles, ne trouvant pas en lui l'ancre de salut sur laquelle ils avaient compté, ne lui continuèrent pas indéfiniment le crédit qu'ils lui avaient d'abord accordé.

Nous suivions toutes les fluctuations de ce navire mal gréé et mal dirigé dans les conciliabules du vendredi soir à l'hôtel Beauvau; et d'autre part, j'étais averti de l'état d'esprit de l'Élysée, surpris, patientant d'abord, de plus en plus aigri contre le ministère, qui trompait si étrangement toutes les espérances qu'il avait fait naître. Cette impression qu'on éprouve à distance, quand on cherche à se rendre compte des causes immédiates qui ont amené l'événement du 16 mai, je la retrouve dans les notes que je tenais alors sur les faits de chaque jour. « M. Jules Simon, écrivais-je, sent bien que les choses ne marchent pas comme il le faudrait, mais il en rejette la faute sur tout le monde, excepté sur lui : sur la Chambre indocile, sur ses ennemis personnels, sur Gambetta, sur le Maréchal qui lui fait défaut, et il annonce, comme s'il ne la préparait pas lui-même, la fin de tout ceci comme étant l'œuvre de ses adversaires. » Il est bien certain, ajoutais-je, que les partis se préparent à profiter de cette situation; et c'est là le plus clair de ce qu'on appelle en ce moment la conspiration.

Au mois de mars, M. Durfort de Civrac, — M. Durfort de Civrac était un des hommes les plus considérés et les plus considérables de la Droite : un petit homme dont l'esprit semblait fait comme le corps, solide, tassé, bien posé et qui donnait l'impression d'une âme bien faite et d'une intelligence ouverte et bien pondérée ; un de ces membres de l'aristocratie française, exempts de tous les faux airs de grandeur qu'affectent les gens qui aspirent à y prendre rang sans en être; avec de

la dignité sans effort; et que son bon sens préservait des exagérations de puritanisme politique qui sont agaçantes autant que répulsives, parce qu'elles affectent des prétentions plutôt niaises et sans sincérité, — me dit qu'il serait très opposé à la formation d'un ministère de Droite, tant il pensait que l'expérience d'une République conservatrice devait être faite avec sincérité. Et j'ajoutai : « Il me paraît qu'en effet les partis monarchistes ont renoncé, quant à présent, à prendre en main le gouvernement. L'esprit public n'est pas disposé à un tel retour en arrière. Les gens avisés parmi les conservateurs ne veulent pas recommencer la faute du 24 mai, ni s'exposer à heurter davantage l'opinion publique, et à la retourner contre eux. Ils espèrent en secret que la République, grâce aux terreurs qu'inspire le radicalisme et au désarroi gouvernemental, perdra de plus en plus de terrain; et que le moment arrivera, où ils pourront tenter de rallier le pays à une tentative de réaction. Dans les alentours de l'Élysée, on conseille la même ligne de conduite; mais là, l'inspiration est tout autre et procède d'un certain machiavélisme. MM. Decazes, d'Harcourt et Laurier acceptent, disent-ils, Jules Simon, et ils déclarent qu'il faut vivre avec lui. Mais c'est que, au fond, ils comptent sur lui, en effet, pour achever l'œuvre de décomposition du parti républicain dans le pays et dans la Chambre. C'est par là que la direction donnée à la politique intérieure par M. Jules Simon leur plaît. J'ai vu M. Thiers ce matin (29 mars). Il m'a parlé de « ce « *pauvre Martel* qui avait accepté l'intérim de l'In-

« térieur, pendant que, disait-il, Simon va se pro-
« mener dans le Midi. Mais il a dû le remettre à
« Waddington. Ils perdent la tête et ils se plaignent
« amèrement du Maréchal. Je leur ai dit de pré-
« parer leur dossier, de relever tous leurs griefs afin
« de pouvoir, à un moment donné, mettre le Maré-
« chal dans son tort vis-à-vis du pays ». Tandis que M. Thiers me parlait, je pensais que M. le Maréchal et son entourage faisaient sans doute le même calcul, et qu'ils se préparaient à mettre le ministère et la Gauche de la Chambre dans leur tort devant la nation. Et dans ce jeu c'est le Maréchal qui aurait eu le beau rôle. — M. Thiers me dit encore : « Il faut les soutenir tels quels, et marcher avec eux, Simon est malade. Il succombe sous le fardeau, mais il faut le soutenir. — Sans doute, ai-je répondu, mais il me semble qu'il a tort de se plaindre partout, comme il le fait, du Maréchal. Cela ne paraît pas sérieux. — Oui, mais il est malade. Il s'aigrit et s'emporte aisément. D'Harcourt annonce publiquement, croyant n'être pas entendu, que le ministère sera renversé au 1er juillet. Ils veulent avoir le pouvoir à cette date, pour faire les élections départementales et municipales. Nous avons intérêt à garder la petite part de pouvoir qui nous reste. — Gambetta m'inquiète, ai-je ajouté. Je ne puis comprendre ni ce qu'il veut, ni où il va. Le parti républicain se fait des illusions étranges sur l'état d'esprit du pays. Si on soupçonnait le triomphe de Gambetta, le pays ferait un bond énorme en arrière. — Cela est vrai, dit M. Thiers, la bourgeoisie se résigne à la République, plus qu'elle ne l'accepte. L'ancienne no-

blesse était plus rapprochée de la Royauté constitutionnelle en 1790, que la bourgeoisie ne l'est aujourd'hui de la République. La République l'inquiète. Ce n'est pas qu'elle soit aristocrate. Non, au contraire, elle a plutôt des instincts jaloux. Mais il y a, dans les allures du parti républicain, quelque chose de brusque, de désordonné, de chimérique, qui la fait reculer. Elle ne se résigne que parce qu'elle a vu des hommes considérables se jeter dans cette voie. Quant à moi, c'est ce que j'ai fait. Derrière le comte de Chambord, il y a l'ancien Régime. Derrière le comte de Paris, il n'y a rien. Derrière le Prince impérial, il y a Sedan. Qu'y avait-il à faire? Rien de mieux que d'accepter la République et de la servir franchement. — Je me levai; il a dit le mot de la fin : Vous ne sauriez croire combien je reçois de lettres de toutes parts de personnes qui me disent : « Vous ne rentrerez donc pas au pou« voir!... » et il a pris mon adresse pour m'écrire pendant les vacances en cas de besoin. »

« *Le* 12 *avril.* — Léon Say me raconta qu'ayant dîné la veille chez M. le comte de Paris, celui-ci lui avait dit : « Je m'aperçois avec chagrin qu'un grand « nombre de mes amis préféreraient encore l'Empire « à la République. Quant à moi, je préférerais cent « fois la République. Je m'épuise à le leur dire ; mais « j'y perds ma peine. »

« *Le* 14 *avril.* — Le vicomte d'Harcourt était venu me voir, la conversation a porté sur Jules Simon, dont il constatait l'étonnant échec. Il me dit entre autres choses, que Jules Simon avait déclaré au Maréchal, lors de sa première entrevue avec lui :

qu'il entrait au ministère avec l'intention de contenir l'influence que Gambetta avait sur la Chambre. « Or, nous savions que des relations étaient éta« blies entre eux par l'entremise de Laurier. La « France sent qu'elle n'est ni gouvernée ni ad« ministrée ; et, tandis qu'elle s'attachait l'an « dernier à la forme du gouvernement, je crains que « depuis lors, elle n'ait fait un grand pas en arrière. Et comme je lui rapportais le propos du comte de Paris, il m'affirma que le plus grand nombre des Orléanistes était très éloigné de l'Empire. Seulement ils ont peur de la République avancée, Gambettiste, etc., et ils sont persuadés que l'union des Gauches conduit à ce but. C'est ce qui explique leurs apparentes défaillances. Ils avaient compté sur M. Simon pour former avec lui une majorité constitutionnelle modérée contre l'extrême Gauche et contre les intransigeants. Simon a eu le plus beau rôle à jouer, et il n'a pas su le prendre... »

Nous étions bien près du 16 mai, quand M. le vicomte d'Harcourt me tenait ce langage. Or précisément, vers le même temps, dans un de ses entretiens du vendredi avec les états-majors de la Gauche (c'était le 24 mars), M. Simon avait tenu un propos, dit en l'air en apparence, mais qui avait une portée voulue. Il se plaignait d'être en butte à des ennuis de toute sorte : « Au mois de juillet, dit-il, vous aurez un ministère Fourtou », puis il était passé outre, comme s'il lui était échappé une parole imprudente qu'il eût voulu faire oublier. Mais un des assistants, naïf celui-là, mais embarrassant par son honnêteté même, M. Bernard Lavergne se leva.

« Vous avez dit, tout à l'heure, un mot qui m'a frappé, dit-il, et si ce n'est pas un jeu de conversation je vous prierai de nous expliquer ce que vous avez voulu dire : vous avez parlé d'un ministère Fourtou qui se préparait — éclairez-nous. » Cette invitation fut comme une porte ouverte à la sortie que sans doute M. Jules Simon avait préméditée (1). Il avait un double but : faire toucher du doigt aux représentants des groupes de la Gauche les périls qui les menaçaient ; s'assurer leur concours dans la lutte qu'il avait, disait-il, à soutenir contre le Maréchal et contre l'Élysée ; et faire reporter sur eux la responsabilité d'une situation devenue menaçante pour la République.

Ce sont ces dessous de la politique suivie dans les groupes de la Chambre, dans le Gouvernement ou à côté, qui donnent la clef des événements de ce temps-là, et en particulier de cet épisode du 16 mai, qui parut si extraordinaire aux contemporains, et que les uns attribuèrent à un coup de tête du Maréchal hanté par la crainte de la Révolution violente, ou à des desseins prémédités de changer, peut-être à son avantage particulier, la forme même du Gouvernement. La vérité est plus simple et moins dramatique. Le fait est que M. Jules Simon n'avait pas réussi à donner aux Chambres ni à l'Élysée l'impression d'un Gouvernement consolidé et fonctionnant avec cette régularité qui donne confiance dans l'avenir. Il inspirait une sorte de sentiment d'inquiétude

(1) Toute cette scène est relatée dans les notes que je recueillais chaque jour, sur les événements dont j'étais le témoin.

aux divers partis républicains, qui songeaient à le remplacer, et à l'Élysée une sorte d'antipathie qui tournait à la colère chez le Maréchal. La situation gouvernementale, déjà fort entamée des deux côtés, la Chambre et l'Élysée, s'aggravait encore en raison des querelles religieuses qui redoublaient de vivacité, et qui prirent alors une acuité particulière. Ce furent ces querelles qui fournirent au Maréchal le prétexte, peut-être souhaité, pour se débarrasser du Président du Conseil, sans qu'il eût l'intention préméditée de faire ce qu'on a appelé un coup d'État.

CHAPITRE V

LA QUERELLE RELIGIEUSE

Dans un de ces entretiens plus ou moins intimes que j'avais avec M. Thiers durant sa présidence à Versailles, il me dit un jour : « J'ai toujours pensé que la politique de la France devait être catholique. Je crains les divisions religieuses. Ce sera la lutte la plus horrible. Je redoute cela pour nous. » Peut-être M. Thiers avait-il, à ce sujet, des lumières particulières? Je l'ignore. En tous cas, il ne soupçonnait cependant pas jusqu'à quel point les réalités devaient plus tard dépasser ses prévisions, ni les desseins poursuivis avec une prodigieuse habileté par la secte maçonnique, et dirigés contre l'existence même de la religion catholique.

Beaucoup plus tard même, et à la date précise de ce récit, la querelle religieuse n'avait pas, aux yeux du public et dans le champ de la politique, le caractère qu'elle a pris depuis. Elle paraissait alors être circonscrite sur le terrain mal défini de ce qu'on appelait le libéralisme, entre l'esprit laïque et les excès prétendus ou réels du zèle ecclésiastique. La question était, semble-t-il, d'ordre purement clérical, comme on disait dès ce temps-là.

Les ressentiments occasionnés par l'usurpation

de l'Italie contre la puissance pontificale étaient restés avoués et violents. La Papauté n'avait point accepté la loi dite de garantie, par laquelle le Gouvernement italien avait espéré ou prétendu offrir à la Papauté toutes les satisfactions désirables, en honneurs et même en argent.

Le conflit toujours ouvert prit une tournure plus vive en janvier 1876, à la suite d'une loi présentée par M. Mancini, votée par les Chambres italiennes, et par laquelle on édictait des peines contre ce que la loi appelait les *abus ecclésiastiques*.

Dans un consistoire tenu le 12 mars, le pape Pie IX s'éleva avec une grande force contre cette loi; et, voulant intéresser à la querelle la catholicité tout entière, il dit :

« Et puisque l'occasion s'en présente, rien ne serait plus opportun, ce nous semble, et nous ne désirons rien plus ardemment que de voir les pasteurs sacrés qui nous ont donné tant de preuves de leur admirable concorde, soit dans la défense de nos droits sacrés de l'Église, soit dans leur obéissance et leur affection pour ce Saint-Siège, s'efforcer d'exciter leurs fidèles à agir près de leurs Gouvernements, selon les lois de leur pays respectif, pour obtenir que l'on donne un regard à la situation du chef de l'Église catholique, et que l'on pourvoie d'une façon suffisante à écarter les obstacles qui s'opposent à sa pleine et réelle indépendance. »

Cet appel fut entendu. En Angleterre, le duc de Norfolk présida une assemblée de catholiques anglais, qui protesta contre la loi Mancini. Les catholiques d'Allemagne firent entendre des protes-

tations non moins énergiques. Les catholiques belges adressèrent à leur Gouvernement une pétition à l'effet de faire défendre l'indépendance du Saint-Siège. Partout enfin, dans le monde catholique, une agitation sensible suivit l'appel qui lui avait été adressé par le Saint-Siège. Mais ce fut surtout en France que le mouvement de la protestation fut énergique et fit du bruit dans le monde.

La France, toujours prête à prendre en main la cause des faibles, cédait à ce penchant qui lui est propre, avec une sorte de sentiment filial, quand il s'agissait du Saint-Siège. A cette époque, bien qu'elle fût déjà travaillée par l'esprit philosophique, et plus encore, sans qu'elle s'en doutât, par la sourde et habile propagande des sectes franc-maçonniques, elle se retrouvait encore la fille aînée de l'Église, et elle ressentait vivement les coups portés à la Papauté. Elle avait, de plus, confusément conscience que la cause de l'Église avait été confondue avec la sienne dans la rude guerre de l'Allemagne, et que la Papauté avait subi le contre-coup de sa propre défaite. Nos malheurs avaient trop profité à la dynastie piémontaise, pour que nous ne fussions pas portés à prendre parti contre elle en faveur du Pape.

Malheureusement, à ce sentiment purement religieux et national, se mêlait, chez un grand nombre de catholiques, un esprit d'opposition politique et de conspiration plus ou moins ouverte, entretenu contre la République par les fidèles des dynasties déchues. Ce fut une grande faute, de la part des catholiques et des conservateurs en général, que de

confondre, dans une vue purement politique, les opinions religieuses et les intérêts dynastiques. Cette erreur de tactique ou, si l'on veut, cette fausse habileté, a contribué puissamment à favoriser les entreprises de la secte judéo-maçonnique contre l'Église de France en particulier, et contre le catholicisme en général.

Ce fut une déplorable erreur et un faux calcul. Les ennemis de l'Église eurent alors beau jeu pour s'attaquer à la religion, sous couleur de défendre la République, et pour paralyser et maîtriser l'action des républicains libéraux, en les accusant de pactiser avec les ennemis des institutions, s'ils prenaient parti pour la papauté. C'est cette équivoque qui a si puissamment servi la ténébreuse tactique des ennemis résolus du catholicisme. Tous les moyens d'action que leur fournissait la politique, pour la défense, en apparence, des institutions, ils les employaient en réalité pour l'unique triomphe de la secte anticatholique. Ils ne jetèrent le masque qu'après que leur triomphe fut assuré. Et ce fut alors qu'ils enveloppèrent dans le même ostracisme les conservateurs, les libéraux, les républicains Centre gauche. C'est alors aussi qu'ils ont jeté l'anathème sur l'Église de France, insolemment rompu avec Rome, et proclamé le règne de l'antéchrist, dût la France en périr.

La scélératesse hypocrite des Judas francs-maçons qui poursuivaient la ruine de l'Église, envers et contre tout, fût-ce la patrie même ; l'aveuglement des conservateurs monarchistes qui sacrifiaient la proie pour l'ombre, et qui fournissaient des pré-

textes à l'habileté cauteleuse de leurs ennemis ; l'erreur des républicains libéraux et catholiques qui n'ont pas connu les desseins réels de leurs prétendus alliés, et leur faiblesse après qu'ils les ont connus : tel est, sous ses divers aspects, le fait capital qui domine notre histoire contemporaine ; telle est la cause essentielle de tous les événements que je raconte, et de ceux qui ont suivi. Au fond, c'est la guerre religieuse qui se poursuit : c'est le duel initial qui continue, duel dans lequel la France, après des péripéties que l'on peut pressentir, demeure et restera le champion de l'esprit qui vivifie !

*
* *

L'agitation provoquée dans le monde entier par l'appel du Pape aux catholiques fut extrême en France, par la raison que de tous côtés, à droite comme à gauche, la passion politique s'en mêla. M. Decazes, ministre des Affaires étrangères, fut mis en demeure de s'expliquer, par une députation des membres du Parlement. Il le fit en diplomate qu'il était, donnant des assurances de respect pour le Saint-Siège, et aussi de la juste sollicitude que réclamaient les bonnes relations établies avec le Gouvernement italien. Cette réponse n'était pas pour satisfaire la vivacité des sentiments qui animaient alors les esprits. Une pétition fut rédigée et publiée par tous les organes de l'opinion plus spécialement religieuse, mais aussi empreinte d'esprit politique et de méfiance contre le Gouvernement. On adjurait

le Président de la République « d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir, lui disait-on, pour faire respecter l'indépendance du Saint-Père; pour sauvegarder son administration, et assurer aux catholiques de France l'indispensable jouissance d'une liberté plus chère que toutes les autres : celle de leur conscience et de leur foi. »

Enfin, des évêques lancèrent des mandements empreints du même esprit, mais avec plus de violence. L'évêque de Nevers adressa même à M. le Maréchal une lettre personnelle, mais qui fut rendue publique, qui fut même envoyée aux maires du diocèse par une circulaire adressée, était-il dit, « aux dépositaires d'une partie de la puissance exécutive ». L'évêque provoquait leur concours officiel, et leur demandait « de se concerter avec lui, afin de faire prévaloir ses convictions dans les divers conseils du pays ». On demandait au Gouvernement « qu'il n'acceptât aucune solidarité avec la Révolution italienne, et qu'il dégageât la France de Charlemagne, de saint Louis, de toute connivence avec cette Révolution qu'ils ne reconnaissent pas pour fille. »

Des pétitions rédigées dans un style enflammé circulaient jusque dans les écoles publiques. Quelques évêques avaient même, à Toulouse, à Angers et à Lille, par exemple, autorisé des laïques à faire, sur ces sujets si délicats, des conférences dans les églises.

Quelque opinion que l'on pût avoir sur l'acte du gouvernement italien, il était trop clair que les partis politiques en France cherchaient à profiter, dans un intérêt politique et hostile à la République, des sentiments que pouvait suggérer, chez les ca-

tholiques, la situation faite à la Papauté. D'autre part, le langage tenu par des autorités, ecclésiastiques il est vrai, mais approuvé et encouragé par les partis politiques, était de nature à susciter, entre l'Italie et la France, des susceptibilités qui auraient pu conduire à un conflit international.

Le Gouvernement était mis en demeure d'agir. Il le fit sous forme de circulaires adressées : par M. Jules Simon aux préfets, au sujet des pétitions ; par M. Martel, ministre des Cultes, aux évêques, au sujet des conférences faites dans les églises ; et par M. Waddington, au sujet des pétitions répandues dans les écoles. Dans le Parlement, les trois groupes de la Gauche à la Chambre des députés déposèrent une demande d'interpellation « sur les mesures que le Gouvernement avait prises et se proposait de prendre, pour réprimer les menées ultramontaines dont la recrudescence inquiétait le pays ».

Ce fut M. Leblond qui fut chargé de développer cette interpellation. M. Leblond appartenait au groupe dit de Gauche ; c'était un avocat de Paris, d'un bon rang au barreau, d'un caractère incontesté et universellement considéré. Il était républicain de vieille date, mais d'une grande modération, du moins dans la forme. Très tempéré de langage, il avait les qualités qu'il fallait dans cette occasion : sincérité dans l'esprit ; fermeté de caractère, et, dans la parole, tout le contraire du ton agressif : loin de là. Soit complexion naturelle, soit maladie, il était d'une maigreur extrême, et, même alors qu'il exprimait des idées fortes, il avait toujours l'air d'expirer.

Il eut soin, dès les premiers mots, de se défendre et de défendre le parti au nom duquel il parlait, de toute idée d'hostilité contre la religion. « Ma pensée, dit-il, n'a jamais été d'attaquer le sentiment religieux, encore moins la liberté de conscience, le droit, pour les hommes convaincus, de propager leurs opinions par la parole. Je m'attaque à un groupe d'hommes qui est un groupe politique plutôt qu'un groupe religieux, qui agite le pays dans un intérêt essentiellement politique. » L'orateur s'emparait naturellement des ardeurs de paroles, des imprudences de langage du clergé et des partis.

« Je demande, disait-il, au Gouvernement ce qu'il a déjà fait, ce qu'il entend faire. Il a devant lui un ennemi implacable qui résiste avec énergie. Je crois que les lettres bienveillantes et les mesures presque sympathiques ne sont pas suffisantes. Vous êtes armés contre cette phalange. Vous pouvez la surveiller, lui retirer les autorisations dont elle abuse... » On sentait, à travers la placidité du ton et du langage, une hostilité vive ; et toutefois, le langage correspondait aux sentiments d'improbation assez générale qu'excitaient alors les actes et les paroles des partis de l'opposition, actes et paroles attribués bien plutôt à des rancunes et à de mauvais desseins d'adversaires politiques, qu'à un soulèvement sincère de sentiments religieux.

Jules Simon répondit à l'interpellation. Ses déclarations étaient sensées, conformes à notre droit public de France. Il les appuya même, avec une malice qui était bien de lui, de cette citation : « Nul ne doutera que je ne sois disposé à laisser à l'Église

la liberté qui lui appartient, et qui lui est nécessaire pour le gouvernement des choses spirituelles. Mais le clergé ne saurait éviter avec trop de soin de s'immiscer dans les affaires qui sont du ressort de l'autorité temporelle. » C'était une lettre adressée, en 1857, aux comités royalistes de province par M. le comte de Chambord.

Le comte de Chambord était vraiment plein, en cela, de l'esprit de tradition de la dynastie capétienne, laquelle avait toujours — quelquefois même avec excès, comme Louis XIV en 1682 — revendiqué les droits de la couronne contre les prétentions ultramontaines, au sujet du pouvoir civil. Il était aussi en accord avec l'esprit français qui, dans tous les temps, a été réfractaire aux ingérences du clergé dans les affaires publiques.

Beaucoup plus tard, étant à Rome, le 9 novembre 1891, j'eus l'occasion de m'expliquer moi-même à ce sujet devant Léon XIII, dans une audience privée que ce grand pape avait daigné m'accorder. Il venait de me parler avec admiration de la politique libérale suivie en Belgique, depuis que le parti catholique avait réussi à s'imposer, par le seul jeu des lois électorales. « Les majorités parlementaires, me disait-il, y sont maintenant chrétiennes, et on a changé les lois par lesquelles on avait voulu, là aussi, établir des écoles sans Dieu. Les écoles sont libres, et les communes peuvent disposer de leurs ressources comme elles l'entendent pour l'enseignement public. Les Belges se trouvent très bien de cet état de choses. Je reçois des nouvelles qui m'apprennent cela. Il y a un roi,

mais le Roi belge ! C'est comme une République ! La question électorale domine toutes les autres... »

« En France, ai-je dit, on n'aime pas l'ingérence directe du clergé dans les affaires civiles. Mais on admire, et on aime à trouver chez les prêtres les vertus évangéliques : ainsi le curé de Fourmies (1)... Il ne m'a pas laissé achever. — « Ah oui, le curé de Fourmies ! Les âmes sont généreuses en France : on aime l'esprit de sacrifice. La France est restée catholique au fond. Je compte beaucoup sur elle. Le France a fait de grandes choses par son enthousiasme généreux. — Elle a tout fait ! — Voyez encore les missionnaires qui se dévouent sur tous les points du globe, c'est elle qui les fournit... »

En transcrivant ces souvenirs, je ne puis, sans rougir de honte, penser à nos communes de France qui subissent, sans résistance, la subjection à laquelle elles sont abaissées et qu'elles acceptent, notamment dans les affaires d'enseignement public.

Jules Simon reproduisait, à la tribune, la pensée du comte de Chambord. Mais il eut le tort d'invoquer, en faveur de sa thèse, la loi de garantie votée par le Parlement italien, tandis que le Saint-Siège avait répudié cette loi et qu'il ne la connaît pas encore. Il semblait ainsi consacrer : au nom de la France, la loi de garantie, et par voie de conséquence, l'occupation de Rome par le gouvernement italien. L'impression ressentie à l'Élysée fut vive,

(1) Je faisais allusion à l'acte héroïque du curé de Fourmies qui s'était interposé de sa personne entre les ouvriers de Fourmies transformés en émeutiers et la troupe qui avait dû se servir de ses armes dans un moment suprême.

et exploitée avec acrimonie contre Jules Simon, qui était déjà en fort mauvaise posture auprès du Maréchal.

Gambetta avait jeté de l'huile sur le feu en intervenant dans le débat, et en faisant un tableau forcé en couleur de l'envahissement du péril clérical, de « cet *esprit ultramontain et jésuitique* qui, disait-il, avait été déjà dénoncé pendant le second Empire ». Et il répéta, une fois encore, sa formule fameuse en disant « *du cléricalisme ce qu'en disait un jour mon ami Peyrat : le cléricalisme, voilà l'ennemi!* » La citation n'était pas exacte, et ne traduisait pas la pensée vraie de l'orateur, non plus que celle de Peyrat. C'est dans le journal *l'Opinion nationale*, qu'il dirigeait sous l'Empire, que Peyrat avait écrit cette phrase : « *le catholicisme, voilà l'ennemi!* » Peyrat avait été sincère. C'était bien le catholicisme lui-même, et non l'exagération du zèle et de l'esprit de secte qu'il avait eu en vue. Ceux qui, depuis lors, ont reproduit sa formule, en substituant le mot cléricalisme à celui de catholicisme, n'ont pas été aussi sincères que lui. C'était, en effet, à l'Église et non pas seulement au faux zèle religieux qu'ils s'en prenaient; mais ils ne l'avouaient pas.

Le débat avait pris, d'heure en heure, un caractère plus aigu. Une citation, apportée à la tribune par M. Bernard Lavergne, mit le feu aux poudres. C'était un article d'un journal inspiré, disait-on, par Mgr Dupanloup : « M. Jules Simon, y lisait-on, avait été mis en demeure par le gouvernement du Maréchal de donner solennellement au clergé et aux catholiques toutes garanties désirables de pro-

tection et de sécurité, de proclamer hautement sa détermination de mettre fin aux violences radicales, et de réprimer énergiquement cette guerre de presse qui, demain, se transformerait en guerre civile. — Si, au dernier moment, M. Jules Simon recule, s'il altère, en quoi que ce soit, la pensée du Gouvernement qu'il représente, nous savons bien le moyen de l'obliger enfin à la politique de protection religieuse et sociale, à laquelle il a fait défaut jusqu'ici. Le Gouvernement y viendra, malgré M. Jules Simon peut-être, mais il y viendra. »

Cette mise en demeure n'eût été tolérable pour aucun Gouvernement. Elle suscita des mouvements de colère dans la majorité, qui se trouvait atteinte dans ses sentiments les plus vifs. Elle était blessante pour M. Jules Simon ; et celui-ci, bien qu'il n'en eût nulle envie, fut contraint de prendre la parole. Il repoussa les insinuations qui lui faisaient jouer un rôle inacceptable ; mais il n'y mit peut-être pas l'énergie d'indignation que réclamaient le traitement qui lui était infligé et les colères de la Gauche républicaine. Les catholiques, par l'organe de M. le comte de Mun, prirent part à ce débat : mais l'orateur le fit avec une certaine modération, qui était plutôt de nature à aggraver la situation personnelle de M. Jules Simon, par le contraste établi entre son langage et la violence de la Presse et de la Gauche extrême de la Chambre des députés. M. Jules Simon parut ainsi être protégé par la Droite elle-même contre les violences de son propre parti.

L'interpellation avait été résolue par les trois

groupes de la Gauche, qui, à des points de vue différents, et par des motifs très distincts les uns des autres, avaient eu la pensée d'exiger des explications du président du Conseil. L'ordre du jour, préparé par les mêmes groupes, ne pouvait avoir le caractère passionné qu'avait pris la discussion. Il était plutôt le reflet du mécontentement général soulevé contre la direction donnée à la politique, ou pour être plus exact, contre le défaut de direction donnée à la politique intérieure. C'est dans ce sens que le Centre gauche, dont j'étais alors le président, s'était associé à l'ordre du jour (1) qui était ainsi conçu :

« La Chambre, considérant que les manifestations ultramontaines, dont la recrudescence pourrait compromettre la sécurité intérieure et extérieure du pays, constituent une violation flagrante des droits de l'État, invite le Gouvernement, pour réprimer cette agitation antipatriotique, à user des moyens légaux dont il dispose, et passe à l'ordre du jour. »

Cette discussion avait remis en présence tous les partis, et réveillé leurs ardeurs. Jules Simon en était sorti très atteint. Il était visible qu'il avait perdu la faveur et l'appui de la Gauche. Et en effet, dès ce moment, sa chute était, de ce côté, résolue. L'extrême Gauche ne le trouvait pas suffisamment disposé à entrer en guerre contre l'Église. La

(1) Les journaux du temps et des récits faits depuis me font jouer à ce propos un rôle qui n'a jamais été le mien. En cela comme en tout le reste, je subis, sans m'y résigner, l'injustice des partis.

Gauche républicaine lui reprochait ses complaisances envers l'Élysée, et ses faiblesses envers les fonctionnaires datant du gouvernement de M. Buffet, et restés en place. Le Centre gauche n'avait pas approuvé le changement de cabinet du 13 décembre, et les façons de gouverner de M. Jules Simon ne lui convenaient guère. Soit défaut de volonté, soit inhabileté dans le maniement des hommes, soit plus encore un certain dédain des affaires, le Gouvernement allait à la dérive ; et le parti républicain, passionnément attaché à l'œuvre de l'établissement du nouveau Régime, constatait, non sans étonnement, une sorte de désarroi dans l'administration, et dans toutes les parties du Gouvernement. Les préfets s'en plaignaient hautement, et la majorité de la Chambre s'en inquiétait. On en rendait responsable le président du Conseil. On se prenait à douter que M. Jules Simon, esprit éminent, orateur admirable, artiste en tout, fût, à ce moment précis, en mesure de dominer la situation politique.

Il n'y avait pas, à proprement parler, de coalition formée dans le parti républicain contre le ministère de Jules Simon, mais pour une part importante, la confiance lui faisait défaut ; et la fraction avancée du parti, déjà lasse de ne rien être, guettait l'occasion de mettre la main sur le Pouvoir. Elle allait le saisir, en renversant le ministère Simon, lorsque le Maréchal, sollicité de mille manières, brusqua l'événement, qu'il eût été plus habile de laisser se produire naturellement.

C'est que, du côté de l'Élysée, la situation de M. Jules Simon était plus mauvaise encore qu'à la

Chambre. Il s'était fait, à ce sujet, d'étranges illusions. Il avait cru qu'il empaumerait le Maréchal, peut-être même le monde de l'Élysée, Il ne connaissait guère le monde à qui il avait affaire, et dont les sentiments pour lui allaient jusqu'à l'injustice. Le Maréchal partageait à cet égard l'opinion de tout son monde ; et il était, à l'avance, résolu à se séparer de son président du Conseil, lorsque la discussion menée par Jules Simon dans les affaires religieuses fit cesser ses hésitations. On avait remarqué que le mot *confiance* manquait dans l'ordre du jour voté par la Chambre ; et cette circonstance devait mettre fin aux incertitudes qui pouvaient suspendre encore la résolution arrêtée.

*
* *

Le Maréchal, placé comme une sentinelle à la tête de l'État, tenu en charte privée à l'Élysée, tant par les soins intéressés de son entourage que par le mauvais vouloir des Républicains, connaissait mal la politique, et pas du tout les personnes, surtout celles qui, de près ou de loin, étaient comptées parmi les membres de la Gauche. Il était, à leur égard, plein de préventions dont il lui était difficile de se dégager, parce qu'il n'avait pas connu les hommes politiques de l'Assemblée nationale, si ce n'est les demeurants du second Empire qui en faisaient partie, et parce qu'une sorte de barrière factice et de préventions réciproques les tenait éloignés de lui.

Dès son élévation à la Présidence, il trouva dans toute la Gauche de l'Assemblée des adversaires irréductibles, sans que, à aucun moment depuis,

un rapprochement quelconque eût permis de rompre la glace. On nous représentait à lui comme des perturbateurs de cet ordre moral dont on l'avait constitué le défenseur. Or son entourage, non sans un certain machiavélisme, feignait de ne se préoccuper que du péril social, et non de la forme du gouvernement. Comment donc, puisque la République n'était pas en cause, persistions-nous dans nos hostilités contre l'Élysée, si ce n'est parce que nous pactisions, les uns par faiblesse, les autres par volonté préconçue, avec les fauteurs de la Révolution sociale? Ce raisonnement fallacieux devait frapper l'esprit droit de ce soldat, qui ne soupçonnait pas les chausse-trapes ni les roueries de la politique, et à qui ses conseillers ne faisaient pas connaître leurs vrais desseins. Et nous, de notre côté, nous n'ajoutions qu'une foi médiocre à sa neutralité de simple sentinelle.

Pendant le ministère Dufaure, des efforts sincères furent faits de son côté comme du nôtre, pour faire cesser ces malentendus; mais les défiances et les soupçons étaient entretenus par des gens intéressés à en tirer parti. L'entrée de Jules Simon au pouvoir ne fit que les accuser davantage. Et c'est ainsi que l'esprit du Maréchal, resté, par dignité, fermé aux hommes de la Gauche, était inquiet, troublé, parfois irrité, et presque à l'état habituel de guerre. La question religieuse devait porter jusqu'à l'exaspération les sentiments aigris de tout ce personnel politique et mondain, en proie à une sorte de délire de discorde.

Telle était la situation de tous les partis engagés

dans la politique du jour. A l'Élysée comme à la Chambre des députés, M. Jules Simon et son entourage avaient perdu la confiance des uns et des autres. Mais le gros du public ne soupçonnait pas cette situation. La personnalité de Jules Simon avait conservé tout son prestige ; et les journaux de toute nuance gardaient, à son égard, les ménagements dus à sa personne. Mais, à l'inverse, le public, demeuré soupçonneux à l'égard de l'Élysée, était porté à attribuer à de mauvais desseins tout ce qui venait de ce côté. Cette erreur de l'opinion publique contribua beaucoup à donner à l'acte du 16 mai un caractère très différent de ce qu'il était en réalité, et, par une conséquence forcée, fit dévier le cours de la politique générale dans un sens tout opposé à celui où le Maréchal aurait voulu la maintenir.

Ce fut donc pour des motifs d'ordre intérieur, et beaucoup par incompatibilité d'humeur, que le Maréchal s'était déjà résolu à se séparer de son Président du Conseil, lorsque la discussion menée à la Chambre par Jules Simon dans la question religieuse dut faire cesser les scrupules qui pouvaient encore suspendre la résolution arrêtée.

Dès le 4 mai, après le vote de l'ordre du jour, le sort du ministère était fixé. Mais quelque résolu que fût le Maréchal à user de sa prérogative présidentielle, chose grave en elle-même, il ne voulut sans doute pas le faire à l'occasion d'une question d'ordre purement religieux. Il craignait peut-être d'attacher à sa présidence le caractère de cléricalisme auquel on avait réussi — on sait aujourd'hui dans quel but — à attacher une note de réprobation et de

répulsion. Mais l'ardeur des ennemis de Jules Simon, qui l'avaient publiquement menacé *de lui enlever le pouvoir s'il ne marchait pas droit*, c'est-à-dire dans leurs vues, cette ardeur d'inimitié avait redoublé. On cherchait une occasion.

*
* *

La Chambre, encore énervée et lasse à la suite de la discussion orageuse des affaires de religion, eut à s'occuper, en fin de session, de deux questions qui fournirent précisément au Maréchal l'occasion qu'il cherchait.

Le 13 mai, on discutait à la Chambre la loi municipale ; et la majorité, après un débat assez vif, vota le principe de la publicité des séances des Conseils municipaux. Or l'Élysée, assez mal avisé à ce sujet, avait attaché une importance capitale à ce détail de la vie municipale, qui, par la loi du 5 avril 1884, est entré plus tard dans la pratique habituelle, sans qu'il en soit résulté aucun inconvénient. Mais on s'effrayait un peu de tout, dans ce milieu, fort peu éclairé d'ailleurs sur les affaires publiques. Néanmoins, l'opinion contraire à la publicité des séances avait été adoptée par le Conseil des ministres ; et Jules Simon s'était engagé à résister sur ce point à la Gauche de la Chambre. Or, le jour de la discussion et du vote qui suivit, Jules Simon non seulement ne prit pas part à la délibération, mais il n'assista même pas à la séance de la Chambre. Grand émoi à l'Élysée, grande colère du Maréchal; son absence de la Chambre au moment de la discussion devint un gros grief. Et ce qui n'était au fond qu'une

divergence de vues sur une affaire en elle-même assez simple, prit les proportions d'un gros événement chargé d'orages. Les partis ne donnent-ils pas une importance exagérée à tout ce qu'ils font! Pour la Gauche de la Chambre, s'opposer à la publicité des séances des Conseils municipaux était un crime. Pour l'Élysée, autoriser cette publicité était un procédé révolutionnaire. La passion grossit tout dans les milieux politiques.

Deux jours après, le 15 mai, on discutait à la Chambre un projet de loi relatif à l'abrogation du titre II d'une loi votée le 29 septembre 1875. Cette loi avait attribué à la juridiction des tribunaux correctionnels certains délits de presse, autrefois déférés au jury. Parmi ces délits que l'on voulait soumettre aux tribunaux, se trouvaient notamment les délits de presse commis contre les souverains étrangers. Liberté! disait la Chambre; révolution, disait le Maréchal! Mon Dieu! beaucoup de gens très libéraux pensent aujourd'hui ce que pensait le Maréchal; et qu'il convient de mettre la personne des souverains étrangers sous la protection des tribunaux. Cela prouve simplement que les Républicains sont portés, bien à tort, à s'imaginer qu'en politique il n'y a de préjugés que d'un seul côté, qui n'est pas le leur. Mais la Chambre avait voté l'abrogation de la loi sans que Jules Simon s'y fût opposé. Décidément, dut se dire le Maréchal, la Société était sans défense. Ce fut la dernière goutte qui fit déborder le vase; et le lendemain 16 mai, de grand matin, le Maréchal écrivit la lettre qui allait ouvrir l'aventure du Seize Mai.

CHAPITRE VI

LA JOURNÉE DU SEIZE MAI

Voici la lettre :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

« Je viens de lire dans le *Journal officiel* le compte rendu de la séance d'hier.

« J'ai vu avec surprise que ni vous, ni M. le Garde des Sceaux n'aviez fait valoir à la tribune toutes les graves raisons qui auraient pu prévenir l'abrogation d'une loi sur la presse votée, il y a moins de deux ans, sur la proposition de M. Dufaure, et dont, tout récemment, vous demandiez vous-même l'application aux tribunaux ; et cependant, dans plusieurs délibérations du Conseil et dans celle d'hier matin même, il avait été décidé que le Président du Conseil, ainsi que le Garde des Sceaux, se chargerait de la combattre.

« Déjà, on avait pu s'étonner que la Chambre des députés, dans ses dernières séances, eût discuté toute une loi municipale, adopté même quelques dispositions dont, au Conseil des ministres, vous avez vous-même reconnu tout le danger, comme la publicité des conseils municipaux, sans que le ministre de l'Intérieur eût pris part à la discussion.

« Cette attitude du chef du Cabinet fait demander s'il a conservé, sur la Chambre, l'influence nécessaire pour faire prévaloir ses vues.

« Une explication à cet égard est indispensable, car si je ne suis pas responsable, comme vous, envers le Parlement, j'ai une responsabilité envers la France dont aujourd'hui, plus que jamais, je dois me préoccuper.

« Agréez, monsieur le Président du Conseil, l'assurance de ma haute considération.

« *Signé : le Président de la République*,

« Maréchal DE MAC-MAHON. »

Rien n'avait transpiré dans Paris de ce qui s'était passé, dans la matinée, à l'Élysée et à la place Beauvau. Nous assistions ce matin-là en grand nombre au service funèbre d'Ernest Picard, célébré à Saint-Germain-l'Auxerrois; et ce ne fut qu'à la fin de cette cérémonie que le bruit se répandit de ce qu'on appelait déjà un coup d'État, avec cette vivacité d'impression que les foules éprouvent quand leur nervosité est déjà ébranlée, comme l'était la nôtre.

Depuis lors, on a qualifié diversement l'acte du Maréchal, le plus souvent au gré des passions de parti. Il est possible aujourd'hui de le juger impartialement.

Que le Maréchal ait, plus ou moins, subi l'influence de suggestions émanant de son entourage, cela est probable; mais qu'il ait suivi sa propre impulsion déterminée par la direction politique du Président du Conseil et par l'attitude belliqueuse de

la Gauche de la Chambre, cela est aussi certain. Quels qu'aient été d'ailleurs ses motifs, il était absolument dans la limite de ses pouvoirs. La Constitution de 1875 lui conférait le droit de choisir ses ministres. Qu'il fût conforme à l'esprit de cette Constitution que le Président de la République prît ses ministres parmi les membres de la majorité des Chambres, cela est également très certain. Mais rien ne prouve que telle ne fut pas la pensée du Maréchal, au moment où il écrivit sa lettre. A ce moment, ses conseillers du lendemain n'étaient pas auprès de lui, M. de Fourtou était même loin de Paris. Il est établi qu'en écrivant sa lettre, M. de Mac-Mahon ne suivit d'autre inspiration que la sienne.

J'ai pu savoir très exactement comment s'était produit l'incident qui détermina la crise ; et il est indubitable que, de la part du Maréchal, cet acte fut absolument spontané.

Je transcris à ce sujet le récit que m'a fait, longtemps après, le colonel Robert, secrétaire général de la présidence de la République, parfait galant homme, et qui m'avait souvent servi d'intermédiaire avec l'Élysée, dans le désir de maintenir des rapports faciles entre le Maréchal et moi. « Le matin du 16 mai, avant qu'aucun des membres habitués de son entourage fût arrivé, le Maréchal lut le *Journal officiel;* et, sans nul doute, il fut vivement impressionné par l'attitude des ministres et particulièrement de M. Jules Simon pendant la discussion et le vote de la loi sur la presse. Il était déjà fort irrité contre M. Jules Simon particulièrement; et tous

ceux qui l'ont connu savent qu'il ne se contenait guère lorsqu'il était sous le coup de sentiments violents. « Déjà, me dit M. Robert, il s'était plaint plusieurs fois que l'on ne tînt pas, dans les Chambres, les engagements pris en Conseil des ministres. Il était environ 8 heures. Seul était présent le général Broye, qui avait coutume d'accompagner le Maréchal dans sa promenade à cheval, et qui était le plus dévoué, le plus sûr et le meilleur des hommes. « Venez là, dit-il, asseyez-vous à votre place et « écrivez. » Il lui dicta la lettre, et la fit porter immédiatement au ministère de l'Intérieur, place Beauvau. Quand nous arrivâmes un peu plus tard, Broye nous dit — M. d'Abzac, M. Emmanuel d'Harcourt étaient arrivés dans l'intervalle — : « Oh ! oh ! « un gros événement, plus gros qu'il n'en a l'air ! » Et il nous raconta ce que le Maréchal avait fait. Les conséquences de cet acte apparurent de suite à ces hommes, très au courant des choses ; ils eurent l'idée d'y couper court en retirant la lettre. On dépêcha quelqu'un au ministère de l'Intérieur, avec l'ordre de reprendre la lettre s'il en était encore temps. Mais cette lettre était déjà entre les mains de M. Jules Simon : il était trop tard ! »

Il avait lu la lettre, en effet, et il allait y répondre.

« Paris, 16 mai 1877.

« Monsieur le Président de la République.

« La lettre que vous voulez bien m'écrire m'impose le devoir de vous donner ma démission des fonctions que vous aviez bien voulu me confier.

« Mais je suis obligé en même temps d'y ajouter des explications sur deux points.

« Vous regrettez, Monsieur le Maréchal, que je n'aie pas été présent samedi à la Chambre quand on discuta en première lecture la loi sur les conseils municipaux ; je l'ai regretté également.

« J'ai été retenu ici par une indisposition ; mais la question de la publicité des séances ne devait être discutée qu'à la seconde délibération. Je m'étais entendu à cet égard avec M. Bardoux.

« L'amendement de M. Perras, qui a passé, a pris l'Assemblée à l'improvîste, et j'avais rendez-vous avec la Commission vendredi matin, pour essayer de la faire revenir sur son vote, avant d'engager le débat devant la Chambre. Tout cela est connu de tout le monde.

« Quant à la loi sur la presse, Monsieur le Maréchal, vous voudrez bien vous souvenir que mes objections portaient uniquement sur les souverains étrangers.

« Je m'étais toujours expliqué dans ce sens, comme vous vous en êtes souvenu vous-même, au conseil d'hier matin. J'ai renouvelé mes réserves devant la Chambre.

« Je me suis abstenu de les développer pour des raisons que tout le monde connaissait et approuvait. Pour le reste de la loi, j'étais d'accord avec la Commission.

« Vous voudrez bien comprendre, Monsieur le Président, le motif qui me porte à entrer dans ces détails. Je devais établir ma position d'une façon très nette au moment où je quitte le Conseil.

« J'ose à peine ajouter, mais comme citoyen, non plus comme ministre, que je désire vivement être remplacé par des hommes appartenant, comme moi, au parti républicain conservateur.

« J'ai eu, pendant cinq mois, le devoir de donner mon avis, et pour la dernière fois que j'ai l'honneur de vous écrire, je me permets d'exprimer un souhait qui m'est uniquement inspiré par mon patriotisme.

« Veuillez agréer, Monsieur le Maréchal, l'hommage de mon respect.

« JULES SIMON. »

Le journal *la Gironde* a raconté ce qui s'était passé alors; il est évident que ce récit émane de M. Jules Simon lui-même. Il avait donc écrit sa réponse; et, de sa personne, il l'avait portée à l'Élysée. Dans l'entrevue qui eut lieu, le Maréchal, selon sa coutume, le laissa parler sans l'interrompre. Quand il eut fini, il lui dit simplement : « Monsieur le Ministre, j'accepte votre démission. » Et, précisant sa pensée : « Je suis un homme de Droite ; » et il ajouta : « Nous ne pouvons plus marcher ensemble. J'aime mieux être renversé, que de rester sous les ordres de M. Gambetta. » Le journal ajoute : « Ceci est textuel, je ne saurais trop répéter que j'écris en quelque sorte sous la dictée de personnages possédant des renseignements certains. » Il résulte de ces derniers mots, que cette version est celle de M. Jules Simon lui-même.

Le congédiement était brusque, et il devait susciter de violents ressentiments à l'hôtel du minis-

tère, et parmi les amis du ministre. L'affaire nous fut racontée à la fin de la cérémonie funèbre de l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, et, à tous ces esprits déjà surexcités par les luttes des derniers jours, elle apparut tout d'abord comme un acte abusif du Pouvoir présidentiel, comme une sorte de défi au Pouvoir parlementaire. Les derniers mots de la lettre du Maréchal : « Si je ne suis pas responsable comme vous envers le Parlement, j'ai une responsabilité envers la France » étaient commentés dans le sens d'un appel au pays contre la Chambre. Dans les dispositions d'esprit mutuelles, où l'on s'entretenait de part et d'autre, il était fatal que, de part et d'autre aussi, on outrât les choses, et qu'on fît sortir de cet incident, qui aurait pu se dénouer très constitutionnellement, un gros événement que l'on qualifiait déjà de coup d'État. A ce premier moment, sous l'empire de ressentiments encore vifs, et d'une défiance que beaucoup de fautes commises justifiaient, on apercevait, derrière l'acte accompli par le Maréchal, une agression contre la République.

De cet état d'esprit excessif et peu réfléchi allaient sortir des résolutions qui devaient faire prendre, à la politique que nous avions voulu suivre depuis l'établissement du nouveau Régime, un autre cours. Et, dès l'instant, la fraction jacobine de la Chambre tenta de donner à ce courant la direction qu'elle cherchait visiblement à faire prendre à la République naissante.

*
* *

Le jour même du 16 mai, les divers groupes de la

Gauche de la Chambre se donnèrent rendez-vous, chacun dans les locaux qui servaient d'habitude à leurs réunions. Dans le trouble général, les partis se trouvèrent plus ou moins mêlés les uns aux autres. On se groupait un peu au hasard des rencontres. Gambetta profita de cet état des esprits pour proposer une réunion plénière de toutes les Gauches, dans laquelle on prendrait un parti sur ce qu'il convenait de faire. C'était sa tactique toujours poursuivie, et à laquelle le Centre gauche et moi-même nous nous étions toujours opposés. Nous nous y refusâmes de nouveau; mais la Gauche républicaine, malgré quelques dissidences, s'était rendue à cette proposition, et la réunion plénière devait être tenue le soir même à Paris, au Grand-Hôtel, à 9 heures du soir.

En ma qualité de président du Centre gauche, je convoquai, de mon côté, mes collègues à une réunion qui devait se tenir à 8 heures du soir à Paris, chez Nadar, où nous tenions nos séances. Là, je posai la question de savoir si nous devions nous rendre à la réunion plénière du Grand-Hôtel, et je donnai mon avis, qui était nettement négatif. Ce n'était pas la première fois que des tentatives de ce genre avaient été faites. Je m'y étais toujours opposé, sentant qu'elles devaient avoir pour résultat, non de grouper des forces, mais d'annuler les unes au profit des autres; de faire servir notre cause particulière à des ambitions personnelles, et au triomphe d'opinions contraires à celles qui caractérisaient notre politique. Ce procédé d'absorption ne me disait rien qui vaille; et il me répugnait de me prêter à ce jeu,

propre à servir des vues auxquelles il ne me convenait pas de me prêter.

Si je relève ce fait, en apparence peu important, c'est qu'il met en lumière les visées des partis, leurs procédés, leurs fautes et leurs faiblesses, c'est-à-dire les causes profondes et réelles des événements qui ont conduit la République, dès ce début, à l'état où, de chute en chute, elle se trouve aujourd'hui. M. Gambetta avait profité d'une circonstance, très favorable il faut en convenir, pour essayer, encore une fois, de réaliser ses vues, qui étaient de dominer toutes les fractions du parti républicain. Je ne me prêtai jamais à cette tactique; et toutefois, ce jour-là, au Centre gauche, je ne l'emportai que de très peu de voix. Dès ce moment aussi, je pus sentir l'esprit de défection se glisser dans nos rangs. Ce n'était que le prélude de désertions plus funestes, qui eurent, longtemps après, leur naturel dénouement. Toutefois, à l'heure où nous étions alors, le parti jacobin ne tarda pas à s'apercevoir lui-même qu'il devançait les événements, et qu'il avait encore besoin des hommes du Centre gauche pour sauver la République du péril que le Seize Mai allait lui faire courir. Une fois de plus, et pour un temps encore, il allait se mettre à notre suite.

*
* *

Cette affaire du Seize Mai fut une de ces occasions où, en France peut-être plus que partout ailleurs, l'irréflexion et la passion prennent le pas sur la raison. Ce déséquilibre de l'esprit a, chez nous dans tous les temps, mais surtout depuis que la

multitude a les premiers rôles dans les événements, mis l'État en grand péril.

M. le Maréchal, surpris sans doute lui-même par l'effet extraordinaire de sa lettre à Jules Simon, fut comme déconcerté, et il ne sut pas prendre de haut le maniement du Gouvernement, dans cette crise sans cause bien sérieuse. De son côté, la Chambre des députés, sous l'impulsion des esprits surexcités, et sous l'empire de ses propres passions, aiguillonnée par une presse qui exagère tout dans les moments de fièvre, se hâta de prendre des résolutions qui précipitèrent le mouvement, et le firent dévier. Il en résulta que ce qui, dans la pensée du Maréchal, ne devait être qu'une crise ministérielle, prit tout à coup un autre caractère ; et sous l'empire d'une colère plus ou moins factice, suscitée, criait-on un peu partout, par une rupture de contrat dont on accusait l'Élysée, devint une sorte de petite révolution.

Et toutefois, M. le Maréchal, soit qu'il eût fait ses réflexions, soit qu'il cédât à des conseils de prudence, essaya manifestement de réduire l'incident de *la lettre* à ses vraies proportions. Il eut la pensée de reconstituer un ministère Centre gauche avec une accentuation vers le Centre droit, qui eût remis la politique du gouvernement dans la voie qu'il voulait lui faire suivre, en le fortifiant notamment contre l'invasion du radicalisme (1).

(1) Dans une conversation toute récente, dont M. le vicomte d'Harcourt m'a autorisé à me servir, il m'a déclaré que l'intention du Maréchal avait été de reformer le ministère Dufaure et de reprendre le cours de la politique suivie antérieurement.

C'est dans cette intention évidemment, qu'il avait mandé à l'Elysée M. le duc Pasquier, président du Sénat. M. le duc Pasquier était *persona grata* parmi les membres de la Gauche. Il avait eu maintes fois, envers elle, des procédés courtois; et il avait souvent fait montre, avec même quelque affectation, d'un esprit de libéralisme, qui ressemblait, pouvait-on croire, à un certain détachement, au moins éventuel, au sujet de la forme du gouvernement. Au fond, il était attaché à la forme constitutionnelle du Régime de juillet 1830, plus qu'aux principes de la Royauté ; mais surtout, et c'était ce qui lui conciliait les sympathies de la Gauche, il était passionnément l'adversaire de tout ce qui ressemblait, de près ou de loin, au Césarisme. Son attitude à l'Assemblée nationale, pendant la discussion de la Constitution, et lorsqu'il fallut la mettre en œuvre, lui avait créé une situation à part dans le nouveau Régime, et le désignait pour le rôle de négociateur autorisé entre les partis. Ce rôle lui était rendu facile par les relations aimables qu'il avait toujours entretenues avec tous les membres de l'Assemblée nationale. Ce n'est pas qu'il fût exempt de préjugés — qui n'en a? — mais encore, il savait s'entremettre dans la mêlée, sans trop d'embarras.

M. le duc Decazes était de son côté venu à l'Elysée. C'était un esprit dégagé de préventions et sans raideur, rompu aux négociations et aux affaires, sans grande passion pour aucun parti politique, quoique, par relations mondaines et par esprit de caste relativement moderne, il eût plutôt une tendance vers la monarchie. Il n'etait pas

exempt d'un certain machiavélisme, par goût de diplomatie ; il avait moins de rondeur mais plus d'entregent que M. le duc Pasquier. Il mettait volontiers en tout du dilettantisme ; et par goût, par ses tendances naturelles aussi et par esprit de conduite, il était éloigné des mesures violentes et des câbles rompus. Dans le cas présent, il devait opiner pour la prudence, vers laquelle le Maréchal inclinait.

Les deux ducs avaient dû donner au Maréchal des conseils de modération, et, au point de vue constitutionnel, des avis conciliateurs. C'est à la suite de ces entrevues que l'Elysée fit publier dans l'agence Havas une note destinée à donner à l'acte du 16 mai un sens pacifique et de pur constitutionnalisme. « Le Président de la République, disait la note, a reçu ce matin plusieurs personnages politiques. Le Président a exprimé à tous sa ferme volonté de maintenir la politique de paix avec toutes les puissances, et de réprimer avec la plus grande fermeté les démonstrations ultramontaines qui pourraient se produire. » — Le Maréchal ne s'exprimait pas autrement que nous l'avions fait nous-même dans notre ordre du jour du 4 mai, qui pourtant, disait-on, l'avait ému au point de lui faire prendre des résolutions extrêmes.

En même temps, dans une lettre publiée à dessein, le Maréchal conjurait M. le duc Decazes de conserver son portefeuille des Affaires étrangères.

Et enfin, une note officielle, publiée dans l'agence Havas, faisait connaître que le Maréchal avait fait prier M. Dufaure de venir à l'Élysée. Mais ce

vieux parlementaire avisé prétexta de sa santé ; et il s'excusa, en ajoutant que, d'ailleurs, dans les circonstances présentes, il ne pouvait être d'aucune utilité. D'autre part, divers indices, peu connus mais révélateurs, apprennent que quelques membres du Centre gauche avaient été pressentis en vue de constituer un nouveau ministère, et qu'ils n'en étaient pas éloignés.

La lettre au duc Decazes, et surtout la publicité qui lui fut donnée, avaient sans aucun doute pour but, dans la pensée du Maréchal, de calmer l'émotion publique qui, évidemment, le surprenait, en raison de ses propres dispositions, et de faire comprendre qu'il n'entendait nullement donner un autre cours à la politique intérieure, telle qu'il l'avait correctement pratiquée depuis l'établissement du nouveau Régime.

La voici :

« Paris, 17 mai 1877.

« Mon cher Duc,

« Les circonstances ne m'ont pas permis de conserver au Pouvoir le dernier cabinet dont vous faisiez partie.

« Je veux cependant qu'il soit bien compris que j'entends maintenir avec les puissances étrangères les relations amicales et confiantes que vous avez su entretenir avec elles. Nulle atteinte ne doit y être portée, et rien ne doit être changé à la politique extérieure que vous représentez si habilement et si dignement.

« Je fais donc appel à votre patriotisme et je

vous prie de rester au poste où je vous ai appelé il y a plus de trois années, aussi longtemps que vous ne pourriez l'abandonner sans dommage pour la chose publique.

« Recevez, mon cher duc, la nouvelle assurance de mon sincère attachement. »

« *Le Président de la République*,
« Maréchal DE MAC-MAHON,
duc DE MAGENTA. »

*
* *

Mais ces efforts tendancieux, ces dispositions conciliantes allaient se briser contre un autre parti pris directement opposé. La fraction avancée du parti républicain, et son chef M. Gambetta, avaient déjà pris avantage de l'aventure du 16 mai, et on a vu que, dès le premier moment, ils avaient cherché à entraîner toutes les fractions de la Gauche dans une action commune de résistance, comme s'il se fût agi de répondre, par un acte de force révolutionnaire, à ce qu'on appelait un coup d'État. Au Centre gauche, nous avions résisté à cet entraînement, en refusant de nous prêter à la réunion plénière qui devait être tenue le soir du 16 mai au Grand-Hôtel. En ce qui me concerne, j'ai toujours détourné les républicains modérés de ces réunions plénières, qui sont de véritables pièges tendus à la bonne foi des politiques, et dans lesquels ils ne sont tombés que par aveuglement ou par une extrême innocence. Ce fut seulement après que j'eus fait prendre cette résolution par mes amis que, dans la

nuit du 16 au 17, je reçus un mot d'un homme très au courant de ce qui se passait et qui me disait : « J'apprends de source certaine que c'est la présentation de l'ordre du jour adopté hier au Grand-Hôtel qui servira de justification à un ministère de Droite. On les embarrassera énormément si l'on se tait ; et le plus fin serait encore de proposer une résolution exprimant le regret de la Chambre de la chute du cabinet républicain. »

C'était évidemment un avis, peut-être même un conseil, que l'on me faisait parvenir par une voie indirecte. Mais eussé-je voulu m'en inspirer, pour enrayer le mouvement passionné qui entraînait en ce moment tout le monde, même les esprits les plus tempérés, j'aurais fait un effort vain, et je n'aurais rien empêché.

Les choses allaient se passer comme le disait le bienveillant correspondant resté anonyme, qui m'avait fait parvenir cette note. Dans la soirée, la réunion semi-plénière du Grand-Hôtel avait été tenue, dans un grand trouble d'esprit, mais avec une réelle modération de langage au moins apparente. Gambetta y exposa l'objet de la réunion, qui était de faire adopter une résolution. On déposerait, le lendemain 17, dès l'ouverture de la séance de la Chambre, une demande d'interpellation, tendant à l'adoption d'un ordre du jour; et il développait cet ordre du jour. La proposition fut adoptée sans débat.

Le lendemain donc, le 17 mai, dès l'ouverture de la Chambre, le président de la Gauche républicaine, M. Devoucoux, demanda à interpeller les ministres

au sujet de la crise ministérielle. M. Christophle, seul ministre qui fût à son banc, dit qu'il n'avait ni mandat de ses collègues, ni qualité pour donner des explications sur la crise. Il demanda que l'on remît le débat au lendemain. C'eût été un sursis, et un temps donné à la réflexion. Mais c'était justement ce qu'on ne voulait pas. Gambetta prit la parole pour développer l'interpellation. Son langage fut modéré, et son ton fut respectueux à l'égard du Président de la République. « Nous lui disons, déclarait-il, monsieur le Président de la République, restez dans la Constitution, toujours dans la Constitution, et dédaignez les conseils perfides des conseillers que vous ne trouveriez pas, à l'heure des dangers qu'ils auraient eux-mêmes déchaînés. »

Le comte Durfort de Civrac, au nom de ses amis de la Droite, déclara qu'il tenait cette interpellation, faite en l'absence d'un ministère responsable, comme un acte inconstitutionnel, une entreprise de violence contre le Pouvoir exécutif, et qu'il ne pouvait s'y associer. »

Sans autre discussion, le Président lut l'ordre du jour proposé au nom d'une fraction des Gauches, et qui était ainsi conçu :

« La Chambre, considérant qu'il lui importe dans la crise actuelle, et pour remplir le mandat qu'elle a reçu du pays, de rappeler que la prépondérance du pouvoir parlementaire s'exerçant par la responsabilité ministérielle est la première condition du gouvernement du pays par le pays, que les lois constitutionnelles ont eu pour but d'établir, déclare que la confiance de la majorité ne saurait être acquise

qu'à un cabinet libre de son action et résolu à gouverner suivant les principes républicains, qui peuvent seuls garantir l'ordre et la prospérité au dedans et la paix au dehors, et passe à l'ordre du jour : signé par Devoncoux et Lepère. »

C'était l'ordre du jour proposé la veille au Grand-Hôtel, et adopté alors par la réunion des Gauches, moins le Centre gauche.

L'eussé-je voulu, il m'eût été impossible de suivre le conseil qui m'avait été envoyé la nuit précédente, et d'essayer d'enrayer le mouvement. Dès ce moment, le câble était rompu. Contre le gré du Maréchal, la vieille querelle d'ordre constitutionnel avait repris feu. D'un côté se retrouvaient les adversaires intransigeants de la République, partisans des Régimes monarchiques d'espèces variées ; de l'autre côté le parti républicain tout entier, animé, les uns d'esprit de violence, d'autant plus vif qu'ils s'étaient crus plus près de mettre la main sur le Pouvoir ; les autres, irrités d'une agression qu'ils jugeaient sans excuse : tous unis pour la défense des institutions qu'ils croyaient menacées. Le résultat final fut de resceller l'alliance des groupes républicains qui tendaient déjà à se séparer.

D'autre part, et comme une conséquence forcée de la situation, le Maréchal allait être contraint de remettre le gouvernement aux mains d'ennemis invétérés et connus de la République, ce qui allait donner à l'acte du 16 mai un caractère d'agression contre la loi constitutionnelle elle-même, et de quasi révolution.

CHAPITRE X

LE MINISTÈRE DU SEIZE MAI
PROROGATION DES CHAMBRES

On avait mandé par télégramme à M. de Fourtou, à ce moment en province, de rentrer à Paris. M. le duc de Broglie fut, de son côté, appelé à l'Élysée; et dans ce cas extrême, le Maréchal fut amené à constituer, sur l'heure, un Gouvernement, avec des hommes à qui il ne songeait guère, quand il avait congédié M. Jules Simon. Mais la soudaineté avec laquelle ce ministère apparut sur la scène, tout d'une pièce, prouve qu'il était déjà formé à l'avance et prêt à prendre le pouvoir, dès que l'occasion s'en présenterait. Et c'est ainsi que l'acte du 16 mai prit tout à coup une apparence anticonstitutionnelle. Dès le 18 au matin, le *Journal officiel* publiait la liste des membres du nouveau ministère; c'étaient :

M. le duc de Broglie, ministre de la Justice, président du Conseil;

M. de Fourtou, ministre de l'Intérieur;

M. Caillaux, aux Finances;

M. Brunet, à l'Instruction publique;

M. Paris, aux Travaux publics;

M. le vicomte de Meaux, à l'Agriculture et au Commerce;

M. le duc Decazes, aux Affaires étrangères;

M. le général Berthaud, à la Guerre, chargé de l'intérim de la Marine, par suite de la démission de M. l'amiral Fourichon;

M. le baron Reille était sous-secrétaire d'État à l'Intérieur.

Les noms seuls des nouveaux ministres étaient tout un programme. Du moins, dans l'état d'esprit où se trouvait la Chambre des députés, on considéra le nouveau gouvernement comme une sorte de réédition du 24 mai 1873, lorsqu'on avait renversé M. Thiers dans le dessein de substituer la Monarchie à la République. Les ministres, sans s'expliquer sur ce point, jugèrent utile d'annoncer leurs intentions, sans en faire connaître le fond, sous une forme quasi brutale. Ils firent paraître, dans l'agence Havas, une note ainsi conçue : « La politique de M. le Président de la République se résume en deux mots : à l'intérieur, l'ordre public rigoureusement maintenu; au dehors, la paix scrupuleusement sauvegardée. Le Gouvernement dirigera tous ses efforts vers ce double but, que lui commandent à la fois les intérêts et les vœux de la nation. M. le Maréchal de Mac-Mahon compte, pour le seconder dans cette tâche patriotique, sur le patriotisme de tous les bons citoyens. »

Il y avait dans ce communiqué officiel une affectation visible à placer en vedette, et comme Pouvoir dominant, le Président de la République seul, en face du pays, sans tenir aucun compte du Pouvoir parlementaire. On accentuait ainsi l'acte du Seize Mai, en lui donnant une signification propre à

réveiller les inquiétudes du parti républicain, si susceptible à l'endroit des menées monarchistes. De là une agitation violente à Versailles et à Paris.

Pendant la durée de l'Assemblée nationale, les partis politiques, à Droite comme à Gauche, en dehors des séances, et sous forme de groupes aux dénominations diverses, avaient joué un rôle actif et même prépondérant dans la politique. Leur action collective ou individuelle était toute-puissante. Ceux de leurs membres qui étaient en vue avaient une influence considérable. On était plein alors de l'esprit de représentation nationale; on avait foi dans le régime constitutionnel; on avait foi en soi-même; on était sincère et croyant, s'il est permis d'appliquer à la politique cette expression faite pour la foi religieuse.

Chaque parti travaillait avec ardeur, et à part soi, au succès de sa politique particulière, et poursuivait son œuvre, dans des réunions qui avaient chacune leur désignation propre et leurs sièges distinctifs. Cette organisation intérieure des partis avait survécu à l'Assemblée nationale, et s'était continuée sous le nouveau Régime, avec cette seule différence que les partis s'étaient réorganisés, sous la même appellation, mais en groupes séparés appartenant, les uns au Sénat, les autres à la Chambre des députés. Chaque parti jouait donc, en dehors des Chambres et dans les Chambres mêmes, un rôle actif et particulier : ils constituaient des sortes de personnalités remuantes et bruyantes, dont les faits et gestes étaient aussitôt et partout connus et interprétés.

Après la journée du Seize Mai toutes les passions

d'antan se réveillèrent frémissantes. La Presse redevint passionnée et retentissante. Ce ne furent que réunions, convocations, discours à la cantonade et résolutions, le tout aussitôt répandu par mille publications diverses.

Nous nous étions, au Centre gauche, abstenus de nous associer aux premières manifestations fiévreuses et trop hâtives des Groupes de l'Union républicaine et de la Gauche, qui avaient cédé à l'impulsion de Gambetta et de ses amis. Mais la composition du Ministère et ses premiers actes avaient une signification telle, qu'il nous parut que la question en jeu cessait d'être une question de conduite intérieure des partis, et qu'elle avait pris le caractère d'une agression d'ordre constitutionnel contre la République. Dès lors, notre attitude devait changer, et nous crûmes qu'il était conforme à notre politique et aux faits du jour de nous ranger parmi tous les défenseurs des institutions.

Aussitôt après l'apparition, au *Journal officiel*, de la composition du Ministère, je convoquai, dans la journée du 18 mai, le Centre gauche ; et les journeaux du soir publièrent le compte rendu de notre séance, dans les termes suivants :

« Le Centre gauche vient de se réunir sous la présidence de M. de Marcère. A l'unanimité, l'importante déclaration suivante a été adoptée : « le Centre gauche a toujours suivi une ligne politique très modérée, très réservée. Il n'entend pas se départir de cette attitude. Bien qu'il n'ait pas été d'avis de s'associer à la réunion plénière, il a voté à l'unanimité l'ordre du jour proposé. Aujourd'hui,

sans abandonner cette ligne politique, il croit qu'en présence de la situation nouvelle créée par l'apparition du nouveau Ministère, en tête duquel se trouve un homme qui, au 24 mai, avait tenté la restauration monarchique, il croit qu'il est prudent de s'associer étroitement à toutes les nuances républicaines pour défendre nos institutions. »

Gambetta et ses amis avaient pu croire au premier moment, que les circonstances étant devenues pour eux favorables, ils pourraient prendre la direction de la République. Mais déjà, ils avaient compris que leur heure n'était pas encore venue. Ils se rendaient compte, à de certains indices, que l'opinion publique, très portée à soutenir un Gouvernement républicain, était très éloignée de tout Régime qui eût eu un caractère révolutionnaire. D'autre part, l'accession au Pouvoir de chefs de parti notoirement hostiles au Régime républicain, et soupçonnés de travailler à la restauration d'un trône, était pour les faire réfléchir sur la révélation prématurée et sur la témérité de leurs espérances, et de leur attitude. De nouveau, la République allait courir de réels dangers. Avec l'habileté cauteleuse qu'ils mirent dans leur conduite, aussi longtemps que les partisans de la monarchie avaient pu jouer du spectre jacobin aux yeux de la population, ils comprirent que leur intérêt voulait qu'ils s'effaçassent, encore une fois, derrière le Centre gauche. Il s'agissait de rassurer l'opinion sur les suites de l'aventure du 16 mai, et de donner l'impression que ce seraient les républicains modérés qui resteraient à la tête du mouvement

politique de résistance contre les entreprises dénoncées de l'Élysée.

On communiqua donc à la Presse une note ainsi conçue :

« Les trois Groupes républicains, adoptant les résolutions votées par le Centre gauche, viennent de décider qu'en présence de la gravité de la situation, toutes les fractions de la Gauche ne devraient plus former qu'une seule réunion plénière. » C'était remettre au Centre gauche la direction de la politique, c'était reconnaître que l'on avait encore besoin de lui.

Tout d'ailleurs était à la guerre ; et au milieu de cette effervescence des partis, on apprit que le nouveau Ministère avait résolu de suspendre les séances des Chambres pendant un mois, ainsi que l'y autorisait la Constitution. La résolution était sage. Il était sensible que dans l'état où se trouvaient tous les esprits, aucune délibération n'eût été possible.

Le message de prorogation fut lu au Sénat par M. le duc de Broglie ; à la Chambre par M. de Fourtou. M. Bérenger au Sénat, Gambetta à la Chambre essayèrent de parler. Le règlement, sur lequel s'appuyèrent les ministres, s'opposait à ce qu'on leur laissât prendre la parole. Mais le tumulte fut tel que les ministres ne purent qu'à grand'peine donner lecture du message du Président de la République. Toutefois, le décret de prorogation des séances fut lu, et coupa court à tout. Gambetta voulait, à toutes forces, escalader la tribune, mais le président Grévy dit :

« Après la lecture du décret d'ajournement, il ne

peut plus y avoir ni discussion, ni délibération. Mais ceux qui croient devoir faire des propositions au sujet du message, pourront les présenter à la rentrée de la Chambre, conformément à leur droit et aux précédents. Restez donc dans la légalité ! — Restez, je vous le répète, dans la légalité ! — Restez-y avec sagesse, avec fermeté et avec confiance ! »

Grévy, dans les circonstances tragiques, parlait avec une grande dignité, et avec un ton d'autorité imposant. Après qu'il eut parlé, et dans ce milieu, tout rempli d'effluves orageux et de violentes émotions, on sentit que de gros événements se préparaient.

La séance était levée ; nous étions en foule dans les grandes galeries du Palais, et tout aussitôt un mot d'ordre circula qui nous appelait, j'entends tous les membres de la Gauche indistinctement, dans la grande salle de l'hôtel des Réservoirs, pour délibérer sur ce qu'il convenait de faire.

J'y allai comme les autres ; et je fus appelé, en qualité de président du Centre gauche, à présider cette assemblée qui réunit tous les groupes, depuis le Centre gauche jusqu'à l'Extrême gauche. C'était indiquer déjà que les Républicains entendaient donner à la politique de lutte à laquelle ils étaient appelés, un caractère de modération et de sage libéralisme qui caractérisait notre groupe. Calcul ou sagesse, cette désignation à la présidence était déjà faite pour faire incliner de notre côté l'opinion publique, qui, pour une grande part, aurait été plutôt, à ce moment-là, disposée à se ranger derrière le Maréchal. Les partis politiques enfiévrés n'étaient

pas alors au diapason de l'opinion publique. Cette opinion ne se rangea plus tard derrière eux qu'à la suite des excès commis par les ministres pendant la période électorale.

A peine installé au bureau, j'exposai brièvement les motifs de notre réunion; et je demandai qu'on rédigeât une adresse à la nation, afin qu'elle ne se méprît pas sur les causes de la crise ouverte, et afin de la faire juge entre l'Élysée et nous. Cette motion adoptée, on désigna quelques membres, au nombre desquels je me trouvais appelé, pour rédiger cette adresse. En fait, elle fut rédigée sur l'heure par Spuller, un des principaux lieutenants de Gambetta, et rédacteur à *la République française*. Proposée ensuite à l'agrément de l'Assemblée, cette motion fut adoptée sans discussion, et signée par tous les membres présents. Quelques députés absents envoyèrent leur adhésion publique, entre autres M. Thiers, qui voulut joindre sa signature aux nôtres. Le nombre de signataires fut de 363.

Ce nombre de 363 devint immédiatement fatidique comme celui des 221 de la Chambre des députés de 1830. Il prit, sur l'heure, un sens complexe. Il représenta l'opposition républicaine contre ce que l'on croyait alors une tentative nouvelle de restauration d'un trône. On opposa partout les 363 aux divers partis de groupes monarchiques. Ce chiffre enfin devint un titre et un symbole. Il représentait le droit parlementaire en face du pouvoir personnel revendiqué, croyait-on, par M. le Maréchal. Il devint le mot d'ordre des élections qui

allaient se faire; et il a désigné, pendant longtemps, comme un titre d'honneur, les membres de la Gauche qui signèrent, ce jour-là, l'adresse.

De son côté, le Sénat jugea nécessaire de s'associer à notre action. Les bureaux des groupes de Gauche au Sénat rédigèrent et publièrent une déclaration ainsi conçue : « Les trois groupes de la Gauche du Sénat, réunis en assemblée générale... Considérant qu'il importe de rassurer la France, expriment la ferme conviction que le Sénat ne s'associera à aucune entreprise contre les institutions républicaines, et déclarent qu'ils résisteront avec énergie à une politique menaçante pour la paix publique. »

Les termes mêmes de cette adresse indiquent quel était l'état d'esprit du monde politique à cette heure précise. Les hommes les plus sages par tempérament et par situation, interprétaient les faits accomplis par le Maréchal comme une menace pour les institutions, et ils crurent devoir prendre une attitude de résistance décidée.

Ainsi, par un concours de circonstances, dans lesquelles la volonté préconçue de changer le cours des choses n'avait été pour-rien : faiblesse du pouvoir ministériel, coup de tête du Maréchal, absence de sang-froid, résolutions hâtives ; par hasard en quelque sorte, tout semblait être remis en question ; et, après qu'on avait eu tant de peine à fonder un établissement public constitutionnel, on semblait être à la veille d'un nouveau cataclysme. Et cela rappelle, quand on y songe, quand on aperçoit, comme un abîme, les événements qui s'accomplissent à l'heure précise où j'écris ces lignes, cela

rappelle le mot de Talleyrand à qui, au milieu de circonstances tragiques, quelqu'un demandait : « Comment cela finira-t-il ? » et qui répondit : « Cela finira par hasard ».

Il me reste à expliquer comment finira cette tragique histoire. Nous nous trouvions ramenés presqu'à l'époque de l'Assemblée nationale, où les institutions politiques sorties des événements, à peine ébauchées, et sans cesse à la merci d'un vote de l'Assemblée souveraine, paraissaient chaque matin menacées de sombrer pendant la journée. Cette fois encore, comme auparavant, la politique sage et pratique, c'est-à-dire sortant de la nature des choses, la politique libérale et républicaine du Centre gauche devait avoir raison des tentatives vaines des partisans d'une restauration monarchique, sur laquelle ils ne pouvaient s'accorder. Mais cette fois encore, le parti républicain teinté de jacobinisme, après que les hommes du Centre gauche eurent remis les choses en bon état, crut le moment venu enfin d'écarter l'élément modéré de son chemin, et de substituer à la République libérale ce qu'ils appelèrent la *vraie* République. Ils y réussirent alors, et l'élévation de M. Jules Grévy à la présidence de la République consacra leur triomphe. C'est ce qui me reste à raconter.

Et toutefois, il convient de mener le présent récit jusqu'à la dissolution de la première Chambre des députés élue au début de la République installée le 1er janvier 1876, sous des auspices qui avaient semblé si favorables !

Cette Chambre, en effet, avait été élue sous d'heureuses prémices. On ne peut s'empêcher de constater avec tristesse, qu'un établissement fondé, avec l'assentiment si plein d'élan de la France, à ses premiers jours, ait duré si peu !

CHAPITRE XI

DE LA PROROGATION A LA DISSOLUTION (1)

La Chambre avait donc été prorogée, et sa prochaine dissolution ne faisait alors de doute pour personne ; aussi de tous les côtés se préparait-on déjà à la campagne électorale, que, pour son propre compte, le ministère se hâta d'ouvrir. Mesures de police, instructions ministérielles, remontrances et vigoureux conseils ou plutôt des ordres adressés à la magistrature des parquets, menaces sous forme de bons avis donnés aux fonctionnaires : tout l'appareil renouvelé de l'Empire enfin, destiné à faire trembler ou à soumettre le suffrage univerel, fut mis en œuvre sans mesure, et on peut dire sans vergogne.

Un des premiers soins du ministère fut de renouveler le personnel des agents. Les numéros du *Journal officiel* des 20, 21, 22 mai étaient pleins de décrets faisant et défaisant des préfets, des secrétaires généraux, des sous-préfets ; d'autres suivirent, et le personnel de toutes les administrations fut plus ou moins bouleversé. Ce sont les tristes lende-

(1) Les lecteurs qui désireraient sur cette période de plus amples détails les trouveront dans le volume le *Seize Mai,* où je lui ai consacré plusieurs chapitres.

mains des révolutions. Je les ai connus ; mais il me sera permis de dire que la dureté de ces exécutions peut être rachetée par l'esprit et par les intentions qui y président; et que tel ne fut pas le cas des mesures prises par le ministère de Broglie.

Des préfets et d'autres fonctionnaires qui avaient été maintenus en place sous le ministère Dufaure, bien que, par leur origine, ils appartinssent au 24 mai, se remirent sans trop de peine, et plusieurs avec zèle, au service du gouvernement nouveau; mais dans des vues très différentes de celles qu'ils avaient accepté de servir. La tentation fut plus forte que la fidélité à leurs engagements.

Toutefois, dans ces sauts de vent si fréquents, en temps de révolution, l'attitude changeante des fonctionnaires publics n'est pas toujours à blâmer. Il arrive fatalement que de bons serviteurs suivent par nécessité les fluctuations de la politique. Des devoirs de famille impérieux peuvent s'imposer à eux dans la direction de leur vie. Le sort de cette catégorie de fonctionnaires est, sous ce rapport, pénible : et la fréquence des changements de la politique intérieure, qui met en relief leur versatilité forcée, n'a pas peu contribué à diminuer la considération autrefois attachée aux emplois publics. Cette versatilité ne justifie pas l'esprit d'exclusivisme qui, sous des prétextes de politique, a pesé souvent avec une rigueur injuste sur de bons serviteurs de l'État.

Le parti républicain, de son côté, ne restait pas inactif. Profitant de la suspension des séances de la Chambre, les députés de Gauche s'étaient rendus

dans leurs circonscriptions, reprenaient contact avec leurs électeurs, et commençaient, tant par la presse que par des discours ou des entretiens rendus publics, une propagande dont l'effet ne devait pas tarder à se produire. Le ministère s'en effraya. Aveuglé par la passion de couper court à cette propagande, et dans le désir de l'arrêter, M. de Fourtou n'imagina rien de mieux que d'envoyer aux préfets la circulaire suivante :

« **Paris, le 31 mai 1877.**

« Monsieur le Préfet,

« Dans sa circulaire aux procureurs généraux, le Président du Conseil, ministre de la Justice, a rappelé que la loi frappe, non seulement les fausses nouvelles propagées par les voies de la presse, mais aussi le mensonge, sous quelque forme qu'il se produise, dès qu'il est proféré publiquement.

« Les rapports qui vous parviennent ont dû vous signaler la diffusion, dans votre département, des bruits les plus alarmants et les plus perfides répandus par les ennemis du repos public. Le prétendu trouble apporté aux transactions commerciales par l'acte patriotique du 16 mai, l'état de nos relations internationales, sont le plus ordinairement le thème servant aux adversaires du gouvernement à répandre de fausses nouvelles de nature à troubler la tranquillité publique.

« Si ces fausses nouvelles sont répandues dans les lieux où le public est admis, tels que les cabarets, spectacles, etc., le délit est caractérisé par le discours tenu ou la parole dite en public comme il le

serait par la publication dans le journal, et vous devrez, chaque fois que des délits de ce genre vous seront signalés, en déférer immédiatement les auteurs à la justice.

« Vous voudrez bien donner des instructions, en ce sens, aux fonctionnaires placés sous vos ordres, notamment aux commissaires de police. Vous me signalerez d'ailleurs les cafés, cabarets et débits de boissons que leurs propriétaires laisseraient se transformer en lieux de propagande, et vous m'en proposerez la fermeture par application de l'article 2 du décret du 29 décembre 1851.

« Recevez, etc.

« *Le ministre de l'intérieur,*

« DE FOURTOU. »

Ce n'est pas sans un sentiment pénible que l'on trouve dans un document officiel de pareilles incitations à l'inquisition et au mouchardage, si contraires au caractère français. Il a fallu, depuis lors, descendre jusqu'au degré où nous sommes, pour trouver des analogies à ces procédés de gouvernement.

Ce n'était rien moins que l'inquisition planant sur la pensée même, exprimée dans de simples conversations, par des propos entre amis, échangés n'importe où. On imagine aisément que de pareilles instructions devaient être appliquées dans leur sens le plus aigu par un personnel administratif et judiciaire, poussé à tous les genres de zèle par ses chefs hiérarchiques, et talonné par la crainte de l'échec final d'une entreprise à laquelle son propre sort était

lié, et dont l'issue n'était pas sans inspirer des inquiétudes aux esprits avisés. On hésitait maintenant devant la dissolution, qui, quelques semaines plus tôt, paraissait l'unique moyen de salut ; c'est que, dans la Droite du Sénat, des mécontentements s'étaient fait jour qui pouvaient faire craindre sur le résultat des élections.

Il fallut mettre en jeu le Maréchal lui-même, déjà trop engagé pour revenir en arrière. Il se prêta à employer son influence personnelle pour rassembler ses troupes ; et à la rentrée des Chambres, le 16 juin, le ministère apportait au Sénat une proposition de dissolution...

Cette dissolution était prévue par tout le monde. Elle était d'ailleurs rendue inévitable par la résolution prise dans les groupes des Gauches des deux Assemblées, et rendue publique, de ne voter aucun crédit, sauf ceux destinés à la reconstitution des forces militaires ; à plus forte raison, de ne pas voter le budget, tant que l'on ne serait pas rentré dans les règles constitutionnelles ; autrement dit, aussi longtemps que l'on aurait devant soi le ministère de Broglie.

Il était évident que M. le Maréchal se trouvait dans la nécessité absolue d'user de sa prérogative, en demandant au Sénat de prononcer la dissolution de la Chambre, puisqu'il lui était devenu impossible de gouverner avec celle qui avait été élue en février 1876.

*
* *

A la première séance du Sénat, en effet, M. le duc

de Broglie lut le projet de résolution de dissolution, en demandant l'assentiment de cette Assemblée. Dans le passage le plus saillant de ce projet, on faisait dire au Maréchal : « Je m'adresserai avec confiance à la nation. La France veut comme moi maintenir intactes les institutions qui nous régissent ; elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme ; elle ne veut pas qu'en 1880, *le jour où les lois constitutionnelles pourront être revisées*, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays. Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions, et choisira pour ses mandaires ceux qui *promettront de me seconder.* »

On ne pouvait annoncer plus clairement l'ère de nouveau ouverte des candidatures officielles. Mais surtout, lorsqu'un tel langage était tenu par des ministres voués à l'idée d'une restauration monarchique, on ne pouvait se méprendre sur le sens de l'allusion faite à l'échéance d'une revision, prévue et renvoyée à l'année 1880, mais qui pourrait être rapprochée, selon le résultat des élections.

Le même jour, 6 juin, la Chambre des députés étant en séance, le président Grévy donna lecture d'une demande d'interpellation déposée à la séance du 18 mai.

Elle était ainsi conçue :

« Les soussignés, considérant que le ministère annoncé ce matin (le 18 mai) par le *Journal officiel*

est composé des hommes dont la France a déjà condamné la politique ;

« Que leur présence au Pouvoir compromet la paix intérieure et extérieure ;

« Demandent à interpeller le Gouvernement sur la composition du cabinet.

« *Signé* : DE MARCÈRE, DEVOUCOUX, DE RÉMUSAT, LEPÈRE, FLOQUET, LEBLOND, CAMILLE SÉE, FRANCK-CHAUVEAU, DRUMEL, BRISSON, MADIER DE MONTJAU, LEFÈVRE, DRÉO, LOCKROY, SPULLER, LOUIS BLANC, BERNARD-LAVERGNE, DANELLE-BERNARDIN, LAUSSEDAT, TIRARD, MARCELLIN PELLET, ALBERT GRÉVY, JOURNAULT, ROBERT DE MASSY, FAYE, DE MAHY. »

Les signataires étaient tous membres des bureaux des trois groupes de la Gauche.

M. Bethmont la développa. Aussitôt, le Ministre de l'intérieur lui succède à la tribune.

M. de Fourtou y monta d'un pas résolu, et le prit tout d'abord sur un ton agressif :

« Messieurs, dit-il, je ne répondrai que peu de mots au discours que vous venez d'entendre. Il me semble qu'un long débat devant vous, à l'heure présente, serait superflu. Le désaccord qui existe entre la majorité de cette Assemblée et le Président de la République est tellement profond, tellement absolu qu'il ne peut sortir de nos délibérations rien qui motive, soit ici, soit au dehors, une situation politique nette, précise, dévolue désormais au seul jugement de la nation. *(Approbation à droite.)*

« Nous n'avons pas votre confiance, vous n'avez pas la nôtre. » *(Nouveaux applaudissements à droite.)*

Un membre à gauche. — « Nous avons le pays. »

Un mot de son discours donna lieu à un incident qui fit un énorme effet, et qui eut un retentissement prodigieux.

Il venait de dire : « Oubliant que les hommes qui sont au Gouvernement aujourd'hui sortaient des élections de 1871, qu'ils avaient fait partie de cette Assemblée nationale dont on peut dire qu'elle a été la pacificatrice du pays et la libératrice du territoire... » Il n'avait pas achevé sa phrase que l'un de nous se leva comme mû par un ressort. C'était Gailly, député des Ardennes, maire de Charleville où il avait vaillamment subi le bombardement et l'occupation des Allemands, âme droite et forte, honoré entre tous. Il siégeait auprès de moi. Il s'était levé; et, désignant de sa main étendue M. Thiers qui était assis sur un des bancs de la Gauche, au-dessous et un peu à droite de lui. « Le libérateur du territoire, dit-il d'une voix vibrante qui remplit toute la salle, le voilà! (1) » Presque en même temps que lui, Casimir-Perier s'était levé, lui aussi, et faisant le même geste, répéta les mêmes mots. Et aussitôt toute la Gauche de l'Assemblée, qui remplissait les deux tiers des gradins, se lève et redit, avec des cris vingt fois répétés : « Le libérateur, le voilà! » Les tribunes, bondées d'une foule

(1) Je ne sais quel peintre beaucoup plus tard, par ignorance du fait ou par courtisanerie, a peint un tableau de cet épisode où il représente Gambetta faisant le geste et disant les paroles de Gailly. La vérité est que Gambetta joua le rôle et fit le geste que nous faisions tous en nous associant à la parole et au geste de Gailly.

aussi passionnée en ce moment que la Chambre elle-même, étaient en proie à la même agitation. Les spectateurs, debout, joignaient leurs cris et leurs applaudissements à ceux des députés. Et pendant ce temps-là, Grévy, impuissant à réprimer un tel mouvement qui emportait tout le monde et lui-même sans doute, semblait, par son silence même, s'associer à cette manifestation. M. de Fourtou, à la tribune, impassible, en apparence, devant ce spectacle terrifiant pour un orateur, restait interdit et sans voix.

Combien de temps dura cette sorte d'apothéose? je ne sais. Elle dura longtemps. Pendant ce temps-là, M. Thiers, comme écrasé sous cet enthousiasme qui le payait de tant d'ingratitude, était resté seul assis, cloué sur son banc, la tête baissée et ne pouvant retenir ses larmes. Ce fut un spectacle inoubliable, une de ces scènes merveilleuses qui sortent, en France, de l'âme des foules, dont le sens artistique supérieur donne à de telles manifestations je ne sais quelle beauté et quelle grandeur, lorsqu'une idée noble ou un sentiment généreux les soulève.

M. de Fourtou, reprenant son discours à la suite de ce passionnant épisode, s'appliqua à prendre à parti le *Radicalisme* dont il trouvait l'expression dans les *Cahiers aux Électeurs*, connus sous le nom de Programme de Belleville de 1869. En s'attaquant au député du XX[e] arrondissement, le ministre de l'Intérieur tombait dans l'erreur commune à ses collègues du ministère qui, en désignant Gambetta comme le vrai chef du parti républicain, grandissaient singulièrement, aux yeux du pays, un homme

dont ils ravivaient la popularité, justement acquise pendant la défense nationale, mais très atteinte et presque effacée depuis.

Ainsi mis en cause, Gambetta sut très habilement, quoique ayant l'air de s'en défendre, souligner la position hors rang que lui assignait le discours du ministre de l'Intérieur. « M. de Fourtou, dit-il, a déroulé un long discours à la partie personnelle duquel je dois une brève réponse » et il ajoutait : « Je ne m'attendais pas à entendre dire qu'une des raisons principales qui ont amené la prise du pouvoir qui nécessitait, à ce qu'on prétend, la séparation des mandataires du pays était un programme électoral développé par moi en 1869 » ; puis emporté par son sujet, en proie à la fièvre qui secouait alors tout le monde, surexcité par la tempête d'injures et d'invectives qui pleuvait sur lui, il déploya tous ses dons oratoires, et fit une de ses belles et vigoureuses harangues, où il s'inspira de l'état violent des esprits et des circonstances presque tragiques du moment.

Son discours motiva l'intervention de deux membres du gouvernement. A la séance du 19 juin, le duc Decazes prononça un long discours où il essayait de rassurer l'opinion publique très inquiète des bruits de guerre qui couraient. Il prétendit que l'acte du 16 mai n'avait fait que rendre plus solide et plus durable la paix. M. Paris répondit à l'autre partie du discours de Gambetta : en un langage modéré et quasi conciliant, le ministre des Travaux publics montra ce qu'étaient, ce que voulaient les conservateurs et le Maréchal.

Cette fiévreuse discussion à laquelle prirent encore part MM. Jules Ferry, Louis Blanc et Léon Renault, dura trois séances ; elle se termina le 20 juin sur un ordre du jour qui fut porté à la tribune par le comte Horace de Choiseul. Il était un des nôtres. Afin d'éclairer le pays sur la signification vraie de notre résistance, c'étaient toujours des hommes connus pour leur haute honorabilité et pour la modération de leurs opinions que l'on choisissait pour porter les coups décisifs. M. le comte Horace de Choiseul monta donc à la tribune, et il lut l'ordre du jour suivant signé par les présidents des groupes de la Gauche :

La Chambre des députés,

Considérant que le ministère formé le 17 mai par le Président de la République, et dont M. le duc de Broglie est le chef, a été appelé aux affaires contrairement à la loi des majorités, qui est le principe du gouvernement parlementaire... *(Très bien ! au centre).*

A droite. — Et le Sénat? et le Sénat?

M. Horace de Choiseul. — Qu'il s'est dérobé, le jour même de sa formation, à toutes explications devant les représentants du pays...

Un membre à droite. — Mais non ! il a répondu.

M. Ernest Dréolle. — Laissez donc lire ! C'est un chef-d'œuvre ! *(Rires à droite.)*

M. Horace de Choiseul. — Qu'il a bouleversé toute l'administration intérieure afin de peser sur les décisions du suffrage universel par tous les moyens dont il pourra disposer ;

Qu'à raison de son origine et de sa composition,

il ne représente que la coalition des partis hostiles à la République, coalition conduite par les inspirateurs des manifestations cléricales déjà condamnées par la Chambre *(Applaudissements à gauche et au centre. — Allons donc! à droite.)*,

Que c'est ainsi que, depuis le 17 mai, il a laissé impunies les attaques dirigées contre la représentation nationale et les provocations directes à la violation des lois ;

Qu'à tous ces titres, il est un danger pour l'ordre et pour la paix, en même temps qu'une cause de trouble pour les affaires et pour les intérêts;

A droite. — Pour vous! pour vous!

M. Horace de Choiseul. — Déclare que le ministère n'a pas la confiance des représentants de la nation, et passe à l'ordre du jour. *(Applaudissements répétés au centre et à gauche.)*

A droite. — L'auteur? l'auteur?

M. Horace de Choiseul. — *Signé :* Horace de Choiseul, Devoucoux, Louis Blanc, de Marcère, Laussedat.

Cet ordre du jour fut voté par 363 voix contre 158.

*
* *

Le 18 juin, le Sénat avait élu dans ses bureaux la Commission chargée d'examiner le projet de résolution tendant à la dissolution de la Chambre des députés; six membres étaient favorables, trois hostiles; M. Depeyre fut chargé du rapport. La discussion commença le 21 juin, mais ne se termina que le lendemain.

Victor Hugo, MM. Bérenger, Bertauld et de Laboulaye combattirent par des raisons diverses la mesure proposée. Jules Simon prit part à la discussion. Son discours était le développement de sa réponse à la lettre de M. le Maréchal de Mac-Mahon. C'est ce que ne manqua pas de faire ressortir M. Brunet, ministre de l'Instruction publique, à qui incomba, en même temps qu'à M. de Broglie, le soin de défendre au Sénat les projets du gouvernement. Finalement par 149 voix contre 130 le Sénat émit l'avis favorable que lui demandait le Maréchal, et qui était ainsi conçu :

« Vu le message de M. le Président de la Républi-
« que en date du 16 juin, par lequel il fait connaître
« au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des
« députés, et lui demande l'avis prescrit par l'ar-
« ticle 5 de la loi sur les pouvoirs publics, le Sénat
« émet un avis conforme à la proposition du Prési-
« dent de la République. »

*
* *

Cependant le décret de dissolution ne parut pas le lendemain même à l'*Officiel*. On se demandait si le gouvernement n'entendait pas en ajourner quelque temps encore la publication. Déjà les journaux de Droite s'impatientaient, et reprochaient au cabinet ses lenteurs. Le décret fut enfin inséré le 25 juin, et le jour même, à la Chambre des députés, M. de Fourtou faisait en même temps, au nom du gouvernement, une déclaration qui n'était que la paraphrase du projet de résolution lu au Sénat. De son côté, M. Caillaux déposait une proposition qui

avait pour but de faire voter sans désemparer la loi des contributions directes, tant il était, dès ce moment, certain que la Chambre allait être dissoute, et que la prochaine Chambre ne serait ni élue ni réunie à temps pour que les Conseils généraux fassent, à leur session d'août, leur travail de répartition.

A l'ouverture de la séance de la Chambre du 25 juin, Grévy donna lecture du décret de dissolution ; mais auparavant, il prononça les paroles suivantes :

« Avant de donner connaissance de la communication que j'ai reçue, je veux remercier une dernière fois la Chambre du grand honneur qu'elle m'a fait, et de la bienveillance qu'elle m'a témoignée. Le pays, devant lequel elle va retourner, dira bientôt que, dans sa trop courte carrière, elle n'a pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République. »

Grévy, en deux mots, se solidarisait ainsi avec le parti républicain ; il condamnait le 16 mai ; et lui aussi, il faisait appel au pays. Il avait le don de ces courtes harangues, en style lapidaire, dont chaque mot renferme tout un programme. Il les disait avec une autorité singulière ; et, cette fois, les circonstances du jour leur avaient donné un sens très défini, qui fut saisi par tout le monde. Rentré dans le rang, comme nous tous, il gardait, sans le prendre, son titre à la direction du parti républicain tout entier.

Au Sénat M. le duc d'Audiffret-Pasquier lut un décret aux termes duquel la Haute Assemblée était prorogée jusqu'à la réunion de la nouvelle Chambre.

A partir de ce moment, la période électorale était ouverte.



C'est cette dernière bataille et ses suites qu'il me reste à raconter. Ce sera le sujet du dernier volume que je me propose d'écrire et qui conduira le lecteur, si j'en ai le temps, jusqu à l'élévation de Grévy à la Présidence de la République.

Les diverses périodes, dont j'ai fait jusqu'à présent le récit, remplissent l'existence du Régime que l'on pourrait appeler *la République conservatrice* : celle que M. Thiers, mes amis et moi nous avions voulu fonder.

A partir du jour où M. Jules Grévy entra à l'Élysée, on peut dire que cette ère fut close ; et que celle qui allait s'ouvrir a mérité un autre nom.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

TITRE PREMIER

ORGANISATION DU GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

TITRE II

LE MINISTÈRE, L'ÉLYSÉE ET LES PARTIS

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

TITRE V

LE SEIZE MAI

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE II

CHAPITRE III

CHAPITRE IV

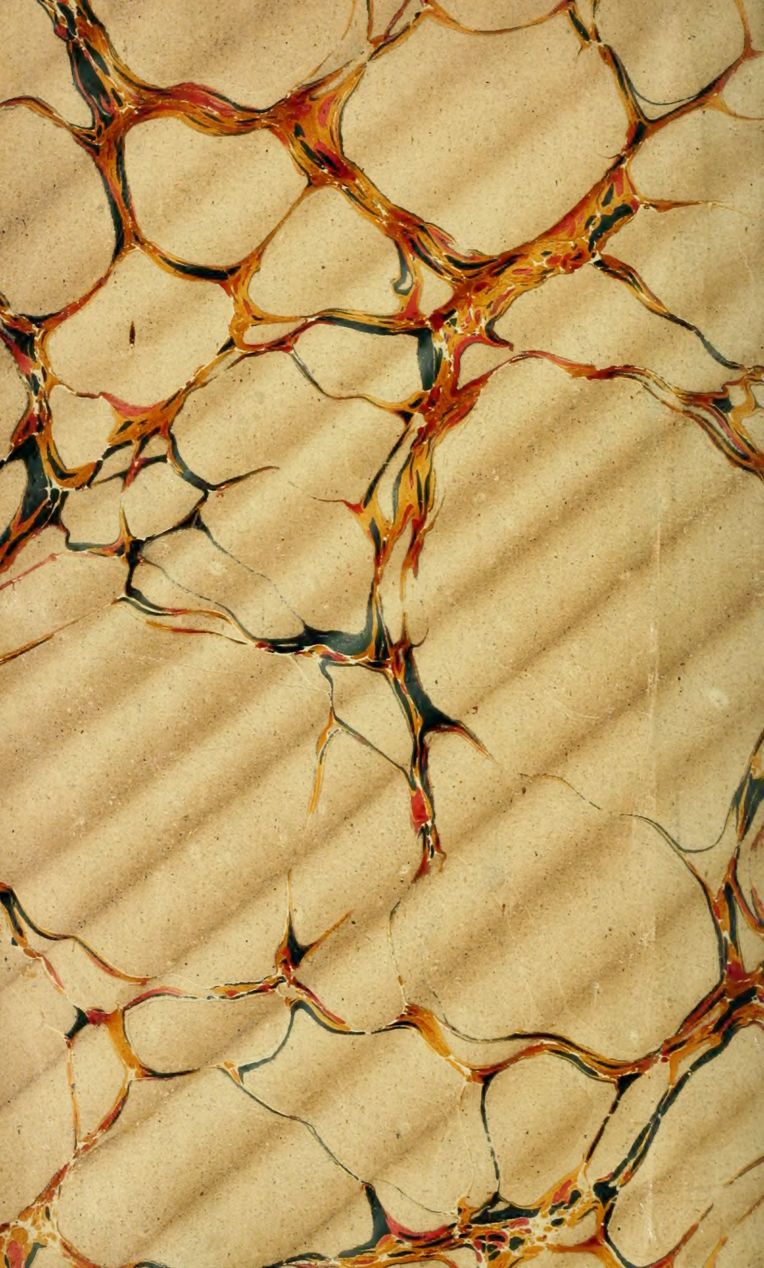
CHAPITRE V

CHAPITRE VI

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

PARIS. — TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 11102.





HF.
M3147h
98260
Author Marcère, Emile Louis Gustave Hayes de
Title Histoire de la République de 1876 à 1879.
Vol.1
NAME OF BORROWER.
DATE.
UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU

